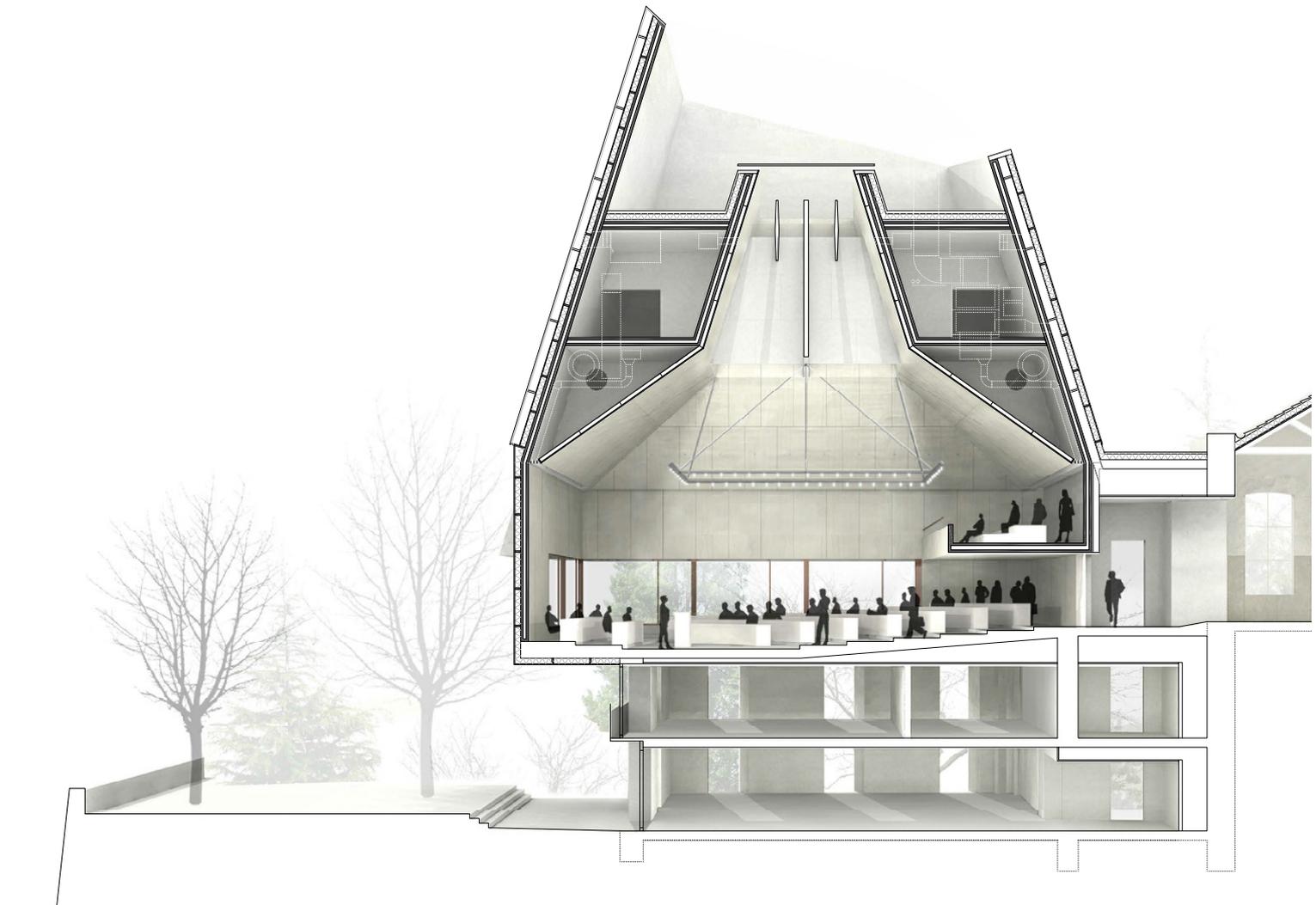




# Nouveau Parlement

concours de projets d'architecture et d'ingénierie – site Perregaux, Lausanne





**1/ Vue aérienne de la Cité**

© JACQUES STRAESSLÉ

**2/ « La nuit du 13 au 14 mai 2002, brûlait le bâtiment dit de Perregaux abritant la salle du Grand Conseil vaudois.**

*Au-delà de l'émotion qui s'ensuivit et de la perte historique du bâtiment, c'est également l'histoire des institutions vaudoises, de l'indépendance cantonale et de l'entrée du Canton de Vaud dans la Confédération qui ont disparu cette nuit-là.*

*C'est l'élément tangible, historique et emblématique du pays de Vaud qui partait en fumée au matin du 14 mai. »*

22 NOVEMBRE 2005, BERNARD CLOT, DÉPUTÉ

© KEYSTONE

**3/ Avant l'incendie**

© ARCHEODUNUM SA

**4/ Etat actuel vue de l'ouest**

**5/ Assemblée constituante en 1832.**

LITHOGRAPHIE SPRENGLER, PUBLIÉE DANS  
LE BON MESSAGER DE L'AN DE GRÂCE 1832.

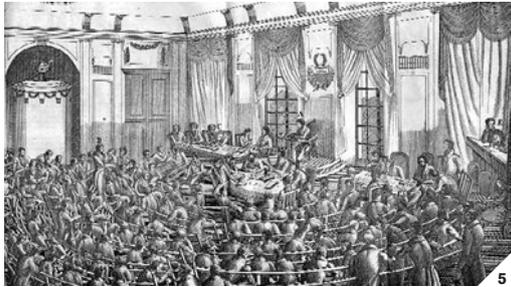
**6/ Ruines**

© JOËL CHRISTIN



2

3



## Préambule

L'enjeu de la reconstruction du parlement sur le site de Perregaux est essentiellement une question architecturale et urbanistique touchant à la silhouette de l'ensemble médiéval d'importance nationale qu'est la Cité de Lausanne. Cette silhouette est limitée au sud par la Cathédrale, ouvrage dont le maître d'œuvre principal Jean Cotereel a pérennisé une emprise spatiale qui témoigne d'un élan de foi religieuse et dont on a fait le symbole de la Ville, alors que le Château, symbole du pouvoir temporel de l'évêque, posé au sommet de la Cité, mais plus trapu et moins haut que la Cathédrale, la clôt au nord.

Les ruines du site de Perregaux sont habitées – pour ne pas dire hantées – par plus de 200 ans de débats qui ont fait la société vaudoise. Unanimes, les élus d'aujourd'hui tiennent à réinvestir ce lieu chargé d'histoire, dans une perspective de développement durable, sans renier l'époque et les techniques actuelles.

Au début du XIX<sup>e</sup>, Perregaux a construit une toiture pertinente. En deux siècles, de nouvelles connaissances sémiologiques, historiques, architecturales, urbanistiques, technologiques, écologiques, se sont développées : qu'autorisent-elles aujourd'hui ? C'est l'enjeu posé par le présent concours.

Mettre en résonance le bâti existant avec les exigences contemporaines et marquer la volonté de renouveler le lien démocratique entre un peuple et ses institutions, tel est le défi de la construction du nouveau parlement.

Le canton est riche d'un patrimoine millénaire composé de monuments in situ, mais aussi de collections de pièces, éléments et vestiges. Ce bâtiment, emblématique du politique au sens le plus large, est l'occasion d'un nouvel objet patrimonial moderne qui synthétise la culture du peuple vaudois avec et au-delà de la mise en valeur des ruines existantes.

## La problématique

### Historique

Les députés vaudois ont toujours manifesté un fort attachement à la salle parlementaire historique qui les accueillait sur l'esplanade du Château. Pourtant, quelque 70 ans après sa construction par Alexandre Perregaux entre 1803 et 1805, la salle, conçue à l'origine pour 180 députés, mettait déjà ses occupants à l'étroit. La première discussion attestée sur ce sujet dans l'hémicycle remonte à 1872. Un début pour une longue série de débats dont la récurrence s'étendra sur 130 ans. Le temps écoulé ne fit que renforcer le constat : par sa taille, sa configuration et son mobilier, la salle du Grand Conseil ne répondait plus aux exigences de travail d'un parlement moderne. Une solution devait être trouvée pour le moyen et long termes.

En 1994, une occasion se présente : le déménagement prévu de l'école de chimie de la Cité à Dorigny donne la possibilité de repenser dans son ensemble l'aménagement de la place du Château en y prévoyant de nouveaux locaux pour les députés.

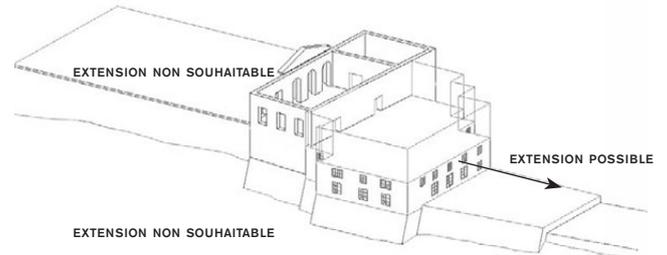
En 1994, le Grand Conseil vote un décret permettant de financer une étude programmatique et un concours d'idées pour un nouveau parlement et un réaménagement des bâtiments de la place du Château, à la Cité. Il s'agit en particulier de définir l'implantation, la volumétrie et le principe d'organisation d'un nouveau parlement. Pas moins de 113 projets sont déposés au printemps 1995, mais aucun projet n'apporte une réponse globalement satisfaisante.

En 1999, tenant compte d'une situation financière peu favorable et faisant accessoirement remarquer que le processus d'élaboration d'une nouvelle Constitution, en vigueur depuis 2003, pourrait s'accompagner d'une redéfinition du nombre de députés au Grand Conseil, le Conseil d'Etat propose de repousser le début des études en vue de la réalisation d'un nouveau parlement, demande



- 1/ Bâtiment Perregaux
- 2/ Château Sainte-Maire
- 3/ 6, place du Château
- 4/ 11, rue Cité-Devant
- 5/ Ecole supérieure de la santé
- 6/ Préfecture
- 7/ Place du Château
- 8/ Esplanade
- 9/ Jardin Perregaux
- 10/ Placette A. Bonnard

--- Périmètre d'étude



un crédit d'ouvrage pour le déménagement provisoire du Grand Conseil à l'aula de Rumine et pour la rénovation de l'enveloppe du bâtiment Perregaux.

Les travaux de restauration de l'enveloppe du bâtiment Perregaux commencent en septembre 2001, juste après l'installation temporaire du Grand Conseil à l'aula du Palais de Rumine. La rénovation est cependant brutalement interrompue par l'incendie qui détruit, la nuit du 13 au 14 mai 2002, l'essentiel du bâtiment, soit le rez-de-chaussée (la salle parlementaire et le fumoir) et la toiture.

### Avant-propos

Avec l'adoption de la nouvelle Constitution en 2003, le Grand Conseil a été reconnu dans son rôle d'autorité suprême du canton. Nanti du pouvoir de légiférer sur sa propre initiative, appelé à exercer une haute surveillance sur les pouvoirs judiciaires et exécutifs, doté d'un Bureau et d'un Président qui ont un poids certain dans leur représentation du législatif, le Grand Conseil joue une partition importante parmi les institutions vaudoises.

Comme l'a si bien stigmatisé l'ethnologue Bernard Crettaz, le parlement doit trouver une image juste du pouvoir qu'il représente : *« Il ne doit être ni un parlement en sous-sol qui se dissimulerait comme s'il voulait se faire pardonner d'exister, ni un parlement en toiture qui surévaluerait un pouvoir qu'il n'a plus, ni un pouvoir au centre de la Cité, comme s'il se croyait absolument central ».*

Sur le plan urbanistique, le Laboratoire d'histoire de la ville et de la pensée urbaine de l'EPFL, a souligné que l'ancien bâtiment Perregaux était enclavé sans accès direct à l'espace public, puisque atteignable que par une double volée d'escaliers. Il a en revanche confirmé la qualité d'intégration de l'ancien bâtiment dans la scénographie de la Cité.

Ce site, en particulier la périphérie de la place du Château, qui a été choisi pour sa topographie, a été bâti par périodes successives, chaque rajout le modernisant, souvent après démolition, pour constituer cet ensemble patrimonial auquel, bien que peu homogène, le temps a donné son harmonie.

Il y a donc lieu, pour les concurrents, de définir la volumétrie permettant de trouver la meilleure synthèse entre les composantes historiques réemployées et les exigences d'un parlement moderne, afin d'enrichir et non de perturber l'harmonie existante.

### Objet du concours

L'installation d'une salle parlementaire dans le périmètre d'un bâtiment patrimonial et dans un secteur où se mêlent de forts enjeux historiques, symboliques et urbanistiques, constitue assurément un projet d'envergure. S'y atteler demande autant de pouvoir déchiffrer le tissu de relations qui s'inscrivent dans le site aujourd'hui et y prévaudront demain que de pouvoir dialoguer avec les grands maîtres d'autrefois qui ont façonné le lieu.

Le nouveau projet devra transcender l'ensemble des contraintes du site, patrimoniales, fonctionnelles et financières, pour redonner au site de Perregaux une identité urbaine et architecturale dépassant les styles, matériaux et époques.

Il est demandé aux concurrents un projet exemplaire sur le plan du développement durable, mariant clarté conceptuelle et économie de moyens pour tendre vers l'autonomie énergétique tout en contribuant à une haute qualité architecturale et un grand confort.

L'enveloppe budgétaire serrée du projet implique de faire des choix d'interventions. Dans leurs propositions, les concurrents valoriseront l'économie durable plutôt que le luxe.



#### 7/ Les membres du jury

© JOËL CHRISTIN

#### 8/ Séance publique d'échange et d'information du 28 mai 2009 à l'aula du Palais de Rumine, Lausanne

© JOËL CHRISTIN

### Concertation – participation

L'incendie de 2002 n'a pas seulement été suivi d'une investigation policière et de l'examen de la structure des vestiges. Il a aussi permis de découvrir plusieurs éléments nouveaux de l'histoire d'un bâtiment maintes fois transformés depuis le Moyen Âge et soudain mis à nu par les flammes. Et il a surtout fondamentalement redéfini la question de la future «maison du Grand Conseil» étudiée depuis de nombreuses années.

La soudaine opportunité de construire un bâtiment adapté au fonctionnement d'un parlement moderne, sur le site même auquel les députées et les députés manifestent fermement leur attachement, ouvrait de nouvelles perspectives. Des études archéologiques, historiques, patrimoniales, urbanistiques et architecturales ont été menées. Elles ont permis de nourrir un large débat. Plus d'une centaine de personnes (députés, experts, techniciens, représentants du monde politique, des administrations et de la société civile, en particulier des associations) ont échangé et planché ensemble lors de deux forums, en novembre 2002 et en mars 2003.

Cette réflexion participative a confirmé une forte volonté commune de reconstruire sur le site choisi il y a plus de 200 ans par l'architecte Perregaux. Ni l'idée d'une reconstruction à l'identique, ni l'option de raser les vestiges au profit d'un édifice entièrement nouveau n'ont convaincu. Les préférences se sont clairement tournées vers l'idée d'une architecture contemporaine s'appuyant tout ou partie sur la structure historique pour en tirer parti, ainsi que l'avait fait Alexandre Perregaux à l'époque. Les besoins en termes de salles, de surfaces et d'équipements, compte tenu de l'activité présente et future du Parlement, ont également été examinés à la lumière d'études menées sur d'autres bâtiments parlementaires. Au printemps 2009, trois réunions publiques d'échanges et d'information ont permis de faire le point sur ces mêmes thèmes, à la lumière des dernières évolutions du projet.

Plusieurs publications ont jalonné les études et la concertation, enrichissant les réflexions menées. Un site internet regroupe l'information principale sur le projet de nouveau parlement à l'adresse [www.parlement-vd.ch](http://www.parlement-vd.ch).

## Rapport de la présidence du jury

YVES CHRISTEN, COPRÉSIDENT DU JURY, LE 5 JUIN

2009

---

Il faut rappeler que la reconstruction du bâtiment du Grand Conseil vaudois sur le site de Perregaux est un projet de dimension plutôt modeste tant en ce qui concerne son volume de construction que son coût, en comparaison d'autres bâtiments administratifs cantonaux. Mais cette modestie est sans commune mesure avec l'attente et l'attachement des autorités politiques et de la population vaudoises pour le siège du pouvoir législatif. En 1803, Alexandre Perregaux avait, en effet, su construire pour le premier Parlement des Vaudois un bâtiment emblématique à l'architecture contemporaine de style néo-classique, en le fondant sur les vestiges médiévaux aujourd'hui encore intacts dans leur ensemble. La Cité, avec sa cathédrale et ses constructions annexes, lieu du pouvoir spirituel depuis le Moyen-Âge, accueillait ainsi dès l'avènement du nouveau canton de Vaud le siège de l'autorité et du pouvoir politique. La reconstruction et la remise à jour aux exigences actuelles du Grand Conseil présente donc un défi urbanistique, architectural et politique majeur pour le Canton et sa capitale. C'est pourquoi, le maître de l'ouvrage, Conseil d'Etat et Parlement réunis, a imposé des conditions strictes qui auraient pu sembler difficiles à concilier, s'agissant de l'intégration de la construction dans la silhouette de la Cité, du maintien de composantes historiques avec les exigences d'un parlement moderne, des qualités architecturales, de l'économie du projet et de ses qualités environnementales. Que les architectes qui ont accepté de résoudre cette quadrature du cercle soient vivement remerciés pour leur collaboration précieuse. Ils auront participé par leur réflexion à la recherche de la meilleure solution pour le Parlement des Vaudoises et des Vaudois. Cinquante-deux bureaux d'architectes de Suisse et de l'étranger ont accepté de jouer le jeu et ont présenté un dossier de candidature. Le jury en a sélectionné trente-trois pour le premier degré et vingt-huit d'entre eux ont répondu en présentant un projet concret. Ces derniers ont offert une assez grande diversité de partis, ce qui a permis au jury de choisir six projets pour le deuxième degré, représentant un bon éventail de propositions allant du maintien maximum des éléments de construction préservés lors de l'incendie de Perregaux à des interventions plus radicales, tout en respectant les conditions strictes du concours. Malgré le peu de libertés laissées aux concurrents, le jury a été agréablement surpris par la qualité des réflexions et de leur mise en œuvre lui permettant ainsi de dégager la solution répondant le mieux aux critères du concours.

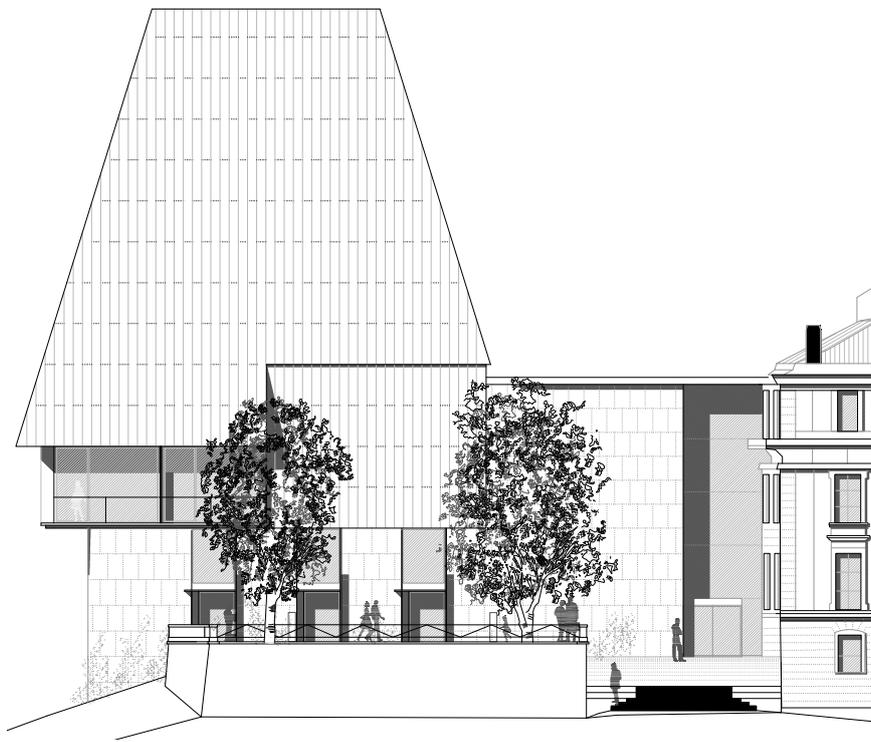
Le jugement final a donné lieu à des débats nourris sur l'empreinte symbolique du Parlement, siège de l'Autorité législative et sur son impact visuel sur la Cité. Le jury a privilégié un projet audacieux qui affirme la présence du Parlement de préférence à un projet plus effacé. Contrairement aux pratiques usuelles, une minorité importante du jury a souhaité exprimer son point de vue sur le projet retenu. En effet, bien que respectant le cahier des charges, celui-ci détruit selon elle trop de vestiges historiques des fondements du parlement existant. Il estime que la percée de la rue Cité-Devant 11 pour créer un accès n'a pas de justificatif historique et crée une discontinuité du bâti urbain. La reconstitution de la façade historique de la maison de Charbonnens pourrait s'avérer délicate et artificielle. Le toit donne au projet une expression dominante, dont l'impact sur la silhouette de la Cité est à ajuster.

Les membres du Jury ont travaillé de façon très complémentaire entre architectes, spécialistes du développement durable et représentants du Grand Conseil, ce qui a permis de dégager les projets alliant au mieux qualité architecturale et fonctionnalité. Afin de pouvoir tenir compte des critiques, suggestions et améliorations relevées lors des débats, il est proposé de désigner une délégation du jury pour le développement du projet lauréat.

Je tiens à souligner la qualité des interventions des membres du jury et le grand intérêt qu'ils ont manifesté durant les séances de travail. Lord Norman Foster a accepté exceptionnellement de participer au jury comme coprésident pour marquer son intérêt à la vie publique de son nouveau canton. Ce fut pour moi un honneur et un grand plaisir de conduire les débats du jury sous son autorité. Qu'il en soit remercié de même que son collaborateur Max Neal, qui a officié comme traducteur. M. Jacques Perrin, Président en charge du Grand Conseil, la Présidente sortante, Mme Anne Baehler Bech et le secrétaire M. Olivier Rapin ont été d'un grand secours par leur connaissance du fonctionnement de l'institution.

Je remercie également M. Eric Perrette, architecte cantonal, membre du jury et son collaborateur M. François-Joseph Z'Graggen, architecte au DINF et M. Ivo Frei architecte mandaté, qui ont facilité la tâche du jury par une préparation irréprochable des procédures du concours lancé voici près d'une année.





L'esplanade du restaurant  
et l'entrée au Parlement  
par la placette Bonnard

## Lauréat « ROSEBUD »

Dans sa réponse aux diverses interrogations soulevées par la problématique générale du concours, la proposition veut, en tout premier lieu, apporter une contribution significative à la définition d'une nouvelle image de la silhouette de la Cité. On crée ainsi, et le geste est très clair, un événement dans cette silhouette, en y installant une grande toiture de type pyramidal asymétrique aux dimensions certes imposantes mais néanmoins en bon rapport avec les éléments marquants de celle-ci. L'institution parlementaire est affirmée franchement et, dès lors, on peut dire que, en tout cas pour une période de longue durée, la dernière pièce du puzzle est ajustée, bien mise en place entre l'imposant toit du Château et les hautes tours de la Cathédrale. Visuellement, le volume de la salle, objet principal de la composition, améliore la lecture du bâtiment inférieur par son porte-à-faux au-dessus, en lui conférant de la sorte un effet de socle.

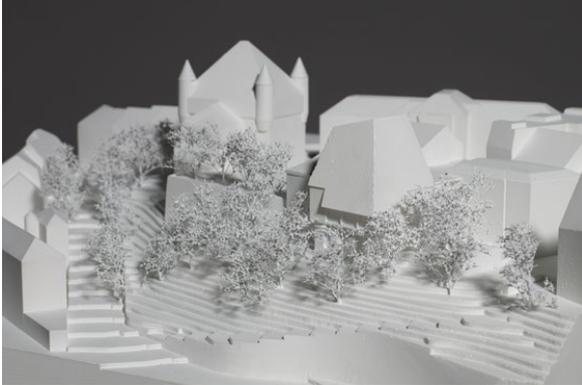
Si la prise en compte des composants historiques implique une conservation maximale des éléments en place, elle ne devrait pas pour autant empêcher le dialogue entre le passé et le futur, quand il s'agit de concevoir un nouveau lieu comme nous démontré la démarche adoptée. Ce nouveau lieu, c'est en fait l'espace central en forme de croix assurant les liaisons horizontales et les circulations verticales, tout en permettant de dégager le volume de la salle du Parlement et celle des pas perdus. La branche Est de cette croix est obtenue par l'évidement créé devant la façade ancienne de la Maison de Charbonnens, que le projet veut remettre en valeur dans un geste qui reste un peu trop incertain dans sa formulation, c'est-à-dire un espace couvert hésitant entre la ruelle et le hall. Le traitement de la façade sur la rue Cité-Devant devrait lui aussi être revu.

Mais les circulations aménagées fonctionnent par contre optimalement, comme le projet lui-même le fait dans son ensemble, tout en arrivant par ailleurs à créer une atmosphère et en maîtrisant la pente.

Il faut constater, malheureusement, comme pour les salles des autres projets, que les dimensions des places de travail des parlementaires sont légèrement inférieures aux exigences formulées, même si elles ne le sont que de peu dans ce cas. En revanche, le plan, la spatialité et l'ambiance de la salle (lumière zénithale et vue) sont remarquables et favorisent la qualité de la place de travail du député.

S'inscrivant au-dessous de la moyenne des montants de la cible financière, le projet, sans finalement trop d'emphase, aborde avec pertinence la question de la structure du dôme de toiture, ainsi que celle de son appui sur la dalle de plancher de la salle du Grand-Conseil. Il propose de recourir à un système de construction industrialisé, mais celui-ci, quoique certainement applicable, demande encore à être vérifié et développé.

Grâce à l'astucieux dispositif aménagé dans la toiture, une réelle innovation est proposée dans la gestion du climat de la salle parlementaire, qui ne se transporte toutefois pas assez dans les niveaux inférieurs. Globalement toutefois, le projet s'avère ambitieux dans sa volonté de répondre aux exigences énergétiques, en réussissant à créer un climat agréable et de peu de consommation, même s'il faut ajouter qu'à ce stade bien des questions restent encore à étudier.

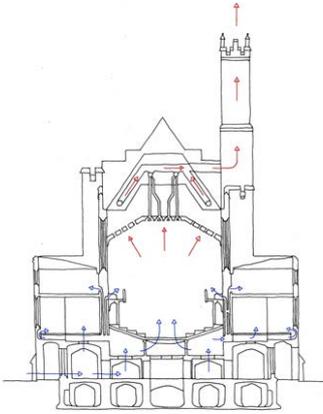


## ROSEBUD

**ARCHITECTES**  
ATELIER CUBE SA,  
GUY COLLOMB, MARC COLLOMB ET  
PATRICK VOGEL, ARCH. FAS EPFL SIA;  
BONELL & GIL, BARCELONE / ES.

**COLLABORATEURS**  
ANDREAS BOLLI, MARTA PERIS,  
JOSÉ MANUEL TORAL, MATTHIEU BUQUET,  
MARIA RUIZ, CECILIA RODRIGUEZ,  
ELISABETH AGUILÓ + FLORIAN ROCHAT

**ADRESSE**  
PETIT CHÊNE 19 BIS  
1001 LAUSANNE



**HOUSE OF COMMONS, LONDRES 1845**  
Coupe sur la salle du parlement de la Chambre des Communes illustrant le principe aéralique de la termitière à un édifice.

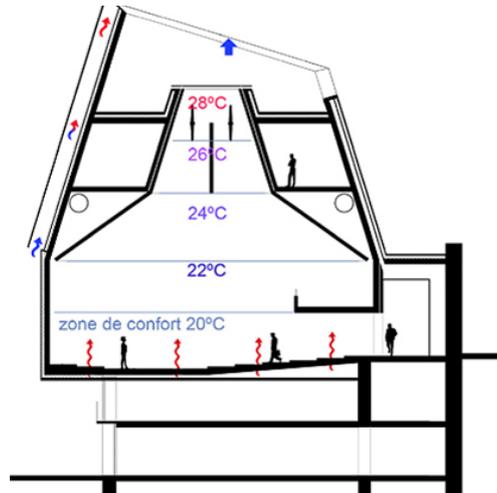
### Descriptif de l'installation de ventilation Minergie HIVER

Chauffage de base 15°C par la ventilation.  
Prise d'air extérieure par le puits canadien permettant le réchauffement de l'air frais, avec clapets pour optimiser la récupération d'énergie par l'apport de chaleur passif de toiture.  
Filtration de l'air extérieur et de l'air extrait.  
Récupération d'énergie par rotatif, réchauffement de l'air frais par l'air évacué.  
Zones de pulsion à débit variable permettant le contrôle de la température ambiante suivant l'occupation.  
Aspiration de l'air chaud en partie haute.  
Renouvellement d'air en fonction de l'air ambiant.

### ÉTÉ

Ventilation des zones avec de l'air rafraîchi par le puits canadien.  
Rafraîchissement des espaces de nuit par «free-cooling», refroidissement de la masse du bâtiment.

**PRISE D'AIR FRAIS**  
Capteur en toiture sud et ouest, 600 m<sup>2</sup>



**INGÉNIEUR CIVIL**

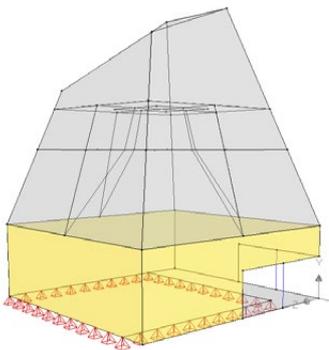
YVES WEINAND,  
BUREAU D'ÉTUDE WEINAND, LIÈGE / BE.

**INGÉNIEUR CVS + ÉLECTRICITÉ**

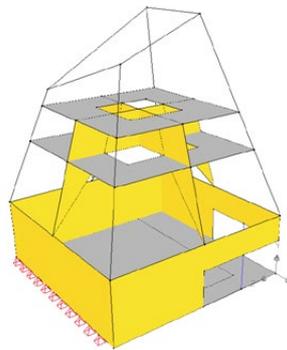
EZIO ANTONINI,  
AZ INGÉNIEURS LAUSANNE-BULLE SA,  
ÉNERGIE ET TECHNIQUE DU BÂTIMENT,  
VD.

**ACOUSTIQUE + PHYSIQUE DU BÂTI-  
MENT**

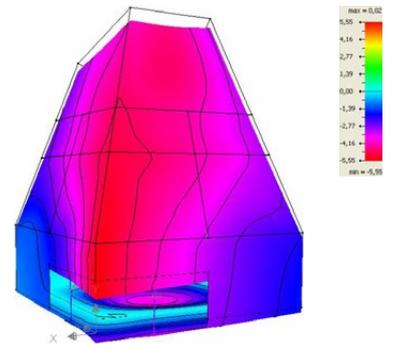
AAB – J. STRYJENSKI & H. MONTI SA, GE.



**CHARPENTE CONTEMPORAINE**  
réalisée à l'aide d'éléments surfaciques en adéquation avec la forme, la construction, le principe climatique et le développement durable.



**LA DESCENTE DE CHARGE**  
et la rigidité de l'ensemble s'opèrent à l'aide de panneaux de bois massif contrecollés jusque sur la dalle en BA reprenant les porte-à-faux.

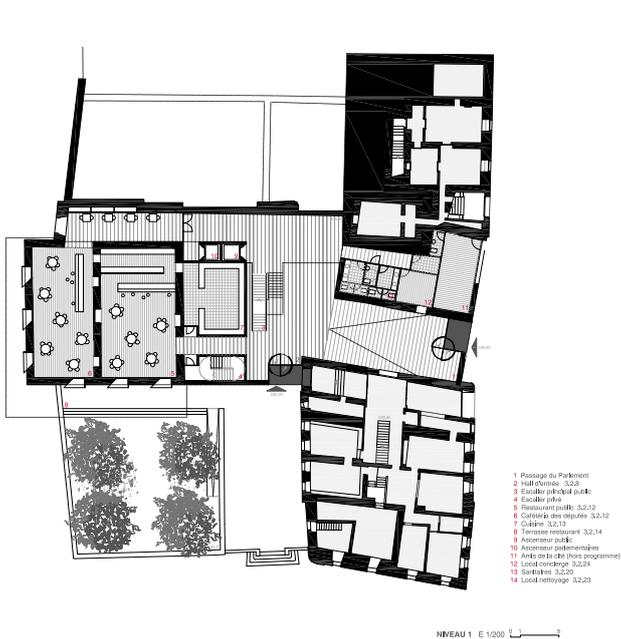
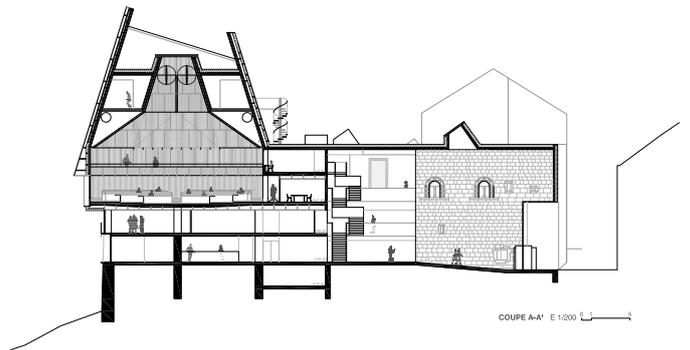


**MODÉLISATION**  
à l'aide d'un modèle de calcul par éléments finis surfaciques montrant que les déformations verticales restent admissibles.

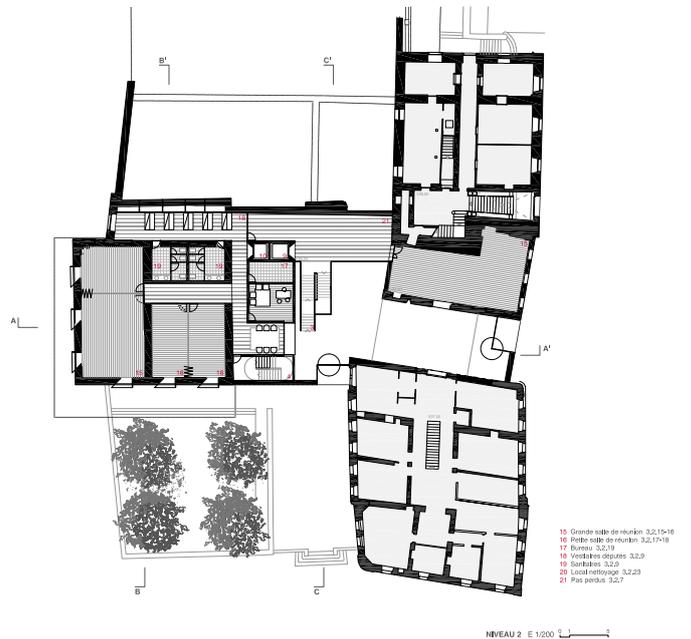


# ROSEBUD

---



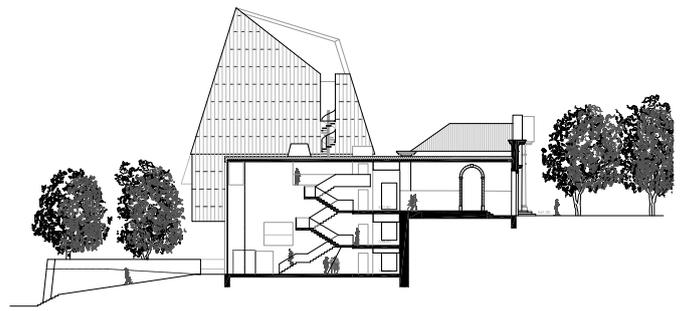
- 1 Passage du Parlement
- 2 Hall d'entrée 3,2,8
- 3 Escalier principal 3,2,8
- 4 Escalier privé
- 5 Réception 3,2,12
- 6 Cafétéria des députés 3,2,12
- 7 Cuisine 3,2,13
- 8 Terrasse restaurant 3,2,14
- 9 Aire ouverte parking
- 10 Aire ouverte parlementaires
- 11 Aire (à décrire hors programme)
- 12 Local concubine 3,2,24
- 13 Sanitaires 3,2,20
- 14 Local nettoyage 3,2,23



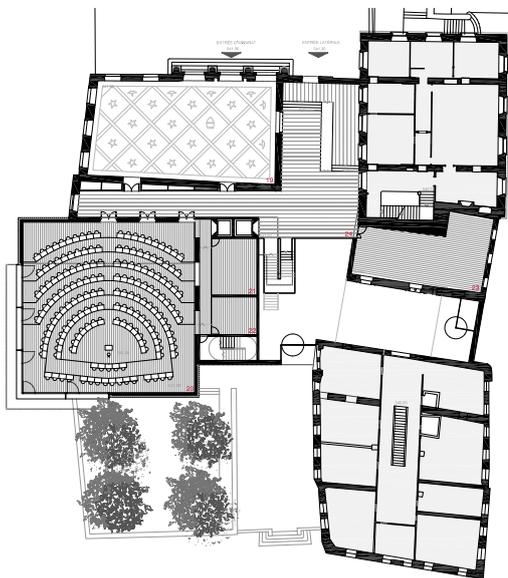
- 15 Grande salle de réunion 3,2,15-16
- 16 Petite salle de réunion 3,2,17-18
- 17 Bureau 3,2,19
- 18 Vestibule députés 3,2,9
- 19 Sanitaires 3,2,9
- 20 Local nettoyage 3,2,23
- 21 Pas perdus 3,2,7



FAÇADE SUD E 1/2000

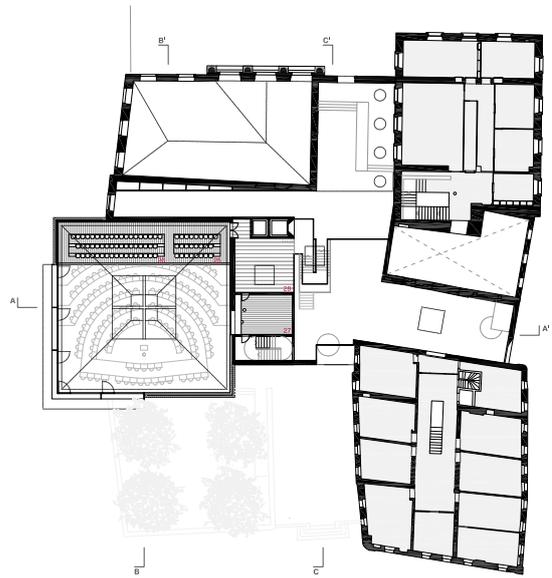


COUPE C-C' E 1/2000



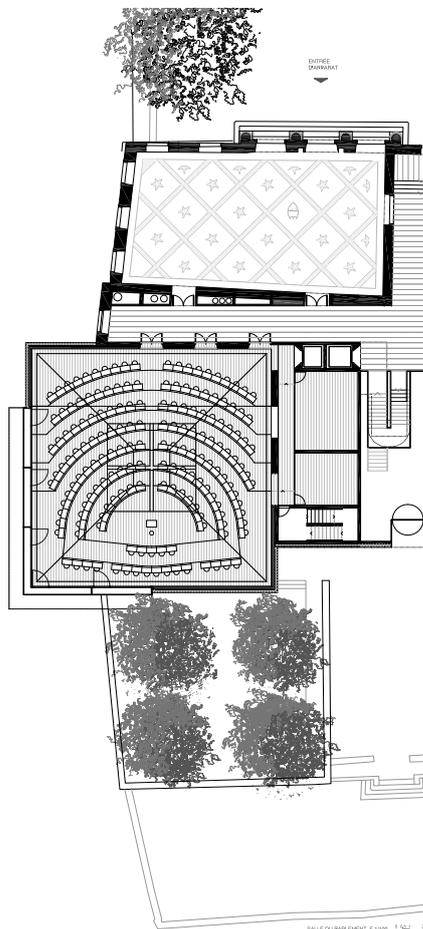
NEVEAU 3 E 1/2000

- 19 Vestibule 3,2,7
- 20 Salle parlementaire 3,2,1
- 21 Halliers 3,2,3
- 22 Secrétariat rapproché 3,2,4
- 23 Espace élève (hors programme)
- 24 Pas perdus 3,2,7



NEVEAU 4 E 1/2000

- 25 Presse 3,2,5
- 26 Buffet 3,2,6
- 27 Rigole 3,2,2
- 28 Pas perdus 3,2,7



## Recommandations du jury

Réuni les 4 et 5 juin 2009 pour sa session du deuxième degré, le jury, conformément à la LVPM et au règlement SIA 142, a désigné à une large majorité le projet ROSEBUD comme lauréat du concours. Il recommande au Conseil d'Etat de mandater ses auteurs pour la suite des études et la réalisation du projet.

Afin d'assurer un développement du projet conforme aux enjeux relevés par le jury au cours de ses débats, il propose au Conseil d'Etat de nommer une délégation du jury comme groupe de pilotage. Ce groupe aura pour mission de cadrer la commission de construction à la genèse du mandat de celle-ci.

Ce groupe veillera à ce que:

- › le projet trouve l'évolution de la silhouette de la Cité la plus pertinente au sens de la justesse de la représentativité de l'autorité législative ;
- › le projet assure la meilleure conviction à l'accès proposé par Cité-Devant, en terme d'intervention sur rue, de mise en valeur de la façade de Charbonnens, d'attrait de l'escalier central ;
- › le projet témoigne un égard à la substance historique aussi manifeste que la qualité de sa proposition moderne, en particulier concernant la mise en valeur du caveau de la Monnaie et les niveaux proposés pour les locaux médiévaux ;
- › le projet cerne encore mieux les dimensions requises pour la place de travail parlementaire ;
- › le projet confirme une exemplarité énergétique, environnementale et de confort sur l'ensemble intégrant le socle médiéval dans l'esprit et la qualité proposée pour la nouvelle salle parlementaire ;
- › le projet tend à approcher la cible financière souhaitée par l'organisateur, bien qu'il soit déjà inférieur à la moyenne des coûts estimés par éléments des projets du 2<sup>e</sup> degré (18.5 millions).

Afin d'affirmer la mise en service du bâtiment du Grand Conseil à la date annoncée, le jury recommande une poursuite immédiate des études.

## Jugement deuxième degré

---

Six projets sont remis dans les délais impartis. Une analyse préalable, établie par MM. I. Frei, architecte et Y. Roulet, ingénieur, a porté sur les points suivants, qui ont fait l'objet d'un rapport à l'intention du jury :

- › conformité aux exigences du programme ;
- › comparatif des volumes et surfaces (données quantitatives) ;
- › économie des propositions ;
- › analyse énergétiques et environnementales des projets ;
- › évaluation des structures et des descentes de charge, avec l'appui de M. Weibel, ingénieur civil.

Le jury s'est réuni les 4 et 5 juin 2009 pour sa session du 2<sup>e</sup> degré. La première journée est consacrée à la lecture détaillée et au débat devant les six projets. Ce premier examen fait clairement ressortir que deux projets sont moins satisfaisants sur une majorité de critères.

Le jury décide à l'unanimité d'écarter les projets :

n° 14 – COINCIDENTIA OPPOSITORUM

n° 25 – INTRA MUROS

Le deuxième jour, le jury discute les quatre projets restants. Au terme de ce nouvel examen et de la prise en compte de l'ensemble des critères de jugement, le jury écarte les projets :

n° 21 – LE PASSAGE DU CITOYEN

n° 28 – ANTIGONE ET CRÉON

Après un rappel des critères de jugement et plus particulièrement des exigences de développement durable, le jury décide à la majorité de classer :

lauréat n° 7 – ROSEBUD

2<sup>e</sup> rang n° 23 – METOP

Il décide à l'unanimité le classement des quatre autres projets. Aucune mention n'est attribuée.

À l'unanimité, la somme prévue pour récompenser les projets est répartie.

Après rédaction des recommandations du jury et levée de l'anonymat par M<sup>e</sup> Rodondi, notaire à Lausanne, la session est levée.

## Développement durable

YVES ROULET

---

La construction d'un nouveau Parlement doit être le reflet des préoccupations actuelles de la société et il a été demandé aux concurrents un projet exemplaire sur le plan du développement durable, mariant clarté conceptuelle et économie de moyens pour tendre vers l'autonomie énergétique.

Les qualités écologiques et environnementales exigées ont favorisé les solutions minimisant l'usage de matière et la valorisation des éléments existants. Une architecture bioclimatique combinée avec une réduction des besoins énergétiques et la maîtrise des techniques débouchent sur une utilisation rationnelle et efficace de l'énergie. La mise en œuvre de matériaux endogènes à faible contenu d'énergie grise, recyclés et recyclables, doit assurer une architecture de qualité et le confort optimal de l'utilisateur. Structure et enveloppe, conçues pour durer, ne doivent engendrer ni intervention complexe ni entretien coûteux.

Les concurrents ont fait preuve d'une grande créativité, opposant des options radicales à des propositions plus conservatrices. Si aucun projet n'est parvenu à satisfaire l'ensemble des contraintes posées, plusieurs ont proposé des solutions laissant présager de belles potentialités.

Très soigneusement documenté, le projet lauréat est novateur et ambitieux. À ce stade, grâce à une qualité de l'enveloppe particulièrement soignée, le concept énergétique proposé paraît réaliste pour l'obtention d'un climat agréable et d'une consommation raisonnable d'énergie. Malgré la présence d'un enjeu spatial évident, la mise en œuvre de techniques connues et maîtrisables confirme sa crédibilité.

Le projet fait appel à des matériaux à faible contenu énergétique (structure et revêtement intérieurs en bois et couverture métallique). Il est donc possible de réaliser cette construction avec un impact maîtrisé moyennant des précautions dans sa matérialisation définitive. Pour tenir compte de l'ensemble des enjeux du développement durable, la concrétisation du projet lauréat devra faire l'objet d'autant d'attention que celle prêtée à la réflexion, et ce, sur l'ensemble de la durée des études et de la réalisation.

## 2<sup>e</sup> rang « METOP »

---

La volonté de maintenir l'horizontalité de la composition s'inscrit dans un souci de discrétion conduisant à la formulation d'un geste architectural très simple, en l'occurrence l'ajout d'une épaisse toiture plate posée sur le bâtiment préexistant. Dans la silhouette de la Cité cette discrétion n'arrive pas vraiment à créer un signe marquant et affirmant l'institution parlementaire, même si force est de constater qu'une toiture plate végétale représente de toute évidence un fait nouveau dans ce secteur ancien de la ville. La silhouette actuelle s'en trouve ainsi très peu modifiée, ce qui peut être perçu de façon positive, mais qui peut également susciter une interrogation par rapport aux attentes du concours, dont le but principal résidait bien dans la requalification de l'image de la ville après la destruction d'un de ses composants majeurs, à savoir le Parlement entre le Château et la Cathédrale.

Finesse toute de retenue ou manque d'audace tendant à neutraliser l'acte de bâtir, telle se pose alors la question quant à l'appréciation de cette démarche consistant à prendre un programme contemporain et à le glisser, presque furtivement, dans les contraintes de conservation des monuments historiques. Eu égard à cette conservation, on pourrait juger qu'il ne s'agit finalement que d'une apparence car, quand on constate ce qui se passe au sous-sol avec l'aménagement de locaux techniques, on reste dubitatif. En effet, ceux-ci impliquent des destructions et des reprises en sous-œuvre importantes, qui contredisent cette volonté de respect du bâti existant. Par ailleurs, elles se traduisent par des complications certaines de réalisation.

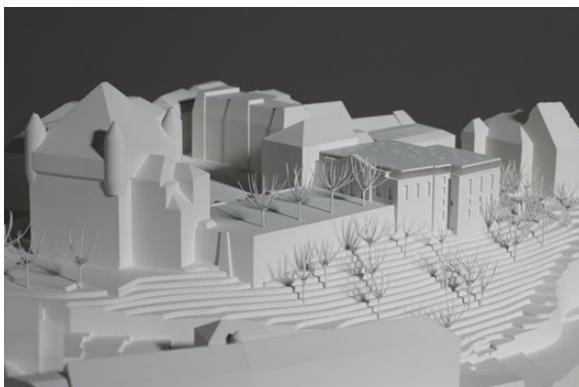
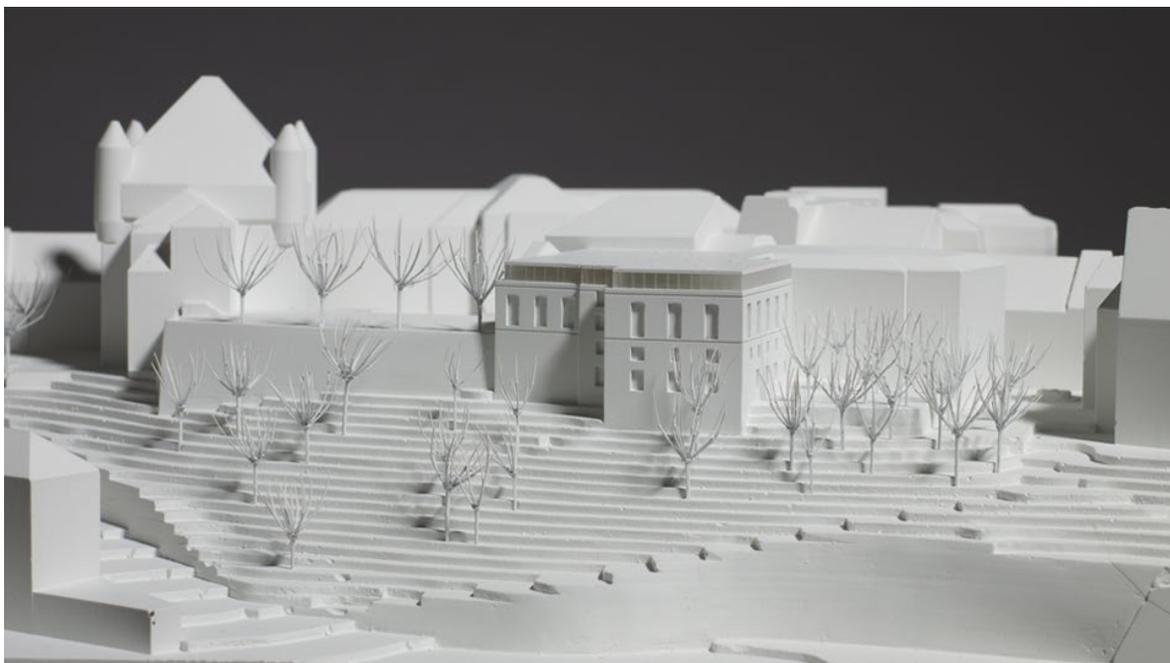
La circulation principale nord-sud et celle plus privée en est-ouest valorisent les réseaux de distribution avec un généreux croisement dans l'espace central. Venant de l'esplanade, on entre de plain-pied dans la salle, en butant malheureusement sur le dos

des derniers sièges, parce qu'ils se trouvent placés à un mètre au-dessus du niveau de référence, à cause de la pente de la salle.

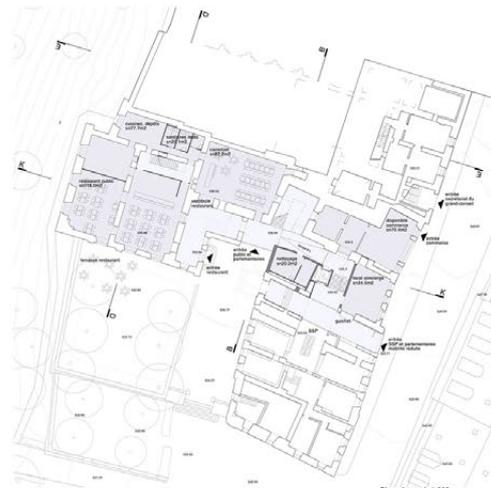
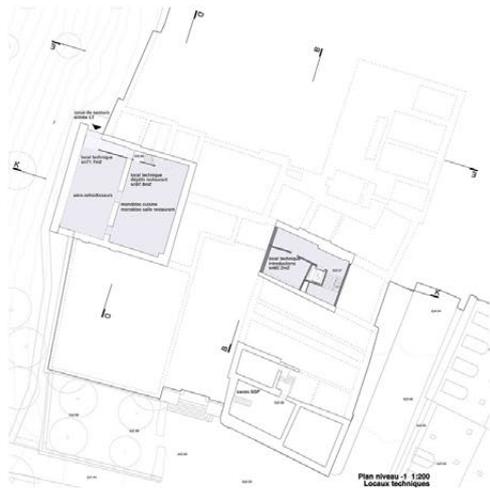
En ce qui concerne celle-ci, on constate ici également que les dimensions des places de travail des parlementaires restent un peu en dessous des exigences formulées.

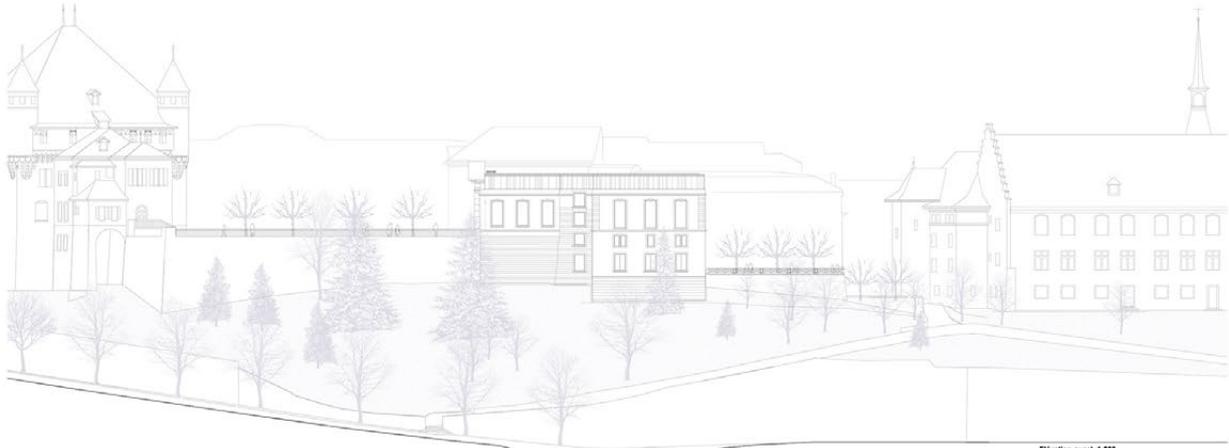
L'analyse place ce projet comme étant économiquement le plus cher. Il aborde bien le problème structurel posé par la forme de la toiture constituée d'un entrecroisement de lames de bois formant caissons et cette structure s'avère originale et claire. Mais, on l'a vu, la création des importants sous-sols en sous-œuvre se révèle très difficile et onéreuse.

Dans sa volonté d'inscrire le programme sans surélévation majeure et en conservant le plus possible l'existant, le projet se propose de placer dans l'épaisseur de la couverture plate végétale les éléments nécessaires à la gestion du climat intérieur de la salle. Globalement, il ne parvient toutefois pas à atteindre les valeurs d'isolation conformes aux directives énergétiques et le fait, par exemple, de conserver une hauteur relativement faible dans la salle du Parlement impose pratiquement la nécessité d'un système de refroidissement actif.

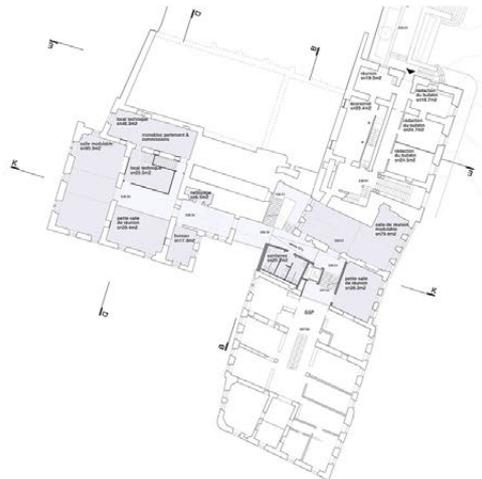


- Une maison du Parlement accessible, où tout le monde se voit.
- Une mise en valeur de l'étage noble existant, de plain-pied.
- Une horizontalité des circulations, des façades et de l'image du pouvoir.
- Une interprétation durable du patrimoine offrant un confort contemporain.
- Une haute qualité environnementale privilégiant des ressources à faible impact.
- Une construction simple, compacte et économique.

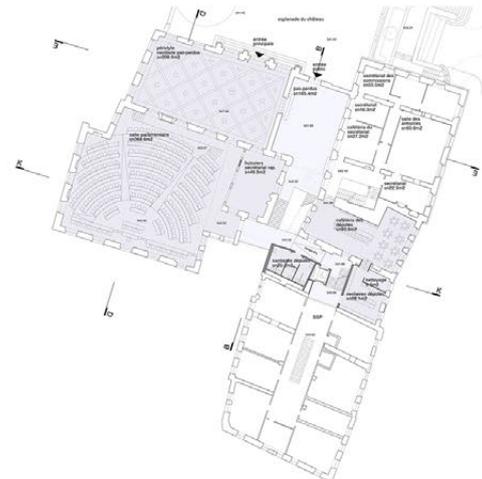




Elevation ouest 1:200



Plan niveau 2 1:200  
Salles de commissions



Plan niveau 3 1:200  
Parlement, salle plénière, collatérale

CONTEXTE

Le projet se situe au sein de la rénovation globale des locaux du Palais National et fait partie de la phase finale de la Cité législative, grand ensemble, suite du Parlement, jardins d'été.

Intégré au programme au sein de la Cité, ce projet vise à offrir un environnement moderne, accueillant et sûr de la Cité législative, tout en préservant son caractère historique et patrimonial. Les locaux visés et les travaux envisagés sont résumés, ci-dessous, dans le tableau ci-dessous.

Le programme de rénovation à l'initiative de l'Assemblée fédérale, vise à moderniser le Palais National et à offrir un environnement moderne, accueillant et sûr de la Cité législative, tout en préservant son caractère historique et patrimonial. Les locaux visés et les travaux envisagés sont résumés, ci-dessous, dans le tableau ci-dessous.

Construit de public (dans les sessions parlementaires) et d'usage secondaire (transmission d'usage qualitatif se rapportant aux travaux de rénovation globale de la Cité législative, dans une optique de mise en valeur patrimoniale et de réajustement de l'usage).

REPRÉSENTATION

L'édifice est représenté par une coupe transversale et une coupe longitudinale, ainsi qu'une coupe de plan. Les coupes transversales et longitudinales sont réalisées à l'échelle de 1:200, tandis que la coupe de plan est réalisée à l'échelle de 1:500.

En regardant la coupe transversale de la Cité, le bâtiment apparaît comme un ensemble cohérent et intégré à l'ensemble de la Cité législative, tout en préservant son caractère historique et patrimonial. La future intervention vise à offrir un environnement moderne, accueillant et sûr de la Cité législative, tout en préservant son caractère historique et patrimonial.

CONSTITUTION

Le projet consiste en une rénovation globale de l'édifice, visant à offrir un environnement moderne, accueillant et sûr de la Cité législative, tout en préservant son caractère historique et patrimonial. Les locaux visés et les travaux envisagés sont résumés, ci-dessous, dans le tableau ci-dessous.

Le projet de rénovation globale de l'édifice vise à offrir un environnement moderne, accueillant et sûr de la Cité législative, tout en préservant son caractère historique et patrimonial. Les locaux visés et les travaux envisagés sont résumés, ci-dessous, dans le tableau ci-dessous.

Le projet de rénovation globale de l'édifice vise à offrir un environnement moderne, accueillant et sûr de la Cité législative, tout en préservant son caractère historique et patrimonial. Les locaux visés et les travaux envisagés sont résumés, ci-dessous, dans le tableau ci-dessous.

Le projet de rénovation globale de l'édifice vise à offrir un environnement moderne, accueillant et sûr de la Cité législative, tout en préservant son caractère historique et patrimonial. Les locaux visés et les travaux envisagés sont résumés, ci-dessous, dans le tableau ci-dessous.

Le projet de rénovation globale de l'édifice vise à offrir un environnement moderne, accueillant et sûr de la Cité législative, tout en préservant son caractère historique et patrimonial. Les locaux visés et les travaux envisagés sont résumés, ci-dessous, dans le tableau ci-dessous.

Le projet de rénovation globale de l'édifice vise à offrir un environnement moderne, accueillant et sûr de la Cité législative, tout en préservant son caractère historique et patrimonial. Les locaux visés et les travaux envisagés sont résumés, ci-dessous, dans le tableau ci-dessous.

Le projet de rénovation globale de l'édifice vise à offrir un environnement moderne, accueillant et sûr de la Cité législative, tout en préservant son caractère historique et patrimonial. Les locaux visés et les travaux envisagés sont résumés, ci-dessous, dans le tableau ci-dessous.

Le projet de rénovation globale de l'édifice vise à offrir un environnement moderne, accueillant et sûr de la Cité législative, tout en préservant son caractère historique et patrimonial. Les locaux visés et les travaux envisagés sont résumés, ci-dessous, dans le tableau ci-dessous.

Le projet de rénovation globale de l'édifice vise à offrir un environnement moderne, accueillant et sûr de la Cité législative, tout en préservant son caractère historique et patrimonial. Les locaux visés et les travaux envisagés sont résumés, ci-dessous, dans le tableau ci-dessous.

Le projet de rénovation globale de l'édifice vise à offrir un environnement moderne, accueillant et sûr de la Cité législative, tout en préservant son caractère historique et patrimonial. Les locaux visés et les travaux envisagés sont résumés, ci-dessous, dans le tableau ci-dessous.

Le projet de rénovation globale de l'édifice vise à offrir un environnement moderne, accueillant et sûr de la Cité législative, tout en préservant son caractère historique et patrimonial. Les locaux visés et les travaux envisagés sont résumés, ci-dessous, dans le tableau ci-dessous.

Le projet de rénovation globale de l'édifice vise à offrir un environnement moderne, accueillant et sûr de la Cité législative, tout en préservant son caractère historique et patrimonial. Les locaux visés et les travaux envisagés sont résumés, ci-dessous, dans le tableau ci-dessous.

Le projet de rénovation globale de l'édifice vise à offrir un environnement moderne, accueillant et sûr de la Cité législative, tout en préservant son caractère historique et patrimonial. Les locaux visés et les travaux envisagés sont résumés, ci-dessous, dans le tableau ci-dessous.

Le projet de rénovation globale de l'édifice vise à offrir un environnement moderne, accueillant et sûr de la Cité législative, tout en préservant son caractère historique et patrimonial. Les locaux visés et les travaux envisagés sont résumés, ci-dessous, dans le tableau ci-dessous.

Le projet de rénovation globale de l'édifice vise à offrir un environnement moderne, accueillant et sûr de la Cité législative, tout en préservant son caractère historique et patrimonial. Les locaux visés et les travaux envisagés sont résumés, ci-dessous, dans le tableau ci-dessous.

Le projet de rénovation globale de l'édifice vise à offrir un environnement moderne, accueillant et sûr de la Cité législative, tout en préservant son caractère historique et patrimonial. Les locaux visés et les travaux envisagés sont résumés, ci-dessous, dans le tableau ci-dessous.

Le projet de rénovation globale de l'édifice vise à offrir un environnement moderne, accueillant et sûr de la Cité législative, tout en préservant son caractère historique et patrimonial. Les locaux visés et les travaux envisagés sont résumés, ci-dessous, dans le tableau ci-dessous.

Le projet de rénovation globale de l'édifice vise à offrir un environnement moderne, accueillant et sûr de la Cité législative, tout en préservant son caractère historique et patrimonial. Les locaux visés et les travaux envisagés sont résumés, ci-dessous, dans le tableau ci-dessous.

Le projet de rénovation globale de l'édifice vise à offrir un environnement moderne, accueillant et sûr de la Cité législative, tout en préservant son caractère historique et patrimonial. Les locaux visés et les travaux envisagés sont résumés, ci-dessous, dans le tableau ci-dessous.

Le projet de rénovation globale de l'édifice vise à offrir un environnement moderne, accueillant et sûr de la Cité législative, tout en préservant son caractère historique et patrimonial. Les locaux visés et les travaux envisagés sont résumés, ci-dessous, dans le tableau ci-dessous.

Le projet de rénovation globale de l'édifice vise à offrir un environnement moderne, accueillant et sûr de la Cité législative, tout en préservant son caractère historique et patrimonial. Les locaux visés et les travaux envisagés sont résumés, ci-dessous, dans le tableau ci-dessous.

Le projet de rénovation globale de l'édifice vise à offrir un environnement moderne, accueillant et sûr de la Cité législative, tout en préservant son caractère historique et patrimonial. Les locaux visés et les travaux envisagés sont résumés, ci-dessous, dans le tableau ci-dessous.

Le projet de rénovation globale de l'édifice vise à offrir un environnement moderne, accueillant et sûr de la Cité législative, tout en préservant son caractère historique et patrimonial. Les locaux visés et les travaux envisagés sont résumés, ci-dessous, dans le tableau ci-dessous.

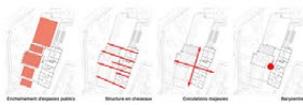
Le projet de rénovation globale de l'édifice vise à offrir un environnement moderne, accueillant et sûr de la Cité législative, tout en préservant son caractère historique et patrimonial. Les locaux visés et les travaux envisagés sont résumés, ci-dessous, dans le tableau ci-dessous.

Le projet de rénovation globale de l'édifice vise à offrir un environnement moderne, accueillant et sûr de la Cité législative, tout en préservant son caractère historique et patrimonial. Les locaux visés et les travaux envisagés sont résumés, ci-dessous, dans le tableau ci-dessous.

Le projet de rénovation globale de l'édifice vise à offrir un environnement moderne, accueillant et sûr de la Cité législative, tout en préservant son caractère historique et patrimonial. Les locaux visés et les travaux envisagés sont résumés, ci-dessous, dans le tableau ci-dessous.

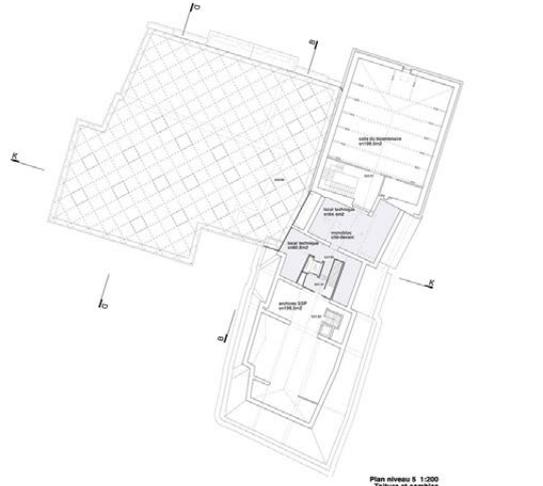
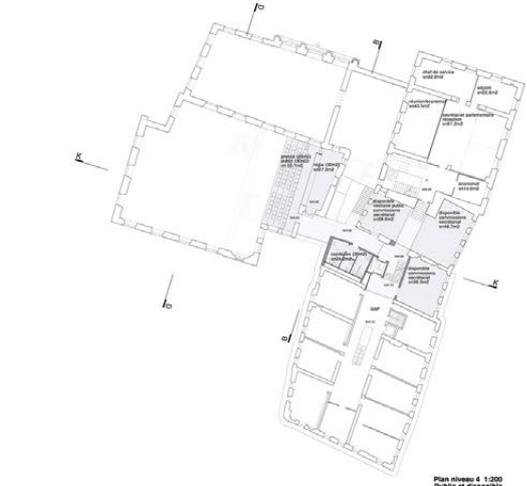
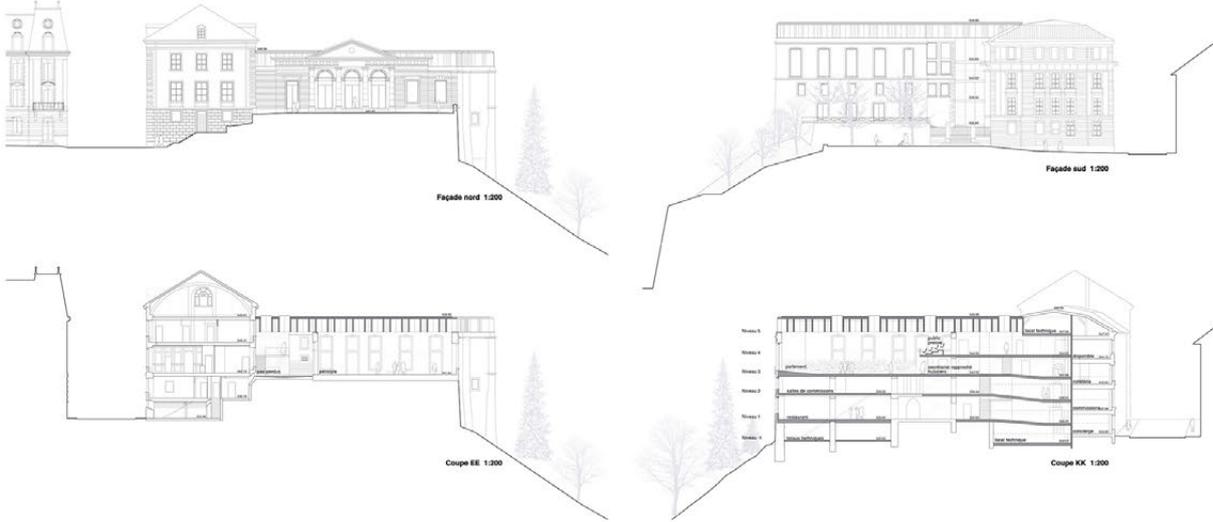
Le projet de rénovation globale de l'édifice vise à offrir un environnement moderne, accueillant et sûr de la Cité législative, tout en préservant son caractère historique et patrimonial. Les locaux visés et les travaux envisagés sont résumés, ci-dessous, dans le tableau ci-dessous.

Le projet de rénovation globale de l'édifice vise à offrir un environnement moderne, accueillant et sûr de la Cité législative, tout en préservant son caractère historique et patrimonial. Les locaux visés et les travaux envisagés sont résumés, ci-dessous, dans le tableau ci-dessous.



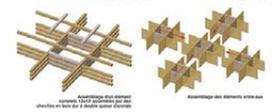
Le Château de La Roche (1870-1880) et le Palais National (1880-1890)





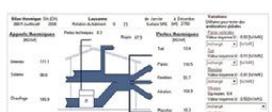
**STRUCTURE DU TOIT**

La structure de la toiture se caractérise par une grille orthogonale de poutres en bois lambré en chêne pour recevoir les tuiles de toiture.  
Les poutres de la grille sont espacées de 180 cm de côté.  
Les poutres de la grille sont espacées de 12 cm. Elles sont constituées de lambris en bois épaisseur de 120 mm, empilés par couches successives et chevillées à la couche inférieure sur et en façade du mur.  
**MISE EN ŒUVRE**  
La mise en œuvre des poutres est réalisée par une grille orthogonale de poutres en bois lambré en chêne pour recevoir les tuiles de toiture.  
Les poutres de la grille sont espacées de 180 cm de côté.  
Les poutres de la grille sont espacées de 12 cm. Elles sont constituées de lambris en bois épaisseur de 120 mm, empilés par couches successives et chevillées à la couche inférieure sur et en façade du mur.



**ENVELOPPE**

Un seul partielle est prévu à l'étage de l'ensemble, dans la mesure où elle détermine en partie le confort des occupants et les besoins de chauffage et de refroidissement du bâtiment.  
La première partie est l'ensemble des surfaces vitrées à l'extérieur, notamment les balcons, les loges de nos collègues et les vitrages.  
Pour les besoins de chauffage, nous optons pour un système à base de bois lambré en chêne pour recevoir les tuiles de toiture.  
Les poutres de la grille sont espacées de 180 cm de côté.  
Les poutres de la grille sont espacées de 12 cm. Elles sont constituées de lambris en bois épaisseur de 120 mm, empilés par couches successives et chevillées à la couche inférieure sur et en façade du mur.  
La toiture est constituée de lambris en bois épaisseur de 120 mm, empilés par couches successives et chevillées à la couche inférieure sur et en façade du mur.



**CONSUMATIONS ÉNERGÉTIQUES ANNUELLES DU BÂTIMENT (en kWh/m²)**

Chauffage à distance (énergie primaire)	150 kWh/m²
Besoins de chauffage avec 0,800	118 kWh/m²
Éclairage	20 kWh/m²
Électricité	21 kWh/m²
Préchauffage DVS	10 kWh/m²
Autonomie	0 kWh/m²
Total besoins en électricité	71 kWh/m²
<b>Total général:</b>	<b>499 kWh/m²</b>

Électricité	6 kWh/m²
Éclairage	20 kWh/m²
Préchauffage DVS	10 kWh/m²
Autonomie	0 kWh/m²
Total besoins en électricité	71 kWh/m²

**Part renouvelable de l'énergie thermique CAD**

At 100% (202 kWh/m²) - 40% Energie renouvelable	80 kWh/m²
Chauffage sur total 118 kWh/m²	71 kWh/m²
CEE sur total annuel 48 kWh/m²	17 kWh/m²
Total renouvelable thermique	88 kWh/m²
Chauffage sur total 118 kWh/m²	84 kWh/m²
CEE sur total annuel 48 kWh/m²	18 kWh/m²
Total renouvelable électrique	212 kWh/m²
Total renouvelable énergie thermique	300 kWh/m²
Saldo non renouvelable en thermique	85 kWh/m²



**ÉCONOMIE DES RESSOURCES ET MATÉRIEL**

Consommation moyenne de l'électricité et de l'énergie thermique et du gaz sont les ressources les plus abondantes et efficaces pour dépolluer les ressources.  
Les ressources les plus abondantes et efficaces pour dépolluer les ressources sont les ressources les plus abondantes et efficaces pour dépolluer les ressources.  
Les ressources les plus abondantes et efficaces pour dépolluer les ressources sont les ressources les plus abondantes et efficaces pour dépolluer les ressources.



### 3<sup>e</sup> rang « ANTIGONE ET CRÉON »

---

Récupérer le maximum de l'état existant tout en lui ajoutant le programme requis par le concours et cela dans un langage contemporain, tel est le propos du projet. Ainsi peut-on conserver la mémoire du lieu, c'est-à-dire tout ce qui reste du bâtiment détruit par l'incendie. La silhouette de la Cité se voit dès lors dotée d'un nouvel élément, très simple dans sa formulation, puisqu'il s'agit de poser sur les murs inférieurs conservés un prisme au volume bien affirmé, correspondant dans sa hauteur à trois étages types. Grâce à ce geste clair on peut vérifier que l'insertion dans le site s'opère avec la modestie et la pertinence que l'on attend d'une telle démarche. Cette modestie n'exclut pourtant pas la présence visuellement marquée de l'institution, supprimant toute ambiguïté de lecture : entre le Château et la Cathédrale, le Parlement s'affirme avec évidence dans la silhouette.

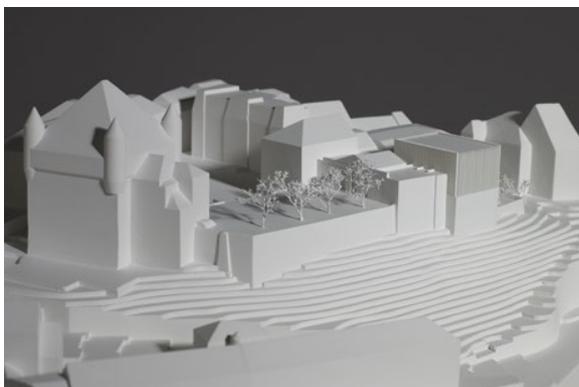
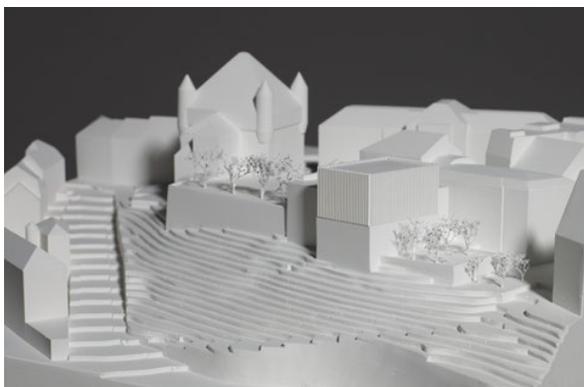
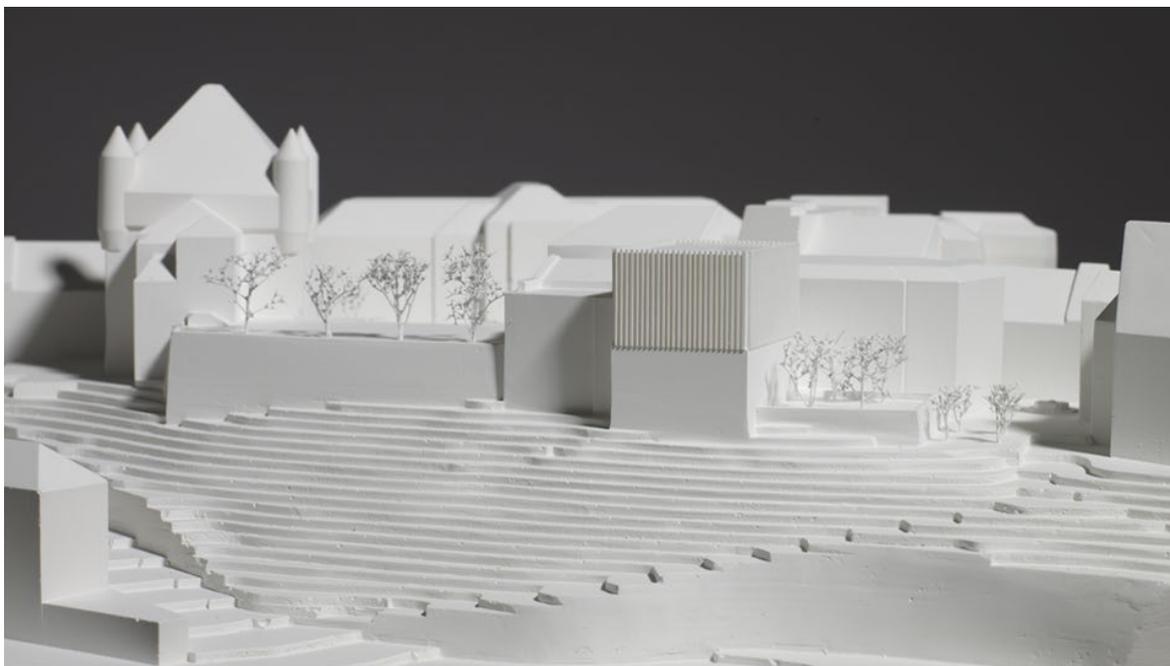
Formellement, une certaine rigidité de l'architecture se dégage quand on voit le volume prismatique se raccorder de façon totalement lisse sur les façades inférieures. L'image produite est plus dure en plan qu'en maquette et un léger débordement atténuerait peut-être cette rigueur grâce à l'ombre portée. Cette rigueur se retrouve d'ailleurs dans le fonctionnement général, tout comme dans celui de la salle qui s'avère bon, non dénué toutefois d'une certaine austérité que ne supprime pas le jeu des lames verticales.

La volonté de conserver la base, c'est-à-dire la première volée de marches de l'escalier historique, conduit à prolonger celui-ci dans la hauteur en passant sous le surplomb de la salle parlementaire de façon étriquée, certes avec suffisamment d'espace pour le passage mais avec la perte de représentativité qu'on serait pourtant en droit d'attendre dans un tel lieu. La salle elle-même paraît procurer une ambiance assez terne.

En surface en tout cas, on doit constater que la salle du Parlement ne répond pas aux exigences du programme. Elle s'avère trop petite et les dimensions des places de travail des parlementaires restent en dessous des exigences formulées.

Le projet s'avère être le plus bas en termes d'économie, ce qui semble correspondre à la simplicité de sa forme. Plusieurs aspects structurels sont abordés, notamment dans la grille de toiture à poutres à membrures supérieures horizontales et à sous-tirants prenant appui sur des piliers en béton. Ceux-ci sont en effet proposés en remplacement des murs de l'ancienne salle, mais l'analyse révèle quand même un certain manque de maîtrise dans la prise en compte de ces différents aspects structurels.

Avec une consommation énergétique globalement bien maîtrisée, la réponse aux exigences s'avère tout à fait correcte, même si l'on doit constater que la matérialisation de l'enveloppe, faisant intervenir de nombreuses ressources différentes, et la surface importante des vitrages ne plaident pas en faveur du projet.



# ANTIGONE ET CRÉON

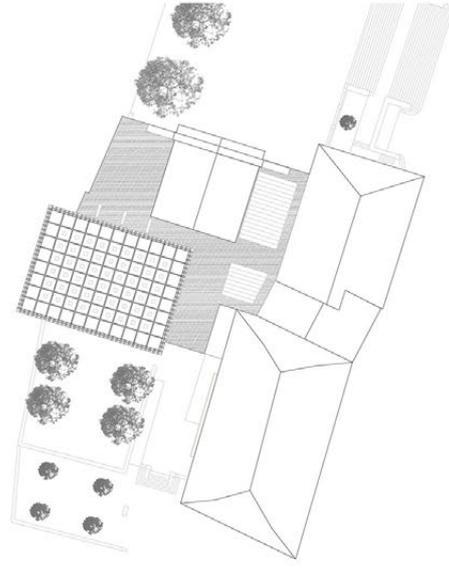
**ARCHITECTES**  
U15 ARCHITECTES SàRL,  
ELIGIO NOVELLO, ARCH. EPFL FAS SIA

**COLLABORATEURS**  
WANDA PALACZ, ARCH.  
CHRISTOPHER GREIM-KUCZEWSKI, ARCH.

**ADRESSE**  
RUE DE L'UNION 15  
1800 VEVEY



PLAN SITUATION - 1/5000



VOTURES - 1/200

**Le Parlement actuel:**  
La fonction de communication avec la société civile, les visiteurs  
la fonction de miroir de l'édifice public du canton  
Le Parlement doit avoir force de symbole. Il doit évoquer  
le caractère du pouvoir  
l'histoire et le statut démocratique  
l'édifice public du canton

**Le Nouveau Parlement**  
est né. "C'est une conception monumentale érigée dans la pierre, qui  
associe la cathédrale, l'Académie Académique, le parlement, et le château."  
Il est fait des trois éléments prédominants de l'édifice Durrer de la Cité sur la  
ville. A ce lieu s'est construit un édifice moderne, à l'effacement et à l'intégration  
dans ce cadre historique à haute identité.

**Continuité historique et fonctionnelle**  
Le projet définit une approche de réappropriation du site en allant du point  
architectural "qui ne réside qu'à sa forme personnelle", selon les mots de Bernard  
Cuschi. L'édifice historique, par une approche moderne, à l'effacement et à l'intégration  
dans ce cadre historique à haute identité.

**Le projet de nouveau Parlement permet de définir les qualités structurelles et  
temporelles du lieu, en volume, en volume et en façade, selon une dialectique  
de l'édifice, des rapports architecturaux et fonctionnels du parlement, de sa  
représentativité.**

**Depuis l'avenue du Château, la nouvelle salle du Parlement s'avance  
en un seul plan de visibilité par une série d'éléments architecturaux  
régulièrement au-dessus du toit.**

**Elle établit une relation entre le monde extérieur, et reprend aux fondements  
modernes du Parlement, pour être devenue la nouvelle salle au-dessus des murs  
de la Cité par-dessus les regards de la ville.**

**Le nouveau Parlement est mis en perspective avec la Cité et la cathédrale**  
Les structures verticales du nouveau Parlement sont constituées de pilotis en  
acier superposés au sol.

**Caractérisées par une série de pilotis (à vert horizontaux) elles assurent le  
principe d'équilibre et d'équilibre du projet, jouant une équilibre relation  
avec les structures historiques de la cathédrale.**

**Chaque pilotis est doté de marches à l'effacement et d'apport de lumière en  
hauteur. La toiture, constituée d'une structure légère en bois, comporte de  
plusieurs éléments fixes, en métal, notamment l'apport, sans équilibre  
de mouvement ou de stabilité structurelle.**

**L'ensemble des pilotis de la salle offre un léger toit vers l'extérieur. Ce l'ensemble  
est ainsi indubitablement confirmé et accompagné le fait des murs moyennages  
du sol.**



LA SALLE PARLEMENTAIRE COUVERTE SUR LA VILLE



ENNEE PAR LES CIRCULATIONS, QUI OUVRENT DES PERSPECTIVES URBAINES

**Le projet invite les visiteurs à découvrir**  
Seule la maison de Charbonnet est visible en complément de la structure de  
Pommes, laissant le projet U.E.E. émergeant pour un programme  
complet.

**Les étapes initiales de la conception modulaire sont issues selon  
un principe de "modularité" et d'organisation de lieu. Les parties  
modulaires sont répétitives. Les pilotis sont constitués par des pilotis  
collaborants joints à la base. Le programme prend place dans des volumes qui  
construisent un langage architectural moderne.**

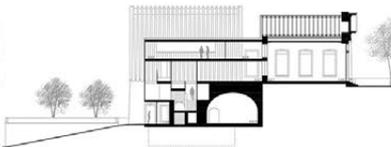
**La structure du nouveau Parlement  
est directement issue des vestiges de l'ancien ouvrage**

**La réduction de la masse des murs, la création d'un langage des  
murs à la fois, l'édifice est l'édifice, ne permettant pas de garantir que  
les murs puissent assurer un rôle porteur.**

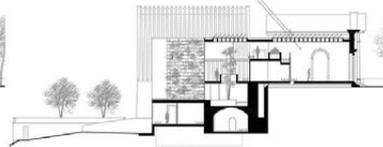
**Les murs extérieurs sont constitués de modules en bois et en béton. Le  
matériau choisi est le bois à haute teneur en résine, en béton antique du "béton  
bleu" de l'édifice parlement, qui permet de réaliser les pilotis structurels de la  
nouvelle salle avec un matériau moderne d'apport. La salle Pommes rend de  
ses caractéristiques sous une forme contemporaine.**



COUPE AA - 1/200

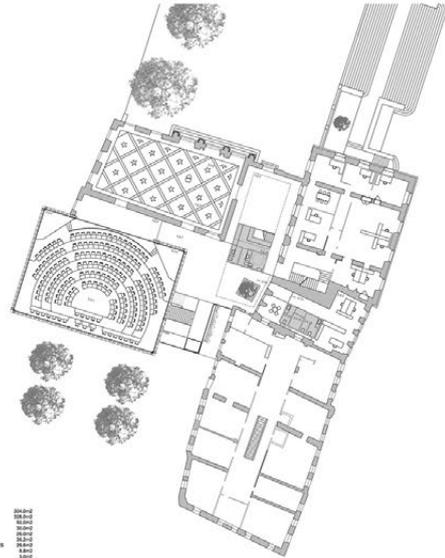
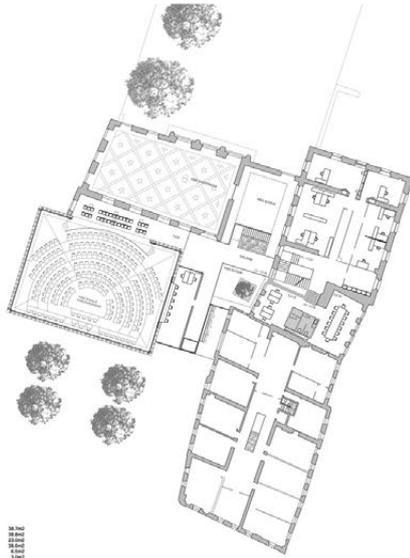


COUPE BB - 1/200



COUPE CC - 1/200





3.12	MESE	36 000
3.13	MESE	36 000
3.14	MESE	36 000
3.15	MESE	36 000
3.16	MESE	36 000
3.17	MESE	36 000
3.18	MESE	36 000
3.19	MESE	36 000
3.20	MESE	36 000
3.21	MESE	36 000
3.22	MESE	36 000
3.23	MESE	36 000
3.24	MESE	36 000

ACCES GALERIE NV 64 - 1000

Attitude patrimoniale et méthodologie de conservation de composants historiques réinterprétés

Le savoir-faire d'une partie des murs qui ont subi une dégradation importante pour alimenter le programme du nouveau Parlement fédéral, en termes quantitatifs. Une réflexion a été menée sur la pertinence de la conservation de vestiges de salles d'assemblée parlementaire, à l'ère de la transparence, ne pouvant remplir qu'un rôle symbolique en raison de leur âge.

Une approche sélective de conservation du même niveau de l'ancienne salle Plénière ne pouvait être retenue par les nouvelles contraintes constructives du programme ou par un opportunisme stratégique de projet, nous continuons que les murs du même niveau, habités par le vestige, étaient déjà abandonnés pour faire place à une substance nouvelle, contemporaine.

La visibilité

Le confort de conservation et les qualités patrimoniales sont indissociables, est censuré et restauré.

Les ouvertures de la façade historique sont restaurées. Elles fournissent une transparence directe vers l'extérieur. Elles tournent une transparence directe vers l'extérieur. Elles tournent une transparence directe vers l'extérieur.

Une salle à deux niveaux, située au-dessus, prolonge de part et d'autre par deux autres niveaux, est accolée sur les côtés.

Le nouveau volume du vestibule ouvre une vision panoramique sur son nouvel accès principal et permet au volume de la salle du Parlement de marquer la place du bâtiment de son empreinte visuelle, malgré le second plan.

La scène historique

Le confort de conservation et les qualités patrimoniales sont indissociables, est censuré et restauré.

Le confort de conservation et les qualités patrimoniales sont indissociables, est censuré et restauré.

Le confort de conservation et les qualités patrimoniales sont indissociables, est censuré et restauré.

Le confort de conservation et les qualités patrimoniales sont indissociables, est censuré et restauré.

Le confort de conservation et les qualités patrimoniales sont indissociables, est censuré et restauré.

Le confort de conservation et les qualités patrimoniales sont indissociables, est censuré et restauré.

Le confort de conservation et les qualités patrimoniales sont indissociables, est censuré et restauré.

Le confort de conservation et les qualités patrimoniales sont indissociables, est censuré et restauré.

Le confort de conservation et les qualités patrimoniales sont indissociables, est censuré et restauré.

Le confort de conservation et les qualités patrimoniales sont indissociables, est censuré et restauré.

Le confort de conservation et les qualités patrimoniales sont indissociables, est censuré et restauré.

Le confort de conservation et les qualités patrimoniales sont indissociables, est censuré et restauré.

Le confort de conservation et les qualités patrimoniales sont indissociables, est censuré et restauré.

Le confort de conservation et les qualités patrimoniales sont indissociables, est censuré et restauré.

Le confort de conservation et les qualités patrimoniales sont indissociables, est censuré et restauré.

Le confort de conservation et les qualités patrimoniales sont indissociables, est censuré et restauré.

Le confort de conservation et les qualités patrimoniales sont indissociables, est censuré et restauré.

Le confort de conservation et les qualités patrimoniales sont indissociables, est censuré et restauré.

Le confort de conservation et les qualités patrimoniales sont indissociables, est censuré et restauré.

Le confort de conservation et les qualités patrimoniales sont indissociables, est censuré et restauré.

Le confort de conservation et les qualités patrimoniales sont indissociables, est censuré et restauré.

Le confort de conservation et les qualités patrimoniales sont indissociables, est censuré et restauré.

Le confort de conservation et les qualités patrimoniales sont indissociables, est censuré et restauré.

Le confort de conservation et les qualités patrimoniales sont indissociables, est censuré et restauré.

Le confort de conservation et les qualités patrimoniales sont indissociables, est censuré et restauré.

Le confort de conservation et les qualités patrimoniales sont indissociables, est censuré et restauré.

Le confort de conservation et les qualités patrimoniales sont indissociables, est censuré et restauré.

Le confort de conservation et les qualités patrimoniales sont indissociables, est censuré et restauré.

Le confort de conservation et les qualités patrimoniales sont indissociables, est censuré et restauré.

Le confort de conservation et les qualités patrimoniales sont indissociables, est censuré et restauré.

Le confort de conservation et les qualités patrimoniales sont indissociables, est censuré et restauré.

Le confort de conservation et les qualités patrimoniales sont indissociables, est censuré et restauré.

Le confort de conservation et les qualités patrimoniales sont indissociables, est censuré et restauré.

Le confort de conservation et les qualités patrimoniales sont indissociables, est censuré et restauré.

Le confort de conservation et les qualités patrimoniales sont indissociables, est censuré et restauré.

Le confort de conservation et les qualités patrimoniales sont indissociables, est censuré et restauré.

Le confort de conservation et les qualités patrimoniales sont indissociables, est censuré et restauré.

Le confort de conservation et les qualités patrimoniales sont indissociables, est censuré et restauré.

Le confort de conservation et les qualités patrimoniales sont indissociables, est censuré et restauré.

Le confort de conservation et les qualités patrimoniales sont indissociables, est censuré et restauré.



ELEMENTS MAINTIENS ET DECONSTRUITS

À l'intérieur du nouveau Parlement, les relations entre le Parlement et les services administratifs sont facilitées par un nouveau concept de circulation.

Le grand escalier de l'ancienne salle Plénière est réinterprété et devient un volume principal devant la place Bonnard au focus de service et de travail des parlementaires (salle de réunion, vestiaires et cantines).

Une série d'escaliers contemporains complète le dispositif existant. In fine, tous les niveaux sont liés par une circulation verticale urbaine, qui les lie à 4 niveaux de l'édifice.

Le nouveau maillage de distribution formalise le point de rencontre des deux axes centraux du projet, connectés sur des surfaces privilégiées sur la cité et la ville (sur la Place Bonnard, sur la Plénière).

Ces cadrages extérieurs dynamisent les nouveaux espaces de circulation, les prolongent et les engagent en deux lieux qui renouent également la salle parlementaire.

3.21	SALLE PARLEMENTAIRE	30000
3.22	MESE	36000
3.23	MESE	36000
3.24	MESE	36000
3.25	MESE	36000
3.26	MESE	36000
3.27	MESE	36000
3.28	MESE	36000
3.29	MESE	36000
3.30	MESE	36000
3.31	MESE	36000
3.32	MESE	36000
3.33	MESE	36000
3.34	MESE	36000

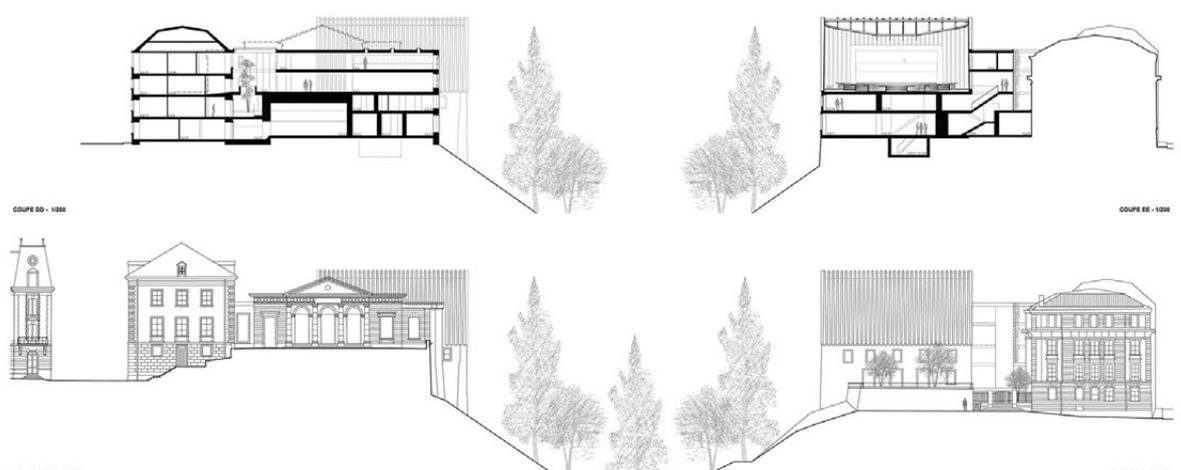
ACCES PRINCIPAL NV 03 - 1000



SCHEMA DE VUES ET OUVERTURES URBAINES

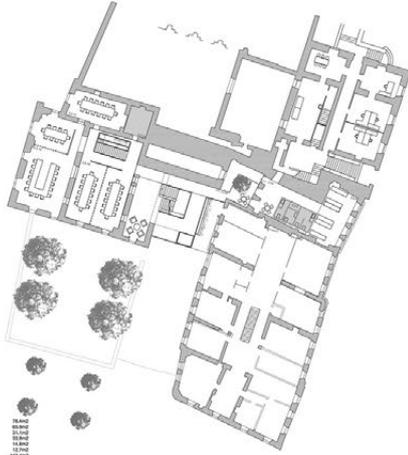


ATRIUM ET ACCES A LA GALERIE



FACADE NORD - 1000

FACADE SUD - 1000



- 3.2.10 SALLE DE REUNION MOBILISABLE 85.00
- 3.2.11 SALLE DE REUNION MOBILISABLE 85.00
- 3.2.12 PERTE LOCAL DE REUNION 21.00
- 3.2.13 RESTAURANT COFFRET 85.00
- 3.2.14 LOCAL MÉTIERS 10.00
- 3.2.15 LOCAL MÉTIERS 10.00
- 3.2.16 CIRCULATION 145.00

EQUIPEMENTS PARLEMENTAIRES NIV 02 - 1000

L'utilisation de lumière naturelle est privilégiée dans le projet.  
Les conditions climatiques locales incitent à maximiser les gains passifs importants durant la saison froide. Durant la saison chaude, les gains solaires indésirables sont gérés :  
- par la géométrie de l'enveloppe  
- par les dispositifs de protection solaire intérieurs à la salle  
- par une ventilation naturelle

La lumière naturelle est considérée comme la base de l'éclairage. L'éclairage artificiel n'est utilisé que durant les périodes très verticales ou la nuit. La configuration de la majorité des locaux leur assure un bon éclairage naturel. La salle de parlement, avec ses prises de jour réparties régulièrement au long de la hauteur est bien éclairée naturellement. Des protections solaires bidirectionnelles favorisent le confort thermique de contrôler les débordements ponctuels et de laisser la lumière naturelle.

Une autonomie en lumière du jour de la salle parlementaire est visée. Le volume de la salle est réglé à 47% à l'apogée de la hauteur en réglant par des volets intérieurs selon la luminosité et l'usage de la salle (projection, débat, séance).

Un usage de l'énergie solaire passive permet un apport d'énergie important par les vitres et la salle. Les effets sont réglés par la ventilation naturelle. Les brises structurelles verticales efficaces contrôlent les vitres. Les vitres régulent la température de l'éclairage.

Les vitres, régulateurs thermiques du projet, assurent un apport passif en hiver. Choixés au centre du projet, ils génèrent un flux constant dans les locaux en hiver, et agissent comme isolation d'été chaude en été. Ces vitres, circulation, les vitres favorisent également comme puits de lumière du jour.

Le résultat des simulations thermiques démontre que le bien des parties extérieures, entre autres du socle inférieur, permet une lecture durant les travaux de conservation et restauration, qui permettrait de travailler sans éclairage artificiel durant des heures de travail à l'extérieur.

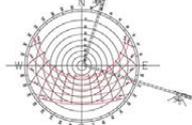
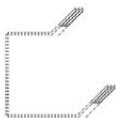


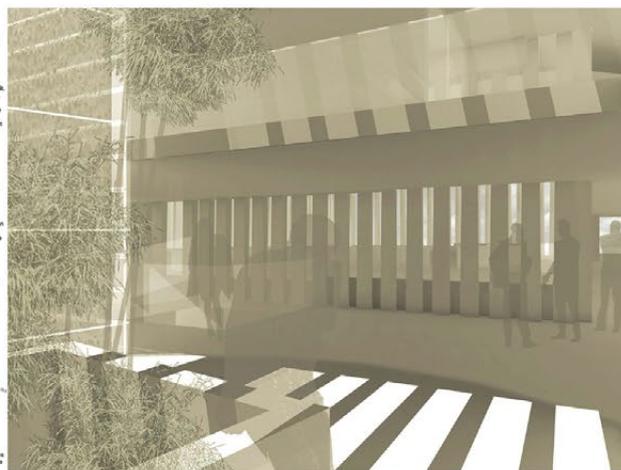
DIAGRAMME SOLAIRE SALLE PARLEMENTAIRE

Les lames perforées protègent la pose vitre du soleil durant le 30% du temps.

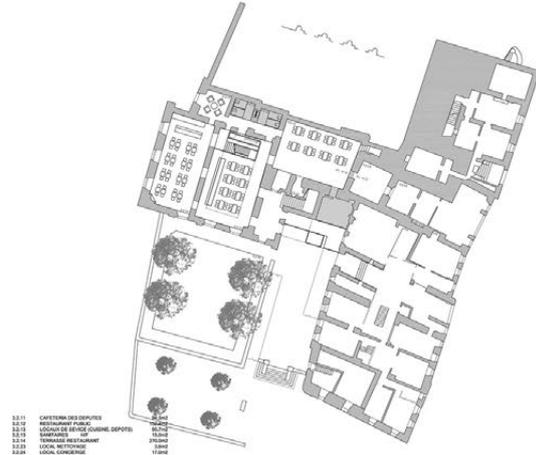
La proportion de plein et de vides est de 47%. Les ouvertures verticales hautes permettent également contrôler la salle. Une protection solaire intérieure protège en été durant les heures de soleil.



MONTAGE DE LA STRUCTURE EN ÉLÉMENTS PRÉFABRIQUÉS PORAN ET PRÉFABRIQUÉ



ESPACE DE CIRCULATION AVEC PATIO INTÉRIEUR - VUE VERS LA SALLE PARLEMENTAIRE



- 3.2.17 CAFETERIA COFFRET 85.00
- 3.2.18 RESTAURANT PUBLIC 85.00
- 3.2.19 LOCAL DE DÉJEUNER, DÉPÔTS 85.00
- 3.2.20 SALLE 85.00
- 3.2.21 TERRASSE DES RESTAURANT 85.00
- 3.2.22 LOCAL MÉTIERS 10.00
- 3.2.23 LOCAL MÉTIERS 10.00
- 3.2.24 CIRCULATION 145.00

RESTAURANT PUBLIC - CAFETERIA - JARDIN NIV 01 - 1000

Éléments	Volume	Surface	Volume	Surface	Volume	Surface
1.000 - 1.000	1000	1000	1000	1000	1000	1000
2.000 - 2.000	2000	2000	2000	2000	2000	2000
3.000 - 3.000	3000	3000	3000	3000	3000	3000
4.000 - 4.000	4000	4000	4000	4000	4000	4000
5.000 - 5.000	5000	5000	5000	5000	5000	5000
6.000 - 6.000	6000	6000	6000	6000	6000	6000
7.000 - 7.000	7000	7000	7000	7000	7000	7000
8.000 - 8.000	8000	8000	8000	8000	8000	8000
9.000 - 9.000	9000	9000	9000	9000	9000	9000
10.000 - 10.000	10000	10000	10000	10000	10000	10000
11.000 - 11.000	11000	11000	11000	11000	11000	11000
12.000 - 12.000	12000	12000	12000	12000	12000	12000
13.000 - 13.000	13000	13000	13000	13000	13000	13000
14.000 - 14.000	14000	14000	14000	14000	14000	14000
15.000 - 15.000	15000	15000	15000	15000	15000	15000
16.000 - 16.000	16000	16000	16000	16000	16000	16000
17.000 - 17.000	17000	17000	17000	17000	17000	17000
18.000 - 18.000	18000	18000	18000	18000	18000	18000
19.000 - 19.000	19000	19000	19000	19000	19000	19000
20.000 - 20.000	20000	20000	20000	20000	20000	20000
21.000 - 21.000	21000	21000	21000	21000	21000	21000
22.000 - 22.000	22000	22000	22000	22000	22000	22000
23.000 - 23.000	23000	23000	23000	23000	23000	23000
24.000 - 24.000	24000	24000	24000	24000	24000	24000
25.000 - 25.000	25000	25000	25000	25000	25000	25000
26.000 - 26.000	26000	26000	26000	26000	26000	26000
27.000 - 27.000	27000	27000	27000	27000	27000	27000
28.000 - 28.000	28000	28000	28000	28000	28000	28000
29.000 - 29.000	29000	29000	29000	29000	29000	29000
30.000 - 30.000	30000	30000	30000	30000	30000	30000
31.000 - 31.000	31000	31000	31000	31000	31000	31000
32.000 - 32.000	32000	32000	32000	32000	32000	32000
33.000 - 33.000	33000	33000	33000	33000	33000	33000
34.000 - 34.000	34000	34000	34000	34000	34000	34000
35.000 - 35.000	35000	35000	35000	35000	35000	35000
36.000 - 36.000	36000	36000	36000	36000	36000	36000
37.000 - 37.000	37000	37000	37000	37000	37000	37000
38.000 - 38.000	38000	38000	38000	38000	38000	38000
39.000 - 39.000	39000	39000	39000	39000	39000	39000
40.000 - 40.000	40000	40000	40000	40000	40000	40000
41.000 - 41.000	41000	41000	41000	41000	41000	41000
42.000 - 42.000	42000	42000	42000	42000	42000	42000
43.000 - 43.000	43000	43000	43000	43000	43000	43000
44.000 - 44.000	44000	44000	44000	44000	44000	44000
45.000 - 45.000	45000	45000	45000	45000	45000	45000
46.000 - 46.000	46000	46000	46000	46000	46000	46000
47.000 - 47.000	47000	47000	47000	47000	47000	47000
48.000 - 48.000	48000	48000	48000	48000	48000	48000
49.000 - 49.000	49000	49000	49000	49000	49000	49000
50.000 - 50.000	50000	50000	50000	50000	50000	50000

Structure et matérialisation

La salle est constituée d'une structure verticale en béton préfabriqué.  
La forme intérieure de la salle est définie naturellement par les brises structurelles portantes, où la forme structurelle des colonnes structurelles. Il est réalisé une lecture fine sur appui.



FACADE OUEST - 1000



#### 4<sup>e</sup> rang « LE PASSAGE DU CITOYEN »

Le titre s'avère évocateur, puisqu'il provient du fait d'un parcours, concrètement, un passage fermé entre le Parlement et les bâtiments de la Cité-Devant, où le citoyen est censé croiser le député. Par la nouvelle configuration des lieux, cela contribue à donner une meilleure identité au Parlement, notamment à sa salle au volume s'exprimant avec conviction en une toiture généreuse par ses formes mais en bonne correspondance de proportions avec son environnement. Celle-ci contribue ainsi à créer un signe marquant bien l'institution dans la silhouette de la Cité entre les toits du Château et les tours de la Cathédrale. En revanche, le traitement de la volumétrie sur le péristyle, ainsi que celui des façades, surtout dans leur rapport à la toiture, n'arrivent pas à atteindre la même qualité d'expression.

L'idée du passage s'avère plutôt séduisante, même s'il faut quand même admettre que celui-ci n'existe en fait qu'aux heures ouvrables. Par ailleurs, s'il est vrai qu'il permet, physiquement et symboliquement, de détacher le Parlement de l'Administration, il ne saurait acquérir un véritable caractère urbain en raison précisément de sa limitation d'utilisation dans le temps, constat qui risquerait dès lors de mener à une appréciation négative de son idée même. Quant au reste, on peut vérifier que le projet fonctionne de façon correcte dans un bon respect du programme, si ce n'est que la salle s'avère un peu trop plate par rapport à la forme en hémicycle souhaitée.

Bien malencontreusement, les dimensions des places de travail des parlementaires sont inférieures aux exigences formulées, ce, dans une proportion qui rendrait plus que difficile leur adaptation, surtout compte tenu de la volumétrie de la salle.

Exactement situé dans la moyenne de l'estimation des coûts, le projet aborde bien les questions structurelles, de façon claire dans la formulation du dôme sur la partie principale du bâtiment, avec une conception de structure, précisément, qui répond bien à la forme de la toiture. La proposition de toiture sur l'ancienne cour d'honneur, ainsi que son accrochage au péristyle sont en revanche problématiques.

Une enveloppe soignée des parties neuves et une isolation intérieure dans les parties conservées offrent un bilan thermique particulièrement favorable. Ainsi, même s'il s'avère évident que bien des questions restent encore en suspens à ce stade, le projet s'avère intéressant à plus d'un titre, comme par exemple la forme élevée de la toiture, assurant la bonne gestion du climat intérieur, et on peut considérer qu'il répond bien aux exigences énergétiques et environnementales.

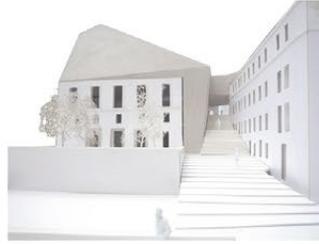
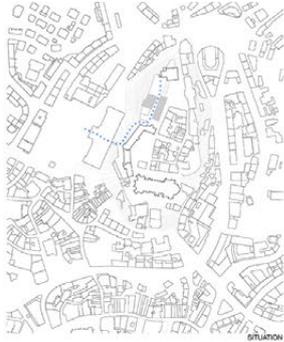


# LE PASSAGE DU CITOYEN

**ARCHITECTES**  
LOCALARCHITECTURE,  
DANILO MONDADA,  
AMSLER ARCHITECTE

**COLLABORATEURS**  
ELSA JEJCIC  
JEAN-LUC FRIGERIO  
CHARLES-HENRY HASBROUCC

**ADRESSE**  
LOCALARCHITECTURE  
CÔTES-DE-MONTBENON 30  
1002 LAUSANNE



ENTRÉE BASSE- PLACE ANDRÉ BONNARD



ENTRÉE HAUTE- ESPLANADE DU CHÂTEAU

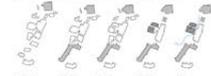
## Un passage où la population croise ses représentants

**Le passage du citoyen**  
Entre le front bâti sur Cité-Devant et le noyau Perregaux, le projet reconstruit et affirme une œuvre, latente depuis le 16<sup>e</sup> siècle: un «passage» à la fois intérieur au Parlement et ouvert au piéton, favorisant les contacts entre la population et ses représentants.  
Les fonctions du projet se répartissent de part et d'autre de ce «passage», la priorité étant donnée au «noyau» monumental qui concerne la presque totalité du programme. Cité Cité-Devant, l'intervention se limite à l'ancienne maison Charbonniers dans laquelle sont insérées quelques fonctions servantes.

**Développements futurs**  
Le projet laisse donc entièrement libre l'alignement sur Cité-Devant et n'hypothèque aucun des développements et réaffectations potentiels du secrétariat ou de l'administration parlementaires.  
Au contraire, le projet met en valeur l'escalier monumental de l'ancien Tribunal d'appel, le lie à la nouvelle cafétéria, à l'ascenseur et aux commodités qui, ensemble, pourraient sans autre former le cœur d'un programme administratif étendu à tout l'alignement.

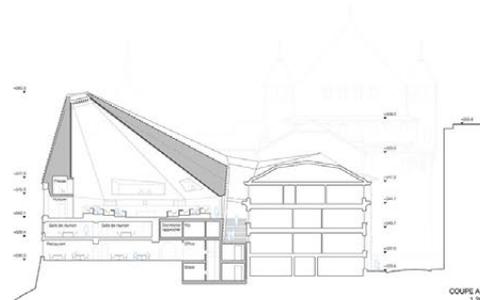
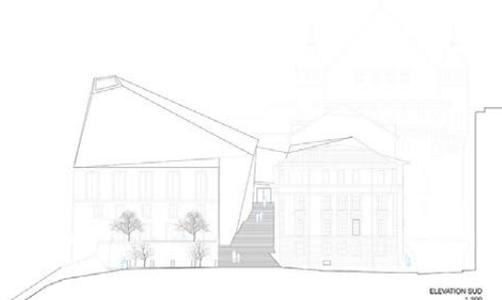
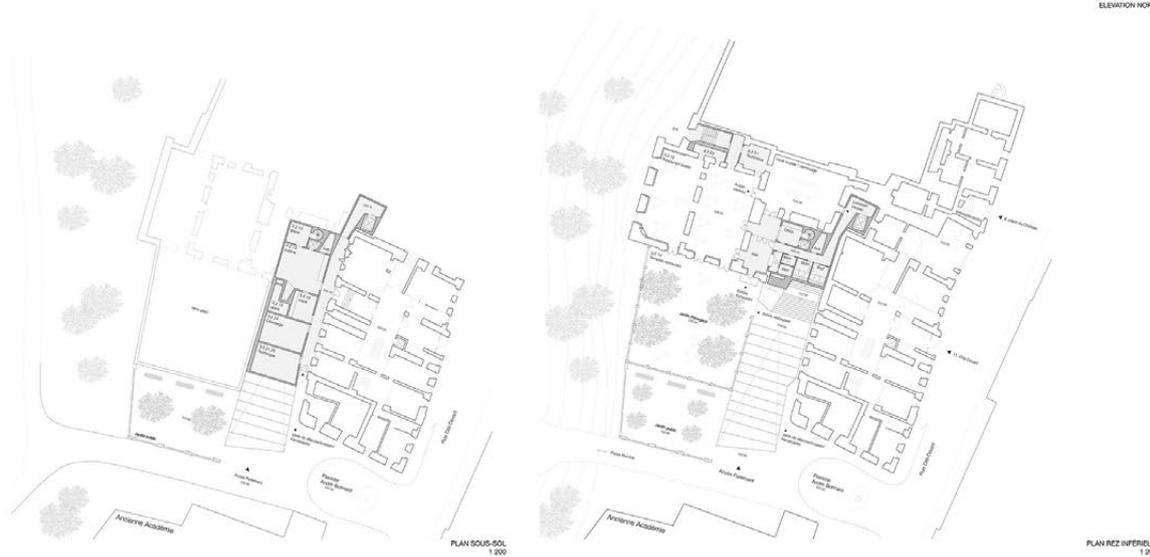
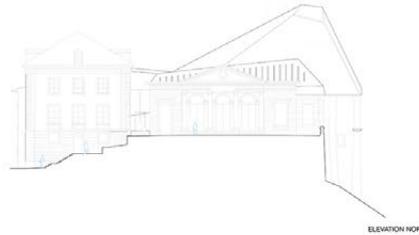
## Une histoire conservée dans une interprétation qui la renouvelle

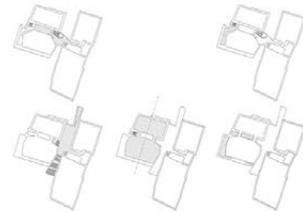
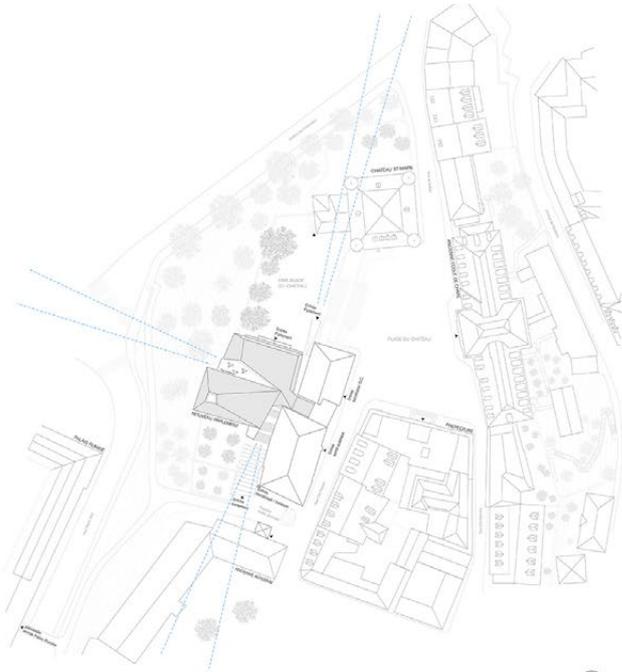
**Naissance d'un lot: le partage historique des fronts**  
La différenciation des toits qui développe le projet (alignement sur rue et noyau monumental) naît entre le 14<sup>e</sup> siècle (construction du château) et le 16<sup>e</sup> siècle (construction de l'Académie). Elle ne cesse de s'affirmer depuis, notamment au 19<sup>e</sup> siècle avec la construction du Parlement. Aujourd'hui ce partage du tissu recoupe parfaitement les volets administratif et éducatif de l'activité parlementaire: l'administration s'ouvre à la rue, le Parlement au paysage de la ville et du canton.



**Respect de l'histoire et réhabilitation de la substance bâtie**  
L'ouverture du «passage» mise à part, le projet respecte largement la substance bâtie de ce site hautement symbolique.  
Le sous-sollement médiéval est conservé. La salle Perregaux est restaurée pour accueillir le vestibule de la nouvelle salle du Grand Conseil qui prend place à l'intérieur des façades historiques du bâtiment existant.

Mais il ne se contente pas de la seule conservation des vestiges matériels. Il propose également la réhabilitation d'enchaînements fonctionnels historiques comme l'entree par la galerie - salle du Conseil ou la restitution de certains équilibres architecturaux comme le nouvel attique posé sur la façade nord.





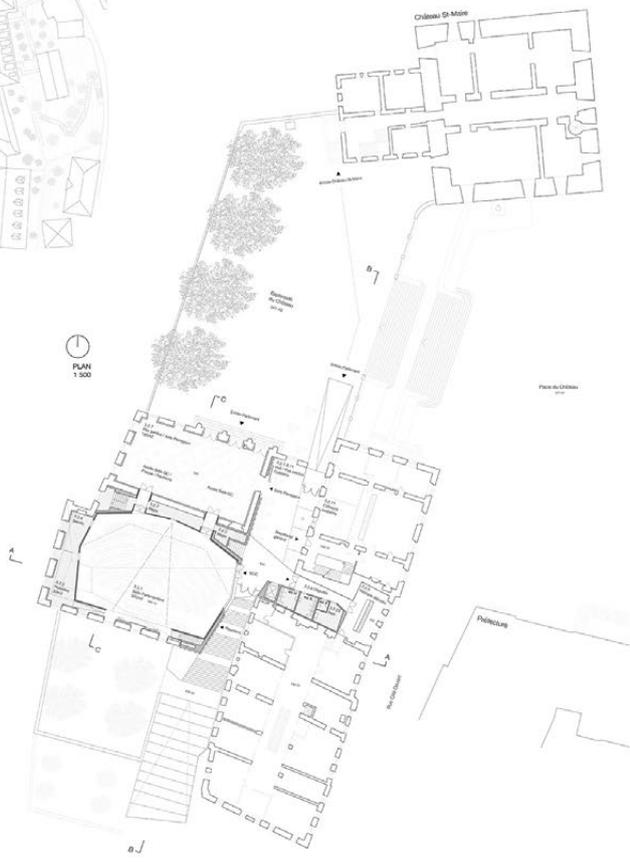
**Espaces publics**  
Le passage est le lieu principal où le public croise les parlementaires. Le galère du public se trouve à l'étage.

**Le Parlement**  
La nouvelle salle du Parlement est axée sur la salle des ses procès et de deux espaces de travail fonctionnant de manière indépendante.

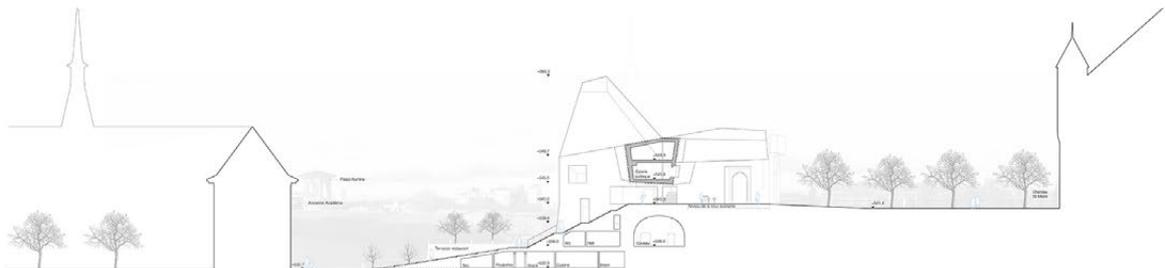
**Les espaces services**  
À la manière d'un "tour central", l'échelleur entre la salle et les deux entrées permettrait aux espaces services de gérer comme le central. Les visiteurs, après la presse sur la galerie de service, leurs fonctions tout en ayant leurs accès indépendants.



PLAN NIV. -1  
1:200



PLAN REZ SUPÉRIEUR  
1:200



COUPE B-B  
1:200



**Une silhouette qui réintègre le Parlement dans le front monumental de la Cité**

**Silhouette d'une cité**  
La nouvelle toiture vient se poser sur les murs périphériques de la salle du Conseil et dessiner une nouvelle silhouette qui se rapporte aux découpes voisines du Château et de l'Académie puis à celle plus générale de la Cité.

**Le prisme du Conseil**  
Le prisme placé sur la salle du Grand Conseil magnifie le signe historique du lieu et réinterprète la composition asymétrique de l'ancienne Roche de la toiture. Le lieu dans lequel obéissent les députés devient lui-même l'expression immédiate du Parlement.

Si sa forme est issue directement d'une optimisation énergétique et affiche la verticalité du Parlement d'habiter un bâtiment innovant, exemplaire et autonome énergétiquement.

Un second toit, couvert le nouvel atriage du péristyle. La verticalité du prisme signale le Parlement à la Ville, l'horizontalité de l'atriage rétablit les proportions originelles de la façade «Pierregaux».

**Un emblème de pierre**

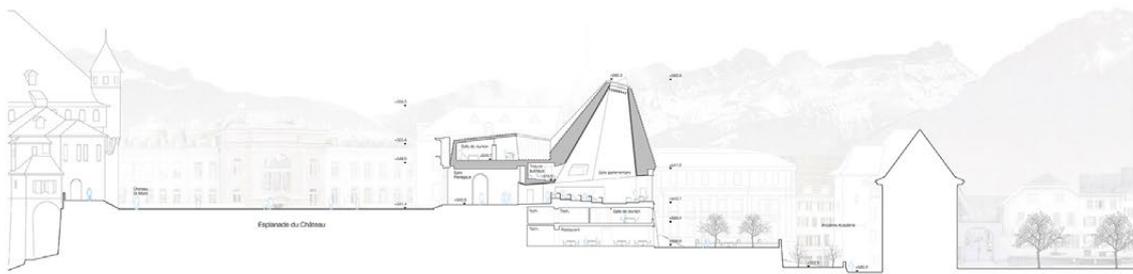
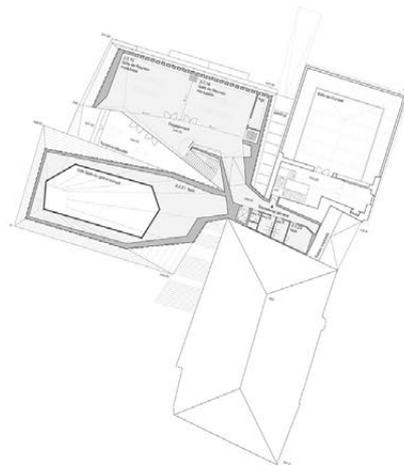
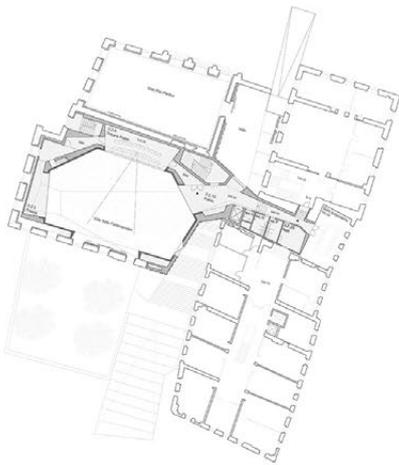
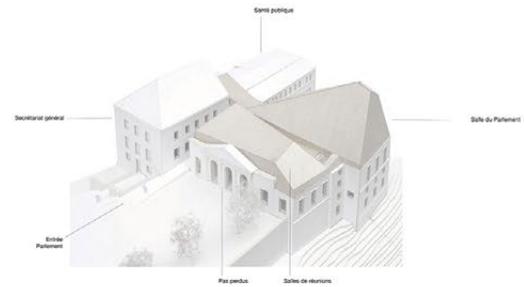
Sans être dominant, l'usage de la pierre en couverture est présent à la Cité dans les tourelles de la Cathédrale et les redents de l'Académie. L'utilisation de la pierre, le grès coquillé, pour les toitures du nouveau Parlement permet donc à la fois d'inscrire l'édifice dans une continuité constructive qui sied à une institution publique, tout en renforçant, par le caractère exceptionnel du matériau, la dimension emblématique de son architecture.

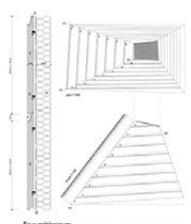
**Une matière qui individualise le Parlement sans l'abstraire de son contexte**

**Pierre et homogénéité**  
La pierre en couverture instaure un rapport nouveau entre toitures et façades: la superposition «man-à-pis» fait place à la définition plus unitaire d'un volume matériellement homogène dans laquelle la pierre des encadrements médiévaux et du décor néo-classique de l'ancien Parlement trouve des prolongements nouveaux (augmentation de la masse) en même temps que restitués (élévation à l'italienne du péristyle). Ainsi la façade de pierre accompagne l'escalier le long du passage du citoyen et se projette en une toiture qui inscrit l'image du Parlement dans le paysage de la Cité.

**Bois et intimité**  
A l'intérieur du Parlement, la pierre se double d'un matériau également éprouvé à la construction immémoriale: le bois, déjà présent dans la salle parlementaire originale. A la manière d'un lambris suspendu à l'oculus du prisme, il double l'enveloppe extérieure masquant tantôt les mezzanines historiques, tantôt les niveaux.

Entre la pierre et le bois, la structure métallique assure le support et gère les corps creux nécessaires à la gestion physique, acoustique et technique d'un bâtiment contemporain.



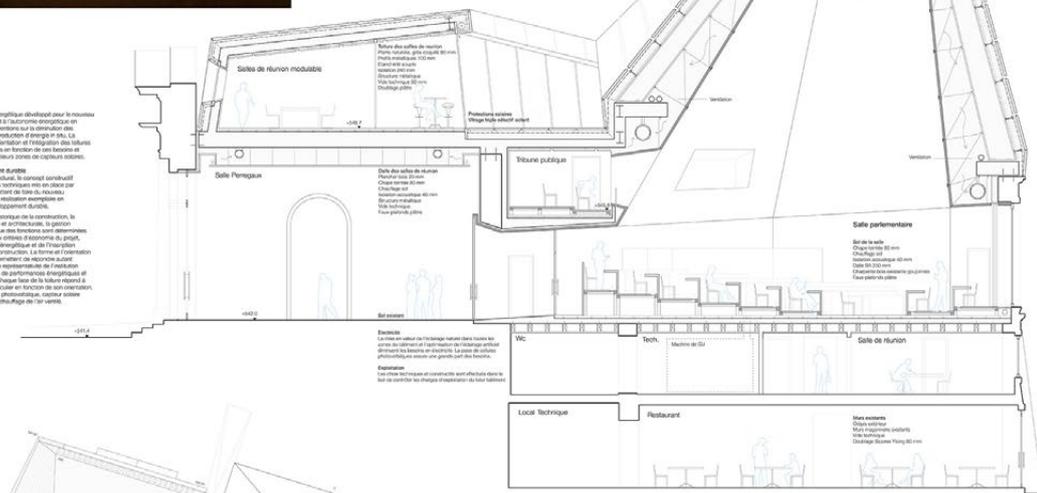


**Eau méditerranéenne**  
La pyramide de la toiture et la mise en œuvre de la pierre selon la technique de la pierre posée de manière à ce que la pluie soit d'abord profitée pour l'usage dans le bâtiment. L'eau ne coule pas sur la face de pierre, mais est dirigée sur toute la surface et conduite par gravité aux arêtes de la pyramide.

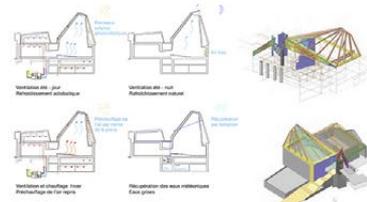
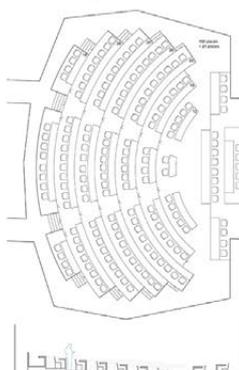
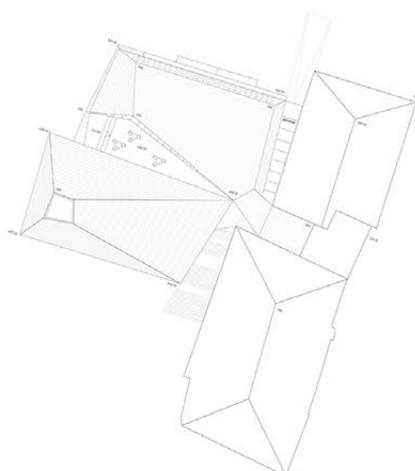
**Energie**  
Le concept énergétique développé pour le nouveau Forum repose sur l'architecture énergétique en ayant les interventions sur la dimension des bâtiments et la production d'énergie in situ. La démarche, l'orientation et l'intégration des bâtiments sont conçues en fonction des besoins et des orientations passives et des capteurs solaires.

**Développement durable**  
Le projet architectural, le concept constructif et les principes techniques ont été conçus par un projet permettant de faire du nouveau Forum une réalisation exemplaire en matière de développement durable.

L'intégration harmonieuse de la construction, la qualité sociale et architecturale, le gestion patrimonial et des fonctions sont déterminés par les aspects du développement durable, de l'efficacité énergétique et de l'intégration sociale de la construction. Les besoins et l'orientation des bâtiments permettent de répondre aux besoins de performance énergétique et architecturale. Chaque face de la toiture répond à un besoin particulier en fonction de son orientation, qualité sociale, patrimoniale, qualité sociale, thermique, préservation de l'air vicié.



COUPE 1/50



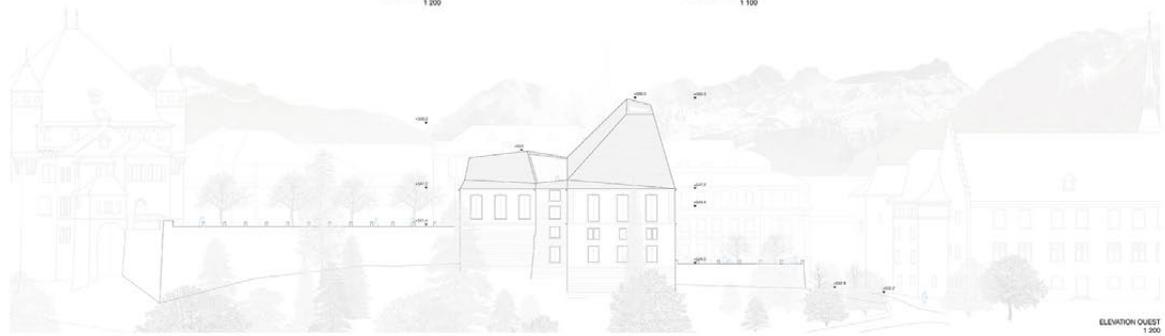
**Chauffage**  
La conception du projet, le traitement des détails constructifs entre bâtiments adjacents, en particulier les joints, ont été conçus en fonction des besoins en matière de chauffage et d'eau chaude sanitaire. Les besoins sont satisfaits par une zone de captage solaire thermique en toiture et par les puits de chaleur à distance.

**Ventilation**  
Le système de ventilation mécanique est optimisé afin de garantir la consommation d'énergie. Le principe de ventilation mécanique est optimisé en fonction des besoins en matière de chauffage et d'eau chaude sanitaire. Les besoins sont satisfaits par une zone de captage solaire thermique en toiture et par les puits de chaleur à distance.

**Structure**  
La structure de la toiture est conçue en fonction des besoins en matière de chauffage et d'eau chaude sanitaire. Les besoins sont satisfaits par une zone de captage solaire thermique en toiture et par les puits de chaleur à distance.

PLAN NIV. TOITURE 1/200

PLAN / COUPE SALLE 1/100



ELEVATION OUEST 1/200

## 5<sup>e</sup> rang « COINCIDENTIA OPPOSITORUM »

---

Une fois posé le principe d'une conservation maximale des éléments historiques encore existants, le projet veut affirmer en un geste hardi la présence du Parlement et il utilise pour ce faire l'iconographie de la coupole en bois comme moyen d'expression de la nouvelle fonction. Malheureusement, et même s'il faut bien reconnaître que le signe symbolique est tout à fait susceptible de créer l'identité de la fonction, l'image produite n'atteint pas le but recherché, à savoir celui d'un élément rassembleur. En effet, l'ouvrage nervuré que l'on perçoit en toiture s'avère par trop intrusif dans la silhouette de la Cité entre les toits du Château et de la Cathédrale. Deux entrées sont effectivement proposées pour les députés et pour le public, mais le fait de regrouper ensuite ces deux circulations sur le même escalier offre plus d'inconvénients que d'avantages. Par ailleurs, si la relation directe entre l'esplanade et la salle des pas perdus est judicieuse, le fait de situer à des niveaux différents celle-ci et le principal élément du programme, la salle du Parlement lui-même, ne l'est en revanche pas. Sinon, dans ses autres éléments, le projet possède de bonnes qualités de fonctionnement.

La salle, offre une surface qui s'avère suffisante pour répondre aux exigences dimensionnelles relatives aux places de travail des parlementaires.

Se situant dans la moyenne des montants de la cible financière, le projet aborde bien certains aspects structurels, mais sa conception de la voûte n'est pas adéquate, voire irréalisable telle quelle en raison des poussées horizontales sur les murs existants. Ceux-ci, malgré les poutres de chaînage envisagées, ne sauraient en effet supporter les efforts qu'exerce sur eux chaque nervure de ce que l'on doit qualifier ici de succession de voûtes plutôt que de coque unitaire.

Le projet pose des questions en ce qui concerne son bilan énergétique. Par ailleurs, de nombreuses mises au point devraient être effectuées à cause de son envergure. Elles devraient l'être en matière tant de mode de ventilation que de traitement de l'acoustique du volume principal, à cause de la forme même de celui-ci. Il faudrait aussi vérifier la gestion de la lumière naturelle afin de régler d'une part l'éblouissement et, d'autre part, l'obscurcissement de la salle.



**COINCIDENTIA  
OPPOSITORUM**

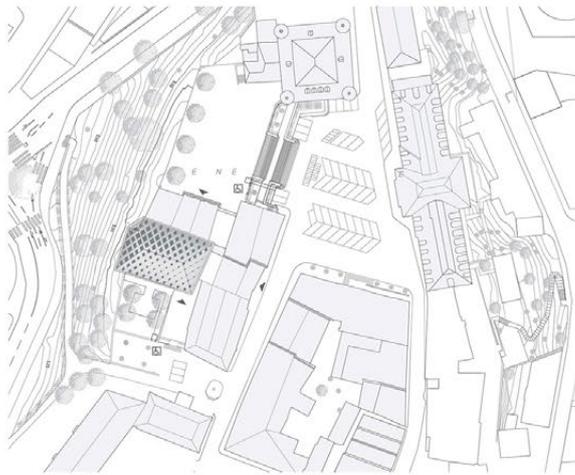
**ARCHITECTES**  
**BERGER + PARKKINEN ARCHITEKTEN**

**COLLABORATEURS**  
DIPL. ING. DAMIAN BACHUL  
DIPL. ING. EMMANUELE PELLICIONI  
DIPL. ING. LUCAS SCHUH  
DIPL. ING. ALEXANDER SMAGA

**ADRESSE**  
NEUBAUGASSE 40/5  
1070 VIENNE / AT



V R P

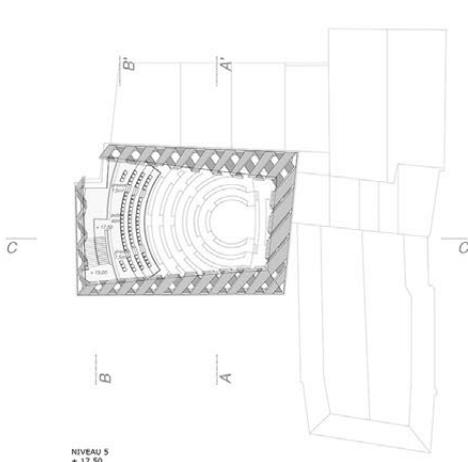


P h 00

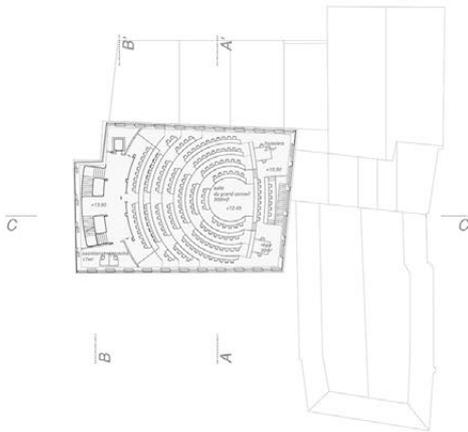


V h 00

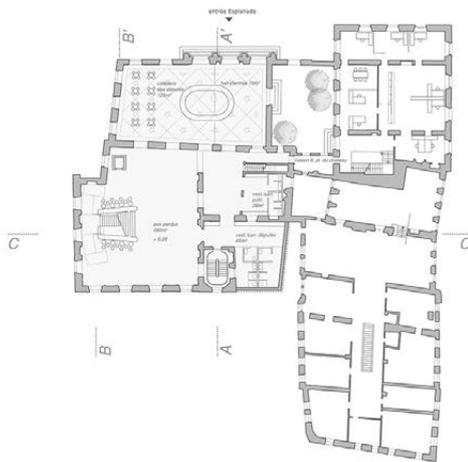
PLANS SCHEMATIQUES échelle 1:200



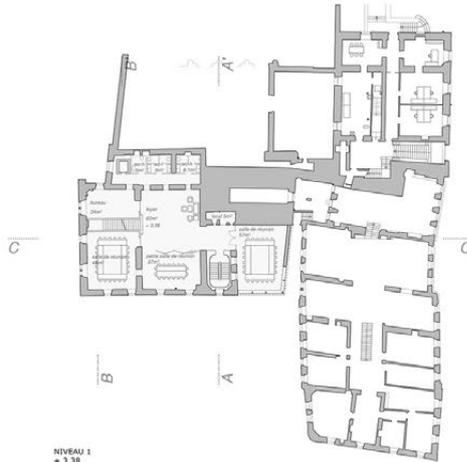
NIVEAU 5  
+ 17,50



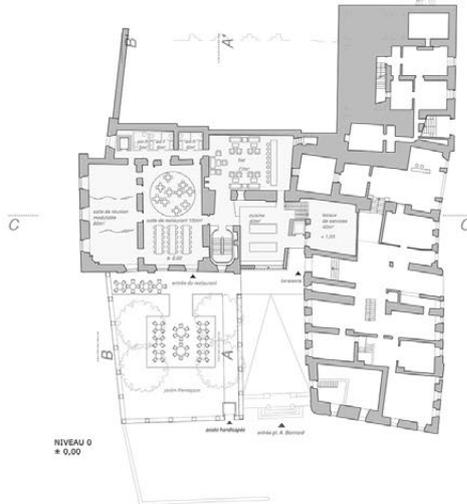
NIVEAU 4  
+ 13,50



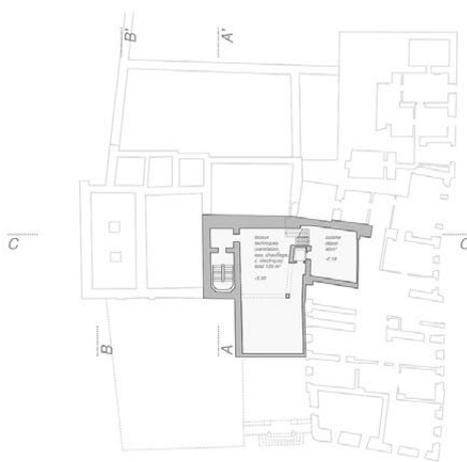
NIVEAU 2  
+ 6,06



NIVEAU 1  
+ 3,38



NIVEAU 0  
+ 0,00



NIVEAU -1  
- 3,30

COINCIDENTIA  
OPPOSITORUM

---

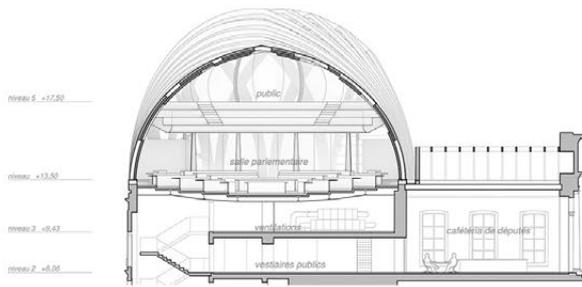


VUE DE LA SALLE PARLEMENTAIRE

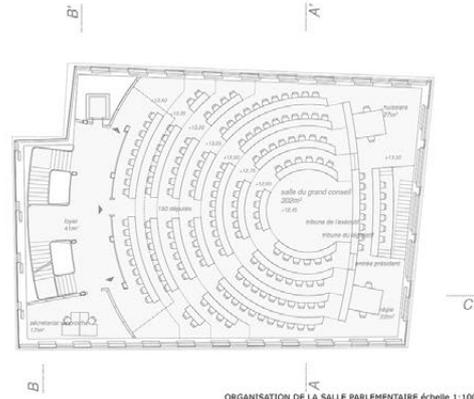


VUE 3D DE L'HÉMICYCLE ET DE LA GALERIE

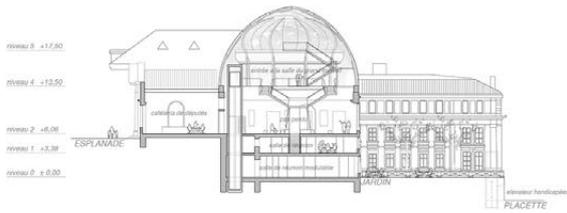
PLANS SCHEMATIQUES échelle 1:200



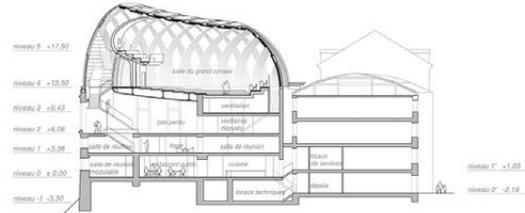
COUPE A-A échelle 1:100



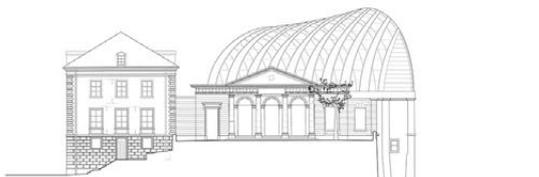
ORGANISATION DE LA SALLE PARLEMENTAIRE échelle 1:100



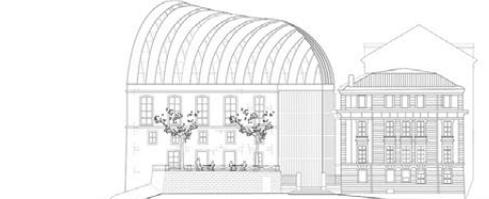
COUPE B-B échelle 1:200



COUPE C-C échelle 1:200



ELEVATION NORD échelle 1:200



ELEVATIONS SUD échelle 1:200



VUE DE LA SALLE PARLEMENTAIRE

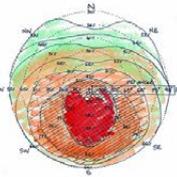


COUPE SCHEMATIQUE DE LA SALLE PARLEMENTAIRE

**Concept relatif à la climatisation, à l'énergie et à l'immothique**

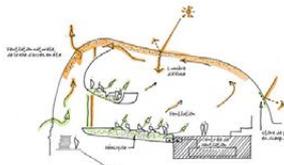
Des concepts d'immothique satisfaisant aux hautes exigences définies pour ce bâtiment et déployant le moins possible de moyens techniques ont été développés dans le but d'optimiser l'efficacité énergétique du projet, mais aussi d'assurer un rétablissement constant en matière de coûts d'investissement et/ou niveau de l'exploitation. L'objectif primaire du concept de climatisation est de garantir aux utilisateurs des conditions idéales en termes de climat ambiant tout en réduisant au maximum les besoins du bâtiment en systèmes techniques et en consommation d'énergie.

Après la réalisation d'une analyse détaillée de l'interaction entre le rayonnement solaire et la surface extérieure de la coupole (cf. diagramme), le pourcentage et la position des surfaces transparentes ont été optimisés en ajustant sur la configuration de la construction portante primaire en fonction de l'orientation et de l'angle d'inclinaison de manière à obtenir une utilisation optimale de la lumière naturelle tout en minimisant l'apport de rayonnement solaire inutile. Dans la partie supérieure de l'enveloppe du bâtiment, la géométrie des garnitures indépendantes entre les vitres du vitrage isolant garantit que seule de la lumière diffuse puisse pénétrer à l'intérieur du bâtiment tandis que, dans la partie inférieure, des éléments pare-soleil installés à l'intérieur protègent de l'éblouissement.



En raison de l'affectation prévue et des exigences élevées relatives au climat ambiant en résultant, les zones d'habitation techniques sont ventilées par des dispositifs mécaniques. Pour des motifs énergétiques, ceux-ci sont conçus comme installations à débit-volume variable. Les débits-volumes spécifiques étant relativement élevés suite à la forte densité de personnes dans le bâtiment, il est judicieux de se dimensionner au moyen des installations prévues pour la ventilation (pas de systèmes de refroidissement secondaires).

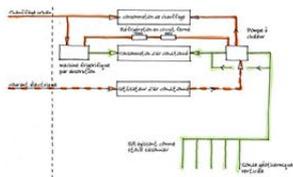
L'airium prévu du côté Ouest de la coupole sert de zone tampon thermique. La ventilation naturelle est réalisée au moyen de clapets ouvrables pilotés de manière automatique empêche toute surchauffe dans les zones supérieures et inférieures. En hiver l'air chaud se trouvant dans la partie supérieure de l'airium est collecté par le système d'extraction et recirculé à la centrale de ventilation qui récupère la chaleur et l'humidité.



La centrale de ventilation pour la salle principale (Salle du Grand Conseil) est installée au 3e niveau, directement sous cette salle, afin d'éviter toute perte d'énergie et de place causée par de longues conduites. Des mesures d'acoustique adaptées empêchent la transmission des bruits de la centrale à la salle. L'air soufflé est amené dans la salle au moyen de sorties d'air extérieur intégrées dans les sièges.

La cavité se trouvant sous ceux-ci est remplie d'air. C'est dans la partie supérieure de la salle que l'air est aspiré. Les installations climatiques restantes ainsi que les autres centrales d'immothique se trouvent au sous-sol et dans les combles (évacuation de l'air des cuisines, des toilettes, réfrigération en circuit fermé). L'aspiration d'air extérieur par les installations de climatisation ainsi que la sortie verticale forcée dans les combles sont intégrées dans la cour centrale.

Le bâtiment est chauffé par l'intermédiaire d'un raccordement indirect au réseau de chauffage à distance. L'alimentation en air froid est également assurée indirectement via le chauffage à distance, l'eau froide étant mise à disposition des consommateurs de froid du bâtiment par des machines de production de froid par absorption entraînant par le chauffage à distance. La chaleur résiduelle générée en été lors de la production communale d'électricité étant ainsi utilisée de manière judicieuse, cette solution représente une variante très écologique et efficace au niveau énergétique. Ce tableau est complété par l'utilisation d'énergie géothermique: la terre, étant mise à profit comme réserve saisonnière, est activée au moyen d'un système d'échangeur de chaleur géothermique (capteurs profonds) et d'une pompe à chaleur (machine de production de froid par compression), ainsi, en été, l'énergie thermique excédentaire est transférée du bâtiment dans la terre, puis réintégrée en hiver pour chauffer le bâtiment.



L'utilisation des eaux pluviales pour les chasses d'eau des toilettes est assurée par des cages tendis que des plafonds suspendus maximisent la répartition horizontale. Le bâtiment est alimenté en énergie électrique par le réseau public de moyenne tension. Un groupe électrogène permet de produire de l'électricité propre en cas de panne. Tous les utilisateurs d'électricité touchés à la sécurité se sont raccordés à l'alimentation de secours. L'alimentation en eau potable est effectuée via le réseau public.

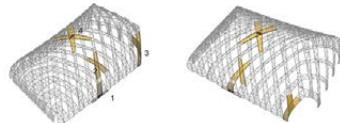
L'utilisation des eaux pluviales pour les chasses d'eau des toilettes est assurée par des cages tendis que des plafonds suspendus maximisent la répartition horizontale. Le bâtiment est alimenté en énergie électrique par le réseau public de moyenne tension. Un groupe électrogène permet de produire de l'électricité propre en cas de panne. Tous les utilisateurs d'électricité touchés à la sécurité se sont raccordés à l'alimentation de secours. L'alimentation en eau potable est effectuée via le réseau public.

**notice technique**

Un treillis de chevrons en forme de coque recouvre une surface rectangulaire avec des portées d'environ 26 x 18m. La coque englobe la portée de 18m en forme de tonneau. Ensuite la forme s'adapte vers les pignons et sera fermée avec des flèches collées. La hauteur sous arc varie entre 8 et 10m, la flèche reste alors dans une limite de 1/4, voire moins. La coque est ainsi optimisée de telle sorte à ce qu'elle ne soit soumise qu'à des efforts de compression lors d'un changement vertical régulier. Les chevrons en bois lamellé-collé ont une hauteur de 20 cm et une largeur variant entre 60 et 120 cm. Les chevrons sont assemblés en deux couches.

Les nœuds sont exécutés de manière à reprendre les efforts de cisaillement afin d'activer l'effet coque. Celui-ci résulte en des forces horizontales vers les bords de la structure. Par contre, sur les bords, la forme de la coque tend vers la verticalité, réduisant ainsi le changement horizontal aux points d'appui. Pour les forces horizontales résiduelles qui apparaissent en pied et qui doivent être transmises à la sous-structure existante, une poutre de rive en haut des murs existants sera exécutée en forme d'anneau. Aux arêtes reliant les coins de la structure au vertex, un assemblage articulé est préconisé.

**SCHEMAS CONSTRUCTIFS**

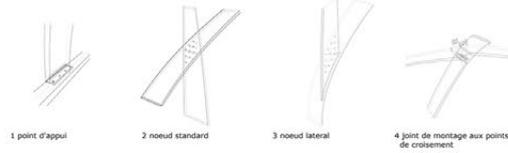


Par contre, sur les bords, la forme de la coque tend vers la verticalité, réduisant ainsi le changement horizontal aux points d'appui. Pour les forces horizontales résiduelles qui apparaissent en pied et qui doivent être transmises à la sous-structure existante, une poutre de rive en haut des murs existants sera exécutée en forme d'anneau. Ce dernier reprend alors les efforts horizontales venant de la coque et répartit aussi de manière uniforme les forces verticales au structure sous-jacente. Pour faciliter l'assemblage sur site, des éléments préfabriqués en bois lamellé-collé d'une longueur maximale de 18m seront joint sur site avec des boulons.

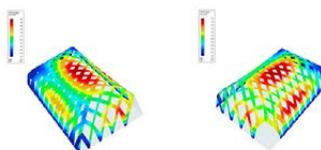
L'assemblage des éléments préfabriqués est réalisé au niveau des croisements à l'aide de brides flexibles. Un effort de contre-à chaque assemblage permet une orientation précise des éléments porteurs lors du montage. Le perçage s'effectue depuis l'intérieur, l'assemblage reste donc invisible depuis l'extérieur. Aux arêtes reliant les coins de la structure au vertex, un assemblage articulé est préconisé.

En raison de l'effet coque, la déformation aux états limites de service restent faibles, permettant ainsi la mise en oeuvre d'une structure légère et élancée.

**SCHEMAS CONSTRUCTIFS DE LA COUPE**



**VISUALISATION DES DÉFORMATIONS**



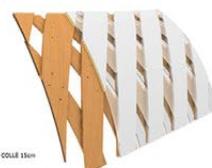
**La toiture de la coupole:**

La toiture de la grande salle suit l'idée, de varier le degré d'ouverture suivant l'exposition au soleil. Pour obtenir ce but la largeur des arcs de bois varie continuellement pour dégager une ouverture en plus ou moins large au à la lumière. Ainsi l'apparence défilé de la toiture est constitué d'une succession de bandes closes et transparentes. Les bandes closes se constituent d'une couche de 10 cm d'isolation posée sur le chevron de bois et d'une toiture métallique. Les bandes transparentes avec double vitrage thermique sont allégées par des panneaux opaques aux endroits où la deuxième couche de construction traverse l'ouverture.

La surface extérieure vitrée de la Grande Salle est limitée à environ 15 % de la surface de la coupole. Les ouvertures réparties sur toute la surface avec une accumulation vers la partie nord assurent une atmosphère légère et ouverte avec la lumière « céleste » tout en évitant la surchauffe et le risque d'éblouissement.

L'espace du Grand Escalier est interposé entre la Salle de Conseil et la façade ouest. La grande vitre qui sépare l'escalier et la salle est équipée d'un système de stores pour pouvoir régler la lumière occasionnelle. La grande hauteur de l'espace du grand escalier permet une stratification de l'air et une évacuation naturelle de l'air chaud (voir concept relatif à la climatisation).

**STRUCTURE EN BOIS LAMELLÉ COLLÉ**



Coefficients U		Indice d'énergie	
Facade en verre/coupoles	1,3 W/m <sup>2</sup> /K	Chaleur E <sub>tot</sub>	275 000 MJ/a
Mur vers l'extérieur/coupoles	0,2 W/m <sup>2</sup> /K	Climatisation E <sub>clim</sub>	250 000 MJ/a
Tot contre terre	0,2 W/m <sup>2</sup> /K	Ventilation E <sub>vent</sub>	115 000 MJ/a
		Éclairage E <sub>ill</sub>	80 000 MJ/a

## 6<sup>e</sup> rang « INTRA MUROS »

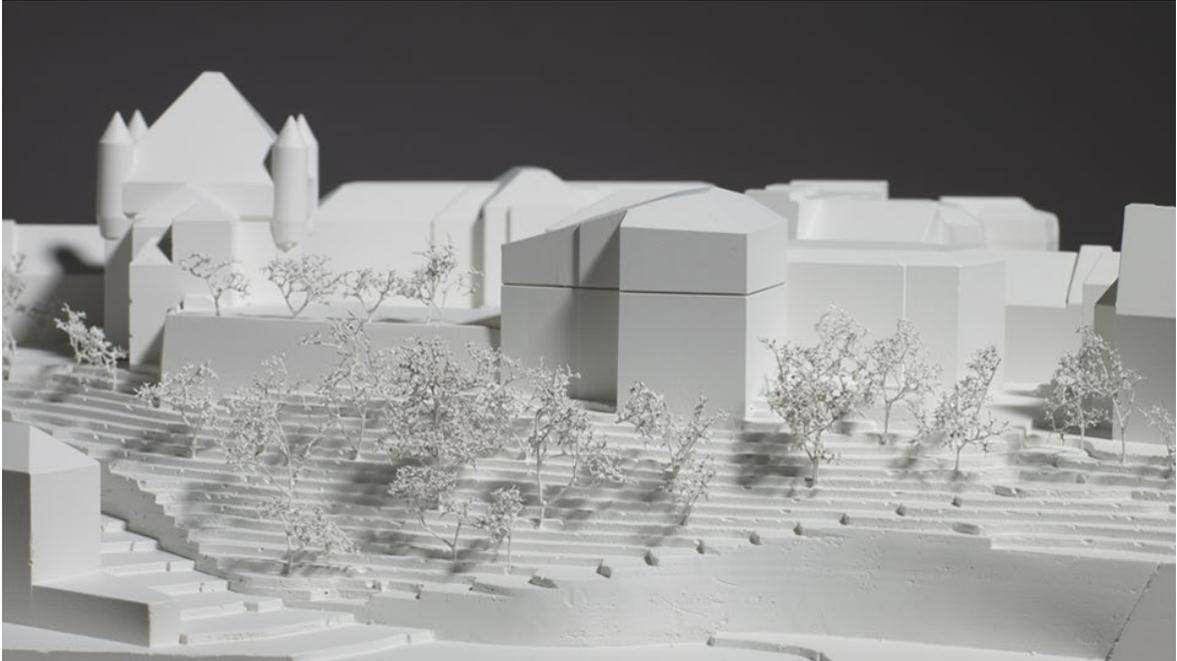
---  
Se voulant pourtant au départ une proposition toute empreinte de modestie, le projet se développe finalement dans une emphase un peu maladroite et propose une imposante toiture qui tente en vain d'assurer le raccord avec la partie inférieure préexistante. Effectivement, le signe destiné à marquer de façon indubitable l'institution parlementaire entre le Château et la Cathédrale s'affirme avec une certaine force dans la silhouette de la Cité, mais sa forme, aléatoire pourrait-on dire, n'arrive pas à s'y inscrire avec la cohérence souhaitée. L'apport nouveau dans le tissu urbain, quelque peu empreint de lourdeur, devient dès lors plutôt perturbateur, alors qu'on attendrait de lui qu'il joue le rôle d'un élément parachevant la composition d'ensemble.

D'ailleurs, on peut dire que cette lourdeur de la forme se manifeste également dans les raccords entre l'ancien – l'acquis historique – et le nouveau – l'apport contemporain. Le traitement de l'enclos sur le toit de l'ancienne cour d'honneur, ainsi que celui du fronton viennent confirmer cette appréciation. L'entrée par l'esplanade dans la salle des pas perdus répond tout à fait à la problématique de fonctionnement, mais le fait de situer la salle du Parlement au niveau supérieur n'est pas judicieux, engendrant de nombreux inconvénients.

Si les surfaces s'avèrent suffisantes, de manière quantitative en tout cas, leur mise en forme, avec deux décrochements importants dans la géométrie de la salle, leur enlève par contre une part d'efficacité.

Il s'agit d'un projet se situant dans le haut de la fourchette de l'estimation des coûts, ce qui découle sans doute de la générosité des surfaces. En terme de structure, il se présente avec une vaste toiture à quatre pans inclinés, matérialisés par des planches en bois et rejoignant un cinquième quasi horizontal, le tout formant une sorte de dôme à facettes irrégulières retombant en façades. Outre quelques problèmes techniques importants à régler, le recours à une forme structurale, orientée pour réaliser un ouvrage qui ne l'est pas, heurte le principe de cohérence.

Le projet répond aux exigences énergétiques, s'adaptant avec pertinence aux besoins d'utilisation, comme par exemple la ventilation mécanique dans les zones de forte sollicitation et naturelle dans les autres parties. En ce qui concerne la toiture, prévue avec un matériau de couverture en cuivre, il faudrait vérifier, le cas échéant, la façon d'en éviter la dissolution métallique, voire sinon le traitement des eaux pluviales.



**INTRA MUROS**

**ARCHITECTES**  
**BUTIKOFER DE OLIVEIRA VERNAY SàRL**  
 + QUARTAL

**COLLABORATEURS**  
 SERGE BUTIKOFER, ARCH. EPFL SIA  
 OLIVIA DE OLIVEIRA, ARCH. REG A  
 OLIVIER VERNAY, ARCH. EPFL SIA  
 CECILIA PERUGINI, ARCH. EPFZ  
 STÉPHANE MICHLIG

**ADRESSE**  
 AVENUE D'ÉCHALLENS 22  
 1004 LAUSANNE



**APPROCHE GLOBALE**

Convivre avec les volumes existants  
 Construire avec les murs  
 Construire entre murs.

Le projet propose comme unique modification volumétrique une intervention sur les toitures, dans l'attente des volumes en conserve. Cette intervention favorise l'insertion partielle au profit de la Cité.

**IDENTITÉ ET TRANSPARENCE**

Le langage affirmé entre les volumes du passé et le nouveau volume, entre la réaffectation des anciennes ruines et le programme en construction, constitue la représentativité architecturale de l'intervention située sur la colline de la Cité.

**LES VILLES DU NOUVEAU VOLUME**

Le langage affirmé est caractérisé par une image contemporaine initiée par des choix précis en matière de matériaux et de formes, en référence à la tradition suisse de la construction en bois.

Le langage affirmé est caractérisé par une image contemporaine initiée par des choix précis en matière de matériaux et de formes, en référence à la tradition suisse de la construction en bois.

Le langage affirmé est caractérisé par une image contemporaine initiée par des choix précis en matière de matériaux et de formes, en référence à la tradition suisse de la construction en bois.

Le langage affirmé est caractérisé par une image contemporaine initiée par des choix précis en matière de matériaux et de formes, en référence à la tradition suisse de la construction en bois.

Le langage affirmé est caractérisé par une image contemporaine initiée par des choix précis en matière de matériaux et de formes, en référence à la tradition suisse de la construction en bois.

Le langage affirmé est caractérisé par une image contemporaine initiée par des choix précis en matière de matériaux et de formes, en référence à la tradition suisse de la construction en bois.

Le langage affirmé est caractérisé par une image contemporaine initiée par des choix précis en matière de matériaux et de formes, en référence à la tradition suisse de la construction en bois.

Le langage affirmé est caractérisé par une image contemporaine initiée par des choix précis en matière de matériaux et de formes, en référence à la tradition suisse de la construction en bois.

Le langage affirmé est caractérisé par une image contemporaine initiée par des choix précis en matière de matériaux et de formes, en référence à la tradition suisse de la construction en bois.

Le langage affirmé est caractérisé par une image contemporaine initiée par des choix précis en matière de matériaux et de formes, en référence à la tradition suisse de la construction en bois.

Le langage affirmé est caractérisé par une image contemporaine initiée par des choix précis en matière de matériaux et de formes, en référence à la tradition suisse de la construction en bois.

Le langage affirmé est caractérisé par une image contemporaine initiée par des choix précis en matière de matériaux et de formes, en référence à la tradition suisse de la construction en bois.

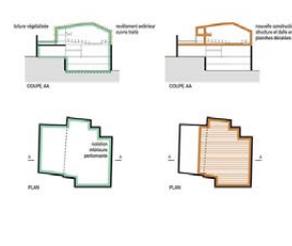
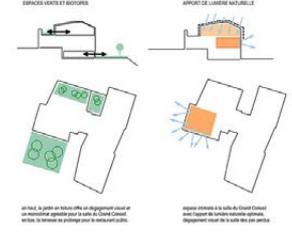
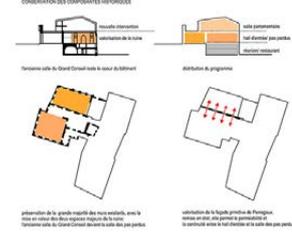
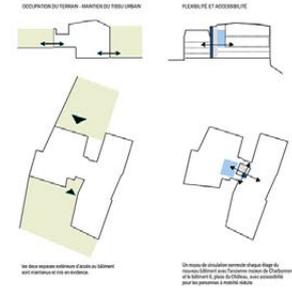
Le langage affirmé est caractérisé par une image contemporaine initiée par des choix précis en matière de matériaux et de formes, en référence à la tradition suisse de la construction en bois.

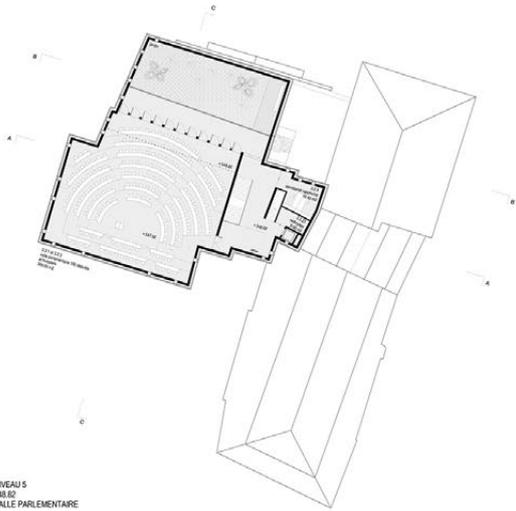
Le langage affirmé est caractérisé par une image contemporaine initiée par des choix précis en matière de matériaux et de formes, en référence à la tradition suisse de la construction en bois.

Le langage affirmé est caractérisé par une image contemporaine initiée par des choix précis en matière de matériaux et de formes, en référence à la tradition suisse de la construction en bois.

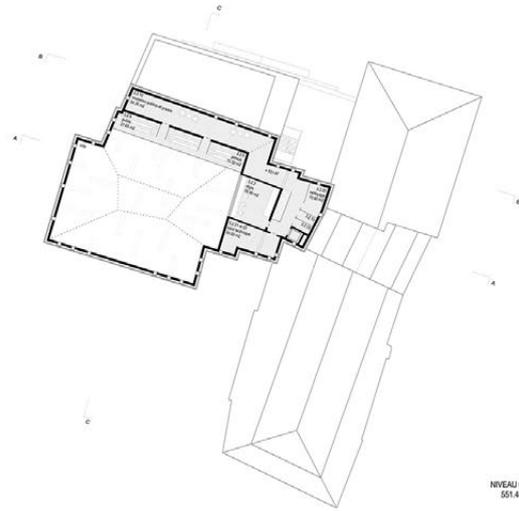
Le langage affirmé est caractérisé par une image contemporaine initiée par des choix précis en matière de matériaux et de formes, en référence à la tradition suisse de la construction en bois.

Le langage affirmé est caractérisé par une image contemporaine initiée par des choix précis en matière de matériaux et de formes, en référence à la tradition suisse de la construction en bois.

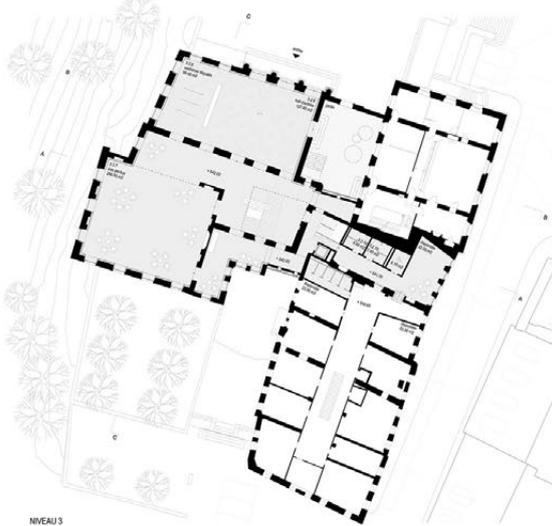




NIVEAU 5  
548.92  
SALLE PARLEMENTAIRE



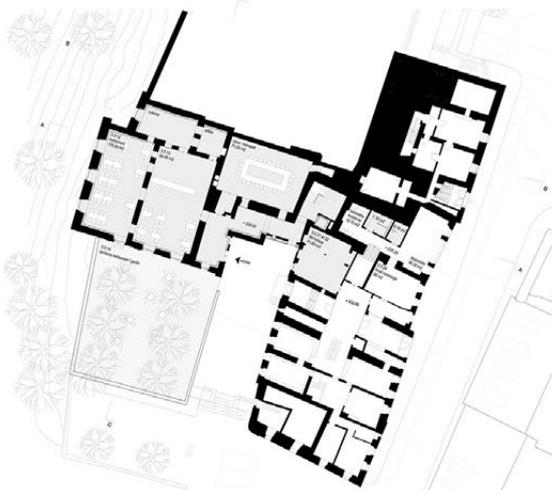
NIVEAU 6  
551.47



NIVEAU 3  
542.07  
ENTRÉE PRINCIPALE



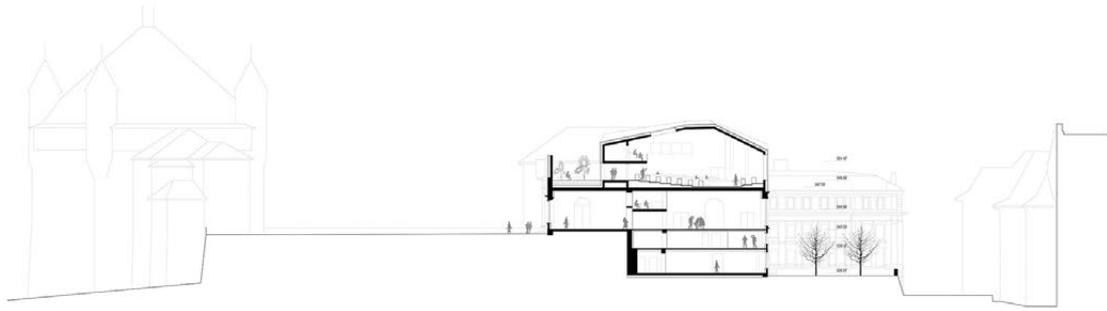
NIVEAU 4  
544.82



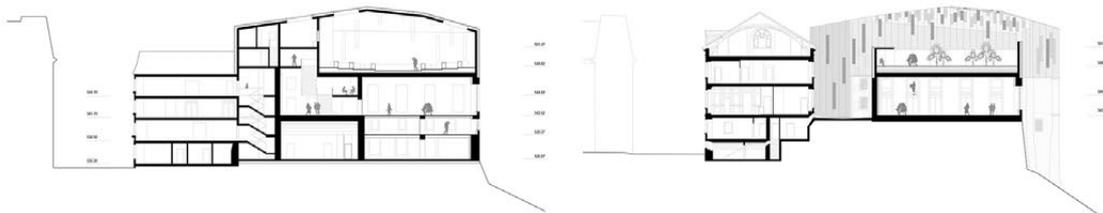
NIVEAU 1  
535.97  
ENTRÉE SECONDAIRE  
1000



NIVEAU 2  
538.37



COUPE CC

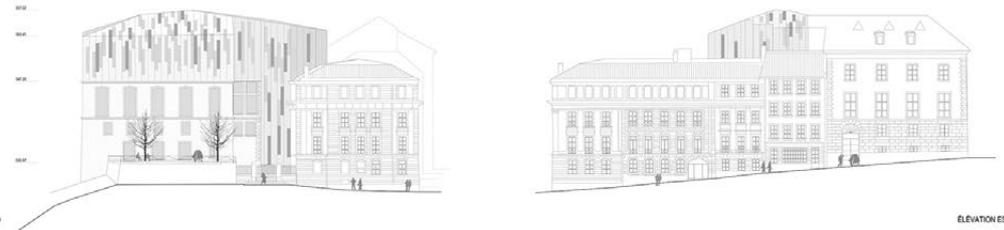


COUPE AA  
1/200

COUPE BB

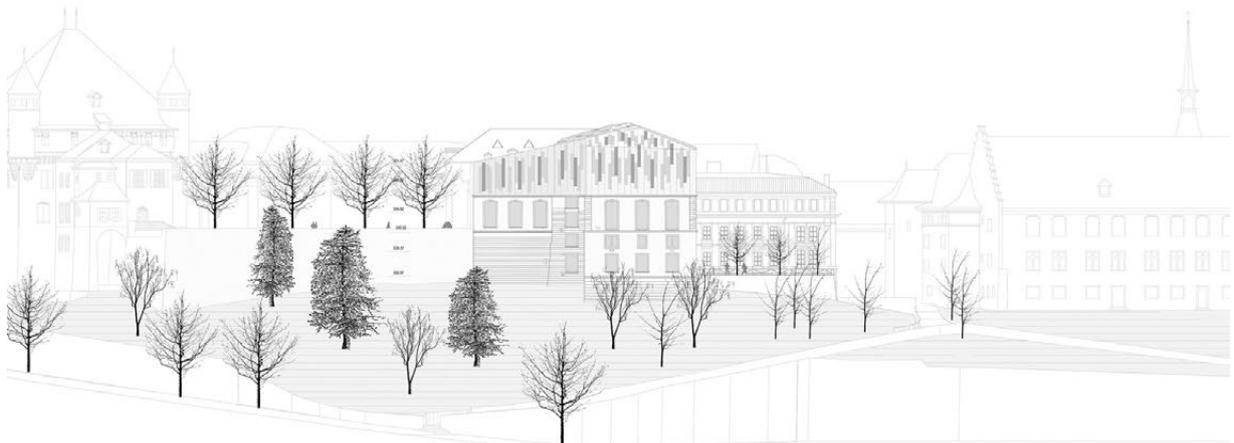


ÉLEVATION NORD



ÉLEVATION S/O

ÉLEVATION EST



ÉLEVATION OUEST  
1/200



## Jugement premier degré

---

Le jury s'est réuni les 15 et 16 janvier 2009 pour sa session du premier degré.

Après avoir éliminé un dossier rendu hors délai, le jury prend connaissance des 28 projets valablement remis. Avant de procéder au premier tour d'élimination, le jury fait une nouvelle visite des ruines.

Le jury décide d'écarter treize projets après le premier tour d'élimination. Ces projets concilient insuffisamment les exigences d'intégration et de synthèse entre composantes historiques et exigences d'un parlement moderne :

n° 1 – le phare

n° 4 – 8104

n° 5 – FUSION

n° 8 – traces

n° 11 – point de repère

n° 13 – RADICAL CHIC

n° 16 – RENDEZ-VOUS AVEC L'HISTOIRE

n° 20 – LES AILES DU DESIR

n° 22 – LE PRISME

n° 24 – PALIMPSESTE

n° 26 – 1014 PHOENIX

n° 27 – phénix

n° 30 – « pas perdus pour tout le monde »

Le deuxième jour, le jury reprend de manière détaillée la lecture des 15 projets restants. Au terme de ce nouvel examen et la prise en compte des critères de qualités architecturales et environnementales, les membres du jury éliminent à l'unanimité 8 projets :

n° 2 – CIRCUM

n° 9 – ENSEMBLE(S)

n° 10 – npvd\_5128

n° 15 – REMIX

n° 17 – jean-louis

n° 18 – PHOENIX

n° 19 – HELIX

n° 29 – Pichardises

Après relecture et critique détaillées des 7 projets restants, le jury décide d'éliminer le projet n° 12 – DEMOS.

Suite au tour de repêchage et une relecture de tous les projets, le jury confirme son jugement et retient 6 projets pour le second degré du concours :

n° 7 – ROSEBUD

n° 14 – COINCIDENTIA OPPOSITORUM

n° 21 – LE PASSAGE DU CITOYEN

n° 23 – METOP

n° 25 – INTRA MUROS

n° 28 – ANTIGONE ET CREON

Après la rédaction des considérations du jury et celle des critiques individuelles des projets retenus pour le second degré, les coprésidents lèvent la session et remercient le jury qui a siégé dans une ambiance ouverte, avec une acuité des débats qui a permis de créer un large consensus lors de la sélection finale.

## Considération du jury

### Appréciations générales sur les projets retenus pour le deuxième degré

---

L'enjeu de la reconstruction du parlement sur le site de Perregaux est essentiellement une question architecturale et urbanistique touchant à la silhouette de l'ensemble médiéval d'importance nationale qu'est la Cité de Lausanne: mettre en résonance le bâti existant avec les exigences contemporaines et marquer la volonté de renouveler le lien démocratique entre un peuple et ses institutions, tel est le défi de la construction du nouveau parlement.

Le jury, après une nouvelle visite des lieux, est persuadé de l'importance des vestiges du Moyen Âge et de la construction Perregaux. Il est d'avis que cette richesse de mémoire doit être préservée au maximum. Le tissu urbain est très important, notamment la continuité de la rue Cité-Devant. En outre, il a confirmé que la vision du site depuis les rues situées au-dessous du talus (rue Viret et avenue de l'Université) a une grande importance. Les porte-à-faux d'une certaine ampleur dénaturent le site et contrastent trop avec le principe urbanistique des constructions solidement ancrées dans la colline.

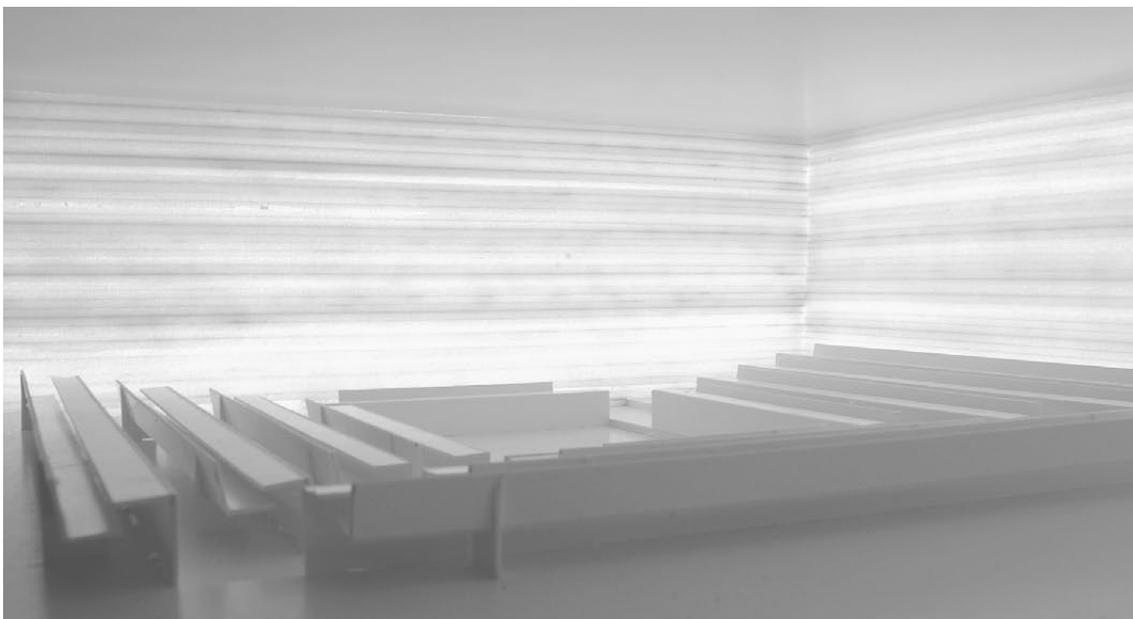
Par rapport à l'ensemble des projets étudiés, le jury est persuadé que la solution doit représenter le Parlement non pas avec un geste hors proportion, mais plutôt avec un édifice hautement fonctionnel et innovant, ce qui n'exclut pas la représentativité symbolique de l'institution. Cette réflexion doit aussi intégrer une solution à l'ensemble des critères du développement durable; généralement, cet aspect n'a pas entraîné suffisamment d'innovations et de créativité – le jury en tiendra compte au 2<sup>e</sup> tour. De plus, toutes les conditions d'un climat intérieur sain et agréable seront examinées avec soin, en particulier l'équilibre entre un apport d'éclairage naturel optimal en adéquation avec le travail parlementaire et la maîtrise des risques de surchauffe en été.

Les coûts de la construction seront sans doute une question primordiale pour la réalisation. Le jury demande aux participants de respecter les coûts définis par le gouvernement (enveloppe de 14 millions de CHF, indice septembre 2007) avec le plus grand soin. Ces coûts seront contrôlés par nos experts.

#### Critères d'appréciation

Les critères d'appréciation du programme du concours 1<sup>er</sup> degré restent valables. Les propositions seront jugées sur la base des critères d'appréciation suivants, non exhaustifs et sans ordre de priorité:

- › Intégration de la construction projetée dans la silhouette de la Cité;
- › Synthèse entre composantes historiques réemployées et exigences d'un parlement moderne;
- › Qualités architecturales (formes et fonctions) du projet;
- › Economie générale du projet;
- › Qualités environnementales.



**Concept.** Le vieux toit imposant du Parlement, qui servait d'emblème à celui-ci, a été détruit par un incendie. La nouvelle salle plénière doit être construite à la place de l'ancien toit, au-dessus du bâtiment existant. Avec des moyens modernes, le projet propose de remplacer le toit d'origine de manière symbolique. Il a été décidé de renoncer à une difficile reconstruction historique ainsi qu'à une interprétation artistique de l'ancienne toiture.

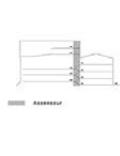
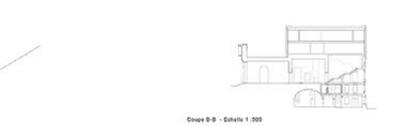
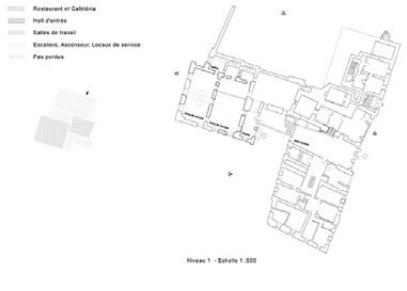
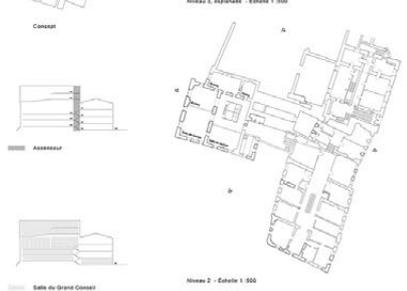
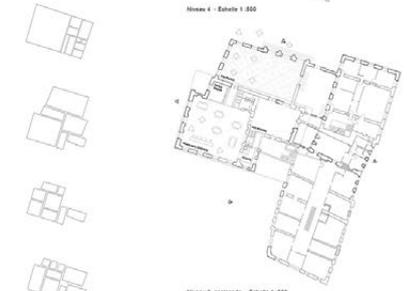
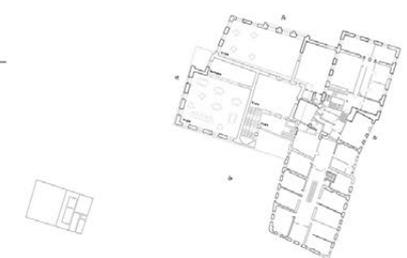
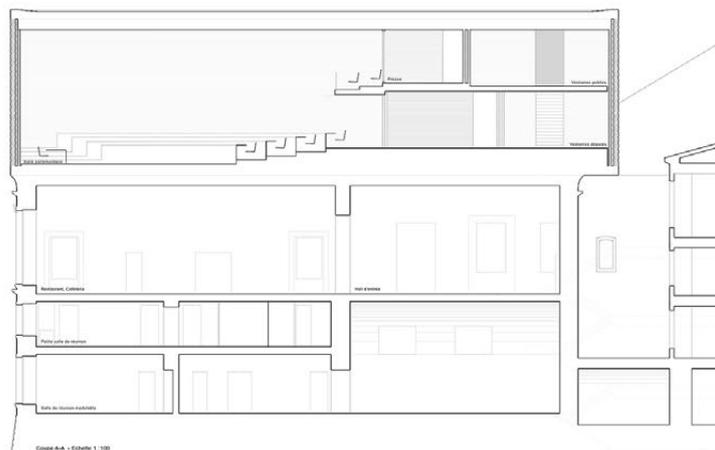
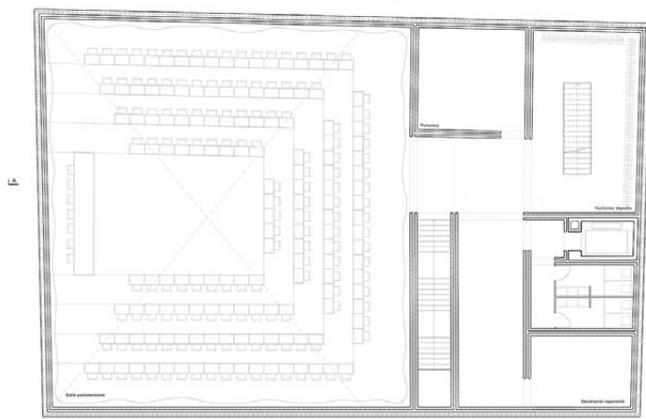
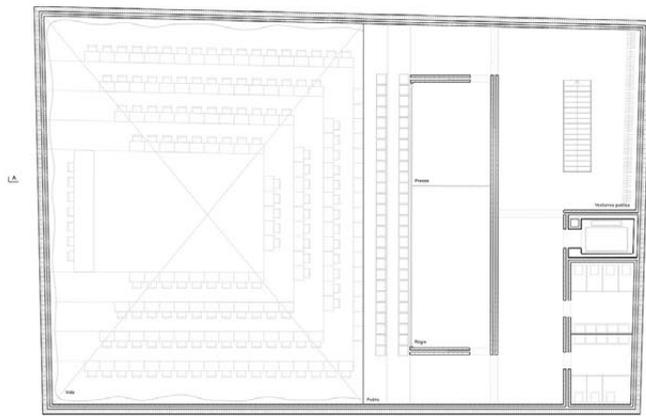
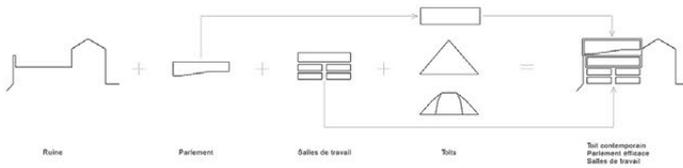
**Salle plénière.** La construction d'une nouvelle salle au-dessus du bâtiment existant permet de lui donner une conception moderne, générée dans ses dimensions et adaptée de manière optimale au fonctionnement du Parlement. Cette pièce vaste et haute ne dessert pas la structure originale, qui est constituée de petits éléments. On crée ainsi suffisamment de place pour le reste des locaux dans le vieux bâtiment, ce qui permet enfin d'utiliser ce monument avec le respect et la sérénité qui lui sont dus.

**Monument.** Le Parlement se compose de différentes salles individuelles clairement définies, accolées ou superposées. Celles-ci seront remises en valeur dans le vieux bâtiment et serviront de modèle architectural à la nouvelle salle des séances et à ses salles annexes.

**Accès.** Les accès verticaux seront disposés dans la zone de jonction entre le Parlement et l'ancienne grange de LL EE. Ils seront assurés par un escalier représentatif et un centre d'accès qui servira également de sortie de secours et d'accès livraison.

**Architecture, structure.** Les façades du nouveau bâtiment seront constituées d'une façade porteuse à deux couches en de briques de verre moules. Des niches pratiquées au niveau des angles permettront de jouer de vues ciblées. L'acoustique sera assurée par des couches de pierres salianes et des rideaux ininflammables.





Introduction

Quel rôle urbain pour le nouveau parlement ?  
Objet autonome ou élément d'intégration dans le tissu de la Cité?  
Le projet présenté doit se comprendre comme une série de stratégies urbaines, spatiales, fonctionnelles, écologiques et économiques évoluant avec les acteurs principaux des lieux.  
Il est volontairement orienté sur des partis pris mettant en évidence de nouvelles liaisons, des propositions d'ouverture, de transparence et de regards sur les valeurs du patrimoine.



Photomontage, vue depuis le sud

2 La forme compacte économie du sol

Le projet s'insère dans l'enveloppe du bâtiment existant du côté du Jardin (façade sud) de façon à préserver les trois façades visibles du bâtiment Perregaux sans atténuer à la silhouette de la Cité.  
Le Jardin Perregaux est maintenu comme pièce maîtresse et n'est pas modifié dans ses proportions.  
La partie centrale (liaisons existantes entre la Maison Charbonniers, l'ancienne grange et l'ancienne salle du Grand Conseil) est entièrement réorganisée. Un nouveau volume très compact se greffe au sud-est du bâtiment existant, permettant à la fois un nouveau passage urbain extérieur et une liaison verticale intérieure.



Schéma: occupation minimale

4 L'environnement et l'économie

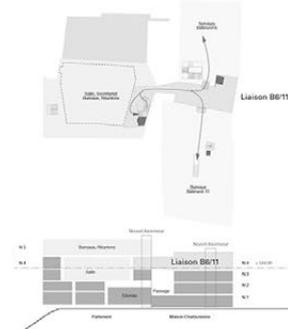
Le projet valorise les composantes historiques existantes : les façades (intérieures et extérieures) nord, ouest et sud, le Péritylle et la cave voûtée.  
Le choix de placer la salle parlementaire à l'intérieur du volume existant garantit un haut confort technique (ventilation, éclairage, acoustique) tout en préservant la façade historique.  
Le niveau 2 est ainsi considéré comme niveau technique. Il est placé en dessous de la salle et au-dessus des cuisines. Une sous-station technique est envisagée en toiture.  
La partie nouvelle de la façade (sud-est) est prévue conformément aux exigences du développement durable (béton Mixapoz 50cm ou brique de terre cuite isolante 42.5cm, avec crépi minéral naturel). Les nouveaux murs porteurs sont posés ponctuellement sur les murs existants des niveaux 1 et 2.  
L'occupation au sol du projet est ainsi minimale, et le nouveau volume construit est particulièrement compact. Ce qui va incontestablement dans le sens du respect du budget articulé.



Ruehof/Blühmrad, fin des années 1930

6 La distribution et la circulation

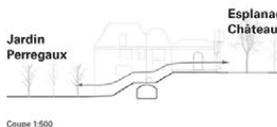
Au 4ème niveau (L544.80), une passerelle offre un lien aisé avec les quatre bâtiments de la vieille ville (bureaux et services généraux). C'est à ce niveau que les planchers de tous les bâtiments sont les plus proches les uns des autres.  
Dans le projet, il est prévu que les bureaux et salles de réunions soient situés au 5ème étage, juste au-dessus de la salle parlementaire et également à proximité du lien avec les bâtiments existants. Un nouvel ascenseur, placé dans l'angle est de la Maison Charbonniers rend tous les niveaux du bâtiment 6 et 11 accessibles aux personnes à mobilité réduite.  
Le nouveau volume créé abrite un escalier public ainsi qu'un ascenseur permettant également un accès à tous les étages. Cernement de cette circulation verticale assure le maintien de la cave voûtée. Un deuxième escalier est prévu en façade ouest. Il assure une liaison fonctionnelle entre les parties réservées aux activités du parlement (bureaux, salles de réunion, séj., secrétariat, vestiaires). Il fait également office de sortie de secours.  
L'accès principal au bâtiment est situé au nord, auquel s'ajoute une entrée publique depuis le sud ainsi qu'une entrée secondaire depuis le corps nord du bâtiment 11.  
Une terrasse pour le restaurant et la cafétéria est prévue dans le Jardin Perregaux.



Plan N4 et coupe transversale 1:500

1 L'entre-deux passage urbain et fonctionnel

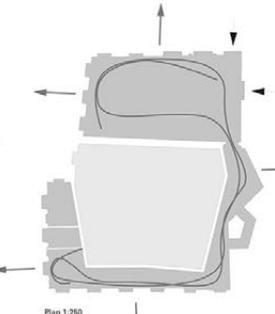
Dans le développement de la Cité, la Place du Château, l'Esplanade du Château et le Jardin Perregaux ont pris naissance successivement au fil du temps. Les volumes bâtis ont petit à petit laissé place à des vides plus généreux, tendance volontairement poursuivie dans le cadre du projet.  
Ainsi, la recherche d'une relation plus subtile entre le Château, le parlement, les bâtiments existants (6 et 11) et le Jardin Perregaux en contrebas mérite une attention toute particulière.  
De par sa forme et son implantation, un nouveau volume vient créer un passage extérieur liant l'Esplanade du Château, en partie haute, au Jardin en partie basse. Deux nouveaux escaliers extérieurs, séparés par trois plateaux en cascade, offrent un nouveau parcours urbain.  
Ce passage permet l'amélioration de liaisons fonctionnelles telles qu'une nouvelle entrée réservée aux députés dans les pas perdus (Péritylle), une entrée au bâtiment 6, améliorée et un accès éventuel à l'ancienne Maison Charbonniers. Cela permet aussi d'utiliser des espaces supplémentaires, éclairés naturellement, pour les bâtiments 6 et 11. Afin de dégager de l'espace au rez, une passerelle relie, au 4ème étage, les services généraux du bâtiment 6 au nouveau parlement.



Coupe 1:500

3 Les pas perdus mise en valeur historique

Les pas perdus entourent la nouvelle salle.  
Ils englobent le Péritylle et un nouvel espace structuré par des zones plus ou moins larges et cheminant le long des façades. Ils mettent en valeur les parties patrimoniales du bâtiment existant, et offrent également des points de vue exceptionnels sur l'extérieur. La salle parlementaire est au cœur du projet, repliée sur elle-même, et peut ainsi être adaptée aux exigences modernes d'exploitation.  
L'entrée du public se fait par la façade nord (Esplanade du Château). L'accès des députés est séparé et se fait par l'entrée est du Péritylle. Le secrétariat rapproché se trouve également à ce niveau et permet une liaison optimale entre la salle parlementaire et les Pas Perdus.



Plan 1:250

5 La toiture cinquième façade

La nouvelle toiture se compose de quatre toits à pans, relativement pentus, de hauteurs diverses:  
- au-dessus du vestibule un toit à légère pente,  
- au-dessus de la tribune principale de la salle une ouverture zénithale vers le nord,  
- enfin les deux derniers toits viennent compléter la silhouette du nouveau projet. Ils insèrent deux espaces de réunion avec des hauteurs de belles dimensions.  
La hauteur des toits les plus élevés est située juste en dessous du falte du bâtiment 6, en conformité avec l'article 23 du PGA.



Façade Sud 1:500

7 La salle

La tribune principale est située contre le mur adjacent au Péritylle.  
Quatre entrées depuis les Pas Perdus donnent l'accès à la salle de parlement (deux depuis la partie du vestibule (Péritylle) et deux depuis les pas perdus (côté Jardin)).  
La disposition des sièges est en forme de U. Les tribunes destinées au public et à la presse sont situées un étage plus haut et sont accessibles par l'escalier public. La règle se trouve au même étage.  
Une ouverture zénithale, au nord, placée au-dessus de la tribune principale permet d'apporter de la lumière naturelle et de satisfaire aux exigences anti-incendie. Les murs de la salle sont dimensionnés afin d'y intégrer la technique nécessaire à une exploitation optimale. La géométrie des murs périphériques de la salle donne la possibilité de créer des zones d'entre-salles et la place pour les industriels.

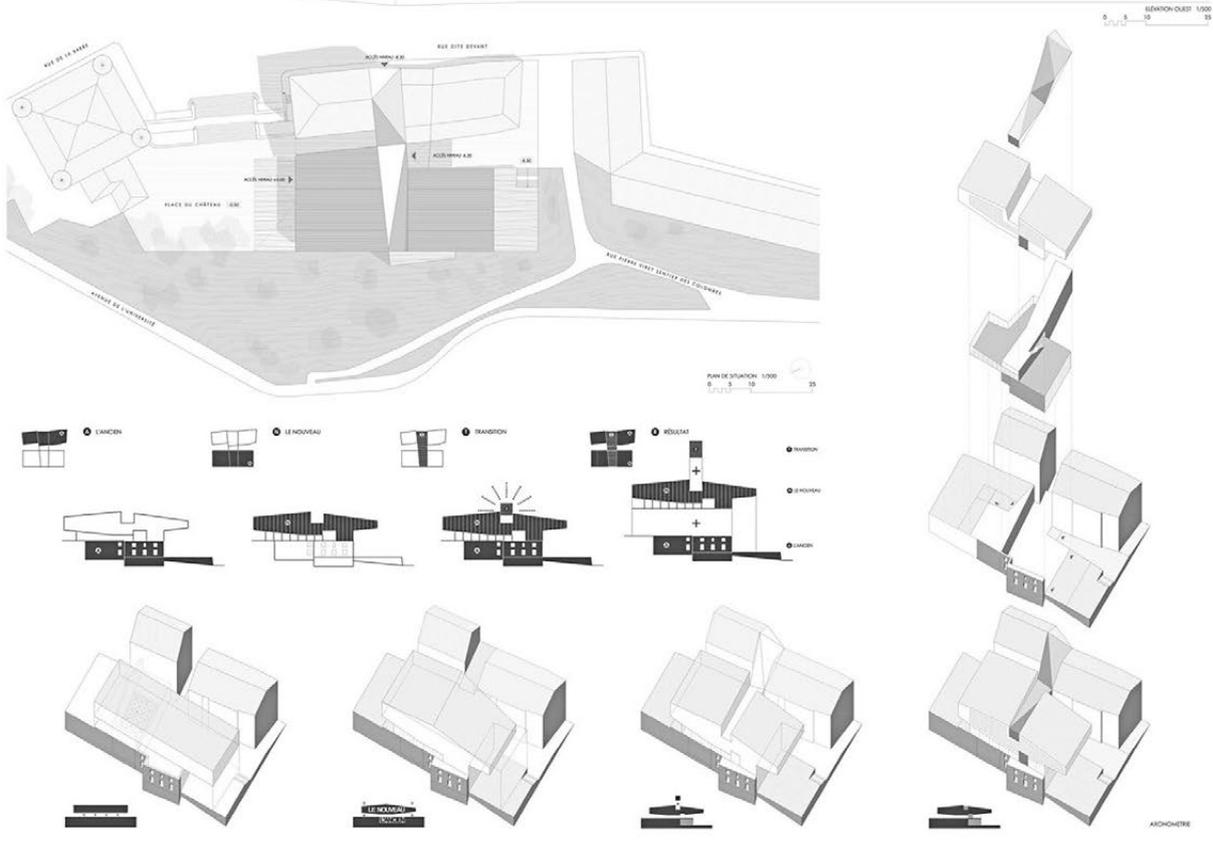
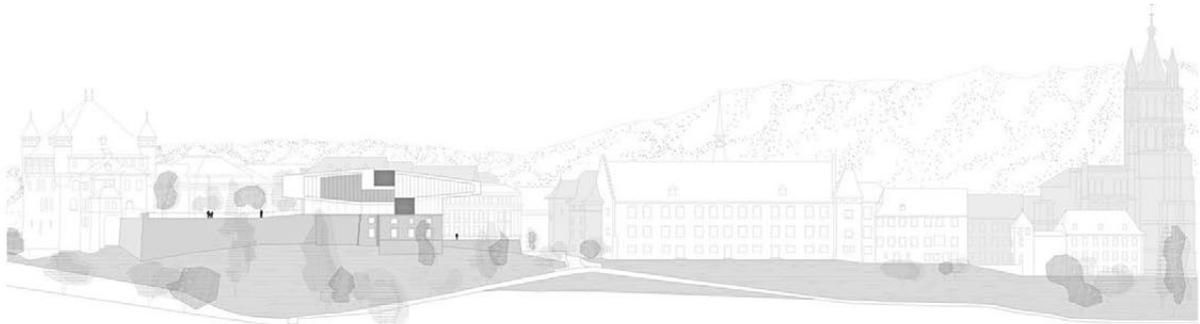


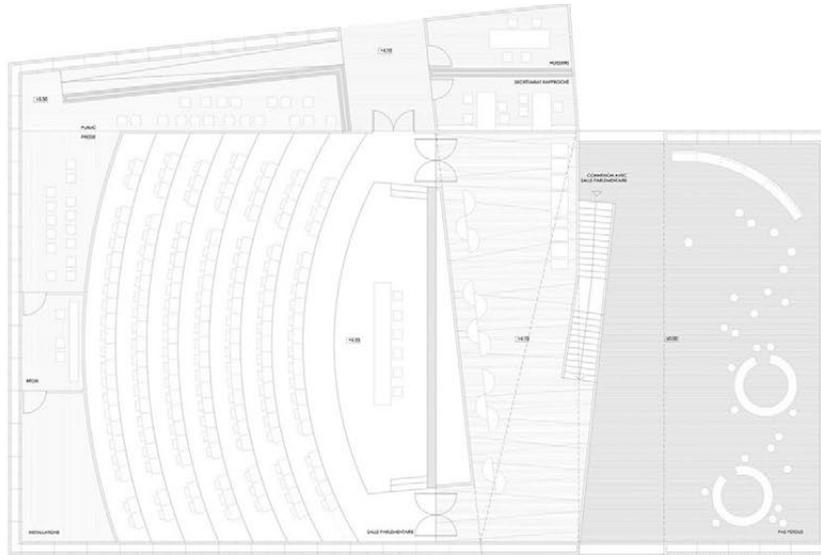
Coupe de principe 1:250

Photomontage Silhouette Cité



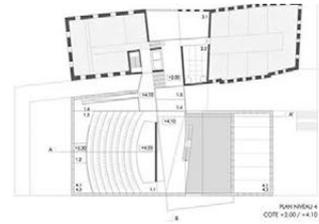






ORGANISATION DE LA SALLE PARLEMENTAIRE - PLAN NIVEAU 4 - 1/100

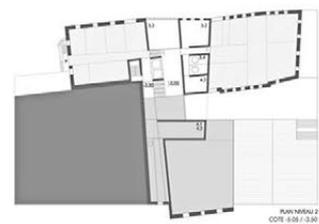
01 BLOC DE BUREAUX CENTRAUX, 02 BLOC ADMINISTRATIF, 03 Foyer, 04 BUREAUX, 05 BUREAUX, 06 BUREAUX, 07 BUREAUX, 08 BUREAUX, 09 BUREAUX, 10 BUREAUX, 11 BUREAUX, 12 BUREAUX, 13 BUREAUX, 14 BUREAUX, 15 BUREAUX, 16 BUREAUX, 17 BUREAUX, 18 BUREAUX, 19 BUREAUX, 20 BUREAUX, 21 BUREAUX, 22 BUREAUX, 23 BUREAUX, 24 BUREAUX, 25 BUREAUX, 26 BUREAUX, 27 BUREAUX, 28 BUREAUX, 29 BUREAUX, 30 BUREAUX, 31 BUREAUX, 32 BUREAUX, 33 BUREAUX, 34 BUREAUX, 35 BUREAUX, 36 BUREAUX, 37 BUREAUX, 38 BUREAUX, 39 BUREAUX, 40 BUREAUX, 41 BUREAUX, 42 BUREAUX, 43 BUREAUX, 44 BUREAUX, 45 BUREAUX, 46 BUREAUX, 47 BUREAUX, 48 BUREAUX, 49 BUREAUX, 50 BUREAUX, 51 BUREAUX, 52 BUREAUX, 53 BUREAUX, 54 BUREAUX, 55 BUREAUX, 56 BUREAUX, 57 BUREAUX, 58 BUREAUX, 59 BUREAUX, 60 BUREAUX, 61 BUREAUX, 62 BUREAUX, 63 BUREAUX, 64 BUREAUX, 65 BUREAUX, 66 BUREAUX, 67 BUREAUX, 68 BUREAUX, 69 BUREAUX, 70 BUREAUX, 71 BUREAUX, 72 BUREAUX, 73 BUREAUX, 74 BUREAUX, 75 BUREAUX, 76 BUREAUX, 77 BUREAUX, 78 BUREAUX, 79 BUREAUX, 80 BUREAUX, 81 BUREAUX, 82 BUREAUX, 83 BUREAUX, 84 BUREAUX, 85 BUREAUX, 86 BUREAUX, 87 BUREAUX, 88 BUREAUX, 89 BUREAUX, 90 BUREAUX, 91 BUREAUX, 92 BUREAUX, 93 BUREAUX, 94 BUREAUX, 95 BUREAUX, 96 BUREAUX, 97 BUREAUX, 98 BUREAUX, 99 BUREAUX, 100 BUREAUX



PLAN NIVEAU 4  
COTE +3.00 / +4.10



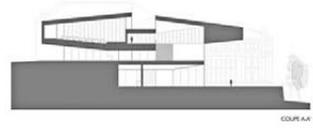
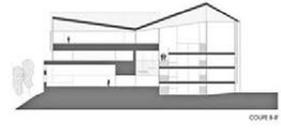
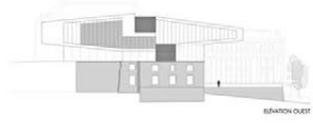
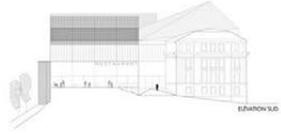
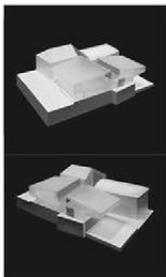
PLAN NIVEAU 2  
COTE +1.00 / +0.00

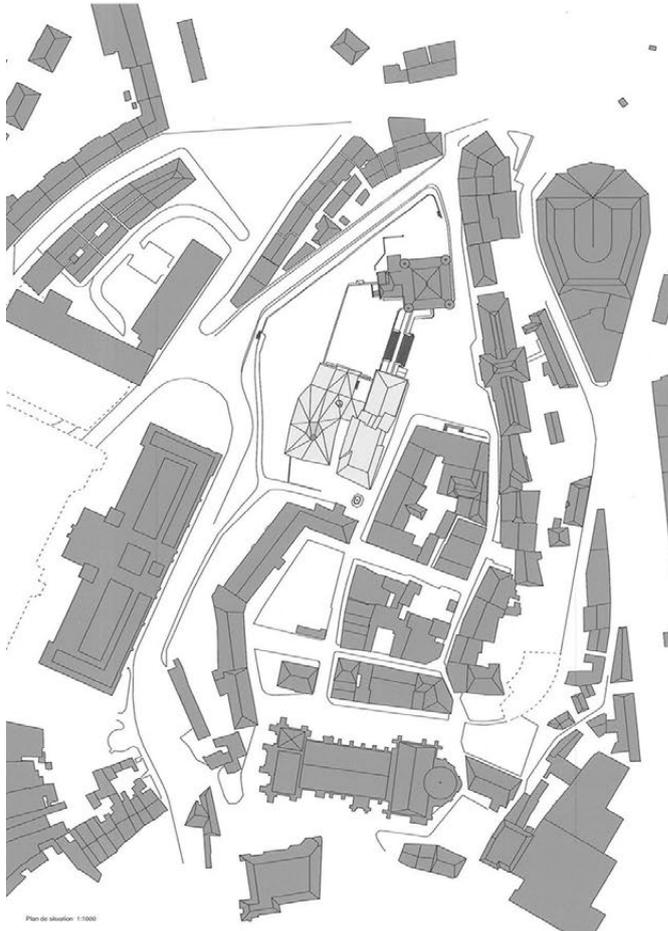


PLAN NIVEAU 2  
COTE +0.00 / +0.00



PLAN NIVEAU 1  
COTE +0.00 / +0.00





Plan de situation 1:1000



**Silhouette élanée à l'allure médiévale**

Avant d'exposer nos intentions et de présenter notre projet architectural, nous souhaiterions insister sur deux aspects importants qui ont caractérisé jusqu'à nos jours le bâtiment du Parlement de Lausanne, situé au cœur de la ville historique. L'ancienne impressionnante aujourd'hui, elle semble ornée d'une couronne datant du Moyen-Âge, constituée de multiples clochers et de tours qui procurent à la ville une silhouette gothique élanée unique. Le Parlement de Perregaux, comme le Château, fut lui-même construit selon des proportions verticales, contrairement aux larges corps de bâtiment de l'ancienne Académie.

L'édifice du Parlement de Perregaux, en tant que concept architectural républicain et d'inspiration néoclassique, est également remarquable car il présente tous les éléments du classicisme, s'inscrivant sans discontinuité, grâce au décalage des axes, dans une structure médiévale datant du Moyen-Âge.

Nous nous attachons à consolider et à honorer ces deux aspects dans un contexte totalement nouveau et avec les moyens dont nous disposons actuellement.

**Extension horizontale marquée de la salle du Parlement**

Aujourd'hui, le problème se pose de manière différente et malgré tout de manière identique, ou de manière identique avec des moyens différents, tels ceux dont nous disposons à ce jour. Identique dans la recherche de la silhouette, dans le lissage symbolique et concret des éléments de sommet mais aussi dans les proportions et dans la matérialisation du nouveau Parlement ainsi que dans l'intégration de celui-ci dans un ensemble architectural historique. Différent dans son extension horizontale, dans sa silhouette couchée, s'apparentant à une coque de bateau, émergeant d'un horizon et d'un vestibule d'époque classique, et se fondant dans un toit qui la surplombe.

**Accès à partir de la cité**

Le Parlement conserve son entrée principale, symbolique et monumentale donnant sur l'esplanade du Château. Un nouvel accès fonctionnel au bâtiment est prévu, depuis la place côté sud près de la fontaine, pour le public, pour les députés, pour les handicapés, pour les taxis et pour les livraison. Il répond aux exigences de fonctionnement d'un Parlement moderne.

La création d'un second accès ne constitue pas un obstacle dans ce cas précis, mais elle favorise en effet l'organisation de l'espace, la sécurité et la séparation nécessaire de tous les utilisateurs.

Le restaurant public et les terrasses sont faciles d'accès et sont très attractifs. La liaison entre l'accès principal supérieur et l'accès inférieur est assurée et bien comprise de tous les aspects sécuritaires.

La réalisation d'une entrée au niveau inférieur entraîne la démolition totale de la structure de construction de la salle de Perregaux, car elle nécessite l'existence de fondements plus profonds dans le sol et ne permet donc pas de réutiliser habilement les fondements médiévaux bien conservés à ce jour.

**Concept architectural**

Une extension horizontale nouvelle de la salle du Parlement caractérisera la physionomie de la ville vue de l'ouest. La construction de la salle doit permettre la création d'une unité architecturale avec le vestibule. Le toit qui surplombe cet ensemble monumental sera recouvert de grandes plaques d'ardoise et parachèvera cette unité.

Le sous-bassement du futur bâtiment est arasé pour prolonger la terrasse de l'esplanade du Château et pour constituer un trait marquant de la reconstruction du Parlement. La nouvelle salle repose sur un socle et le surplombe, favorisant ainsi la mise en valeur de la terrasse sud située juste au-dessous. Les fondements ainsi matérialisés deviendront le pendant des deux points de captage de la lumière.

L'ancienne Académie et le futur Parlement offrent ainsi une nouvelle image architecturale cohérente de la cité ouest. Les points de captage de la lumière parachèvent sa silhouette, la donnent au Parlement toute son expression et lui confèrent une présence symbolique.

**Structure portiveuse**

Elle est intégrée dans le bâtiment de façon que les charges, malgré une volumétrie très libre et tortueuse, soient transférées efficacement et de façon sûre. Elle comporte une construction en béton armé qui sera couverte par une structure en acier. La salle en porte-à-faux repose sur une dalle qui distribue les charges des façades sur les parois intérieures et sur le grand poteau dans la cathédrale. La stabilisation par rapport aux efforts horizontaux est assurée par les parois en béton armé et la forme spatiale du poteau.

**Economie et écologie**

La mise en application efficiente de concepts optimisés précis répondra aux exigences économiques et écologiques. L'établissement d'une distinction entre les choix de construction d'hier et ceux d'aujourd'hui, et la nécessité évidente de réaliser un nouveau bâtiment abritant le Parlement, renforcent ces intentions. Une autonomie énergétique peut être atteinte dans le développement de ces concepts.





Parlement vaudois

**L'intégration dans le site**

Le parlement est une des composantes symboliques majeures de la « Cité », au même titre que le château et la cathédrale. Par sa position et sa plasticité, le projet acquiert un nouveau statut, égal à celui des deux autres et met en valeur l'espace de l'esplanade. Cette mise en tension de ses trois pôles redonne la Cité et confère à l'autorité laïque et démocratique le rôle qui lui sied.

**Le rapport à l'histoire**

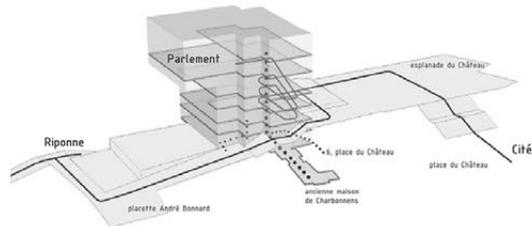
La réalisation d'un parlement du 21ème siècle dans ce lieu chargé d'histoire pose la question du rapport que l'on veut instaurer avec notre passé et sa mémoire. Prenant appui sur les traces existantes, procédant par strates, le parti proposé s'inscrit dans la continuité historique, mais il s'en distancie quand cela s'avère nécessaire. Il affirme en finalité sa modernité sans rupture avec le passé.

**Le désenclavement**

Un parlement, emblème du pouvoir politique, se doit de participer à la vie de la cité et d'affirmer sa présence. La configuration existante l'en empêchait. La proposition consiste à rendre autonome le nouveau parlement, à l'affirmer comme solitaire et à l'insérer dans l'espace public. Il devient ainsi accessible au sud par la placette André Bonnard, à l'est par la rue Cité devant et au nord par l'esplanade du Château.

**Les pas perdus**

Si la salle du parlement est le lieu du débat et des décisions officielles, les « pas perdus » en sont l'antichambre. Ils sont à la fois l'espace des rencontres, des discussions informelles, du travail collectif ou individuel. De son caractère dépend la nature des rapports et des discussions qu'entraîneront les parlementaires. Le caractère du projet « objet » amène à penser cet espace comme un diambulaire sur deux niveaux constitués d'espaces différenciés à même de favoriser toutes formes d'échange et de dialogue.

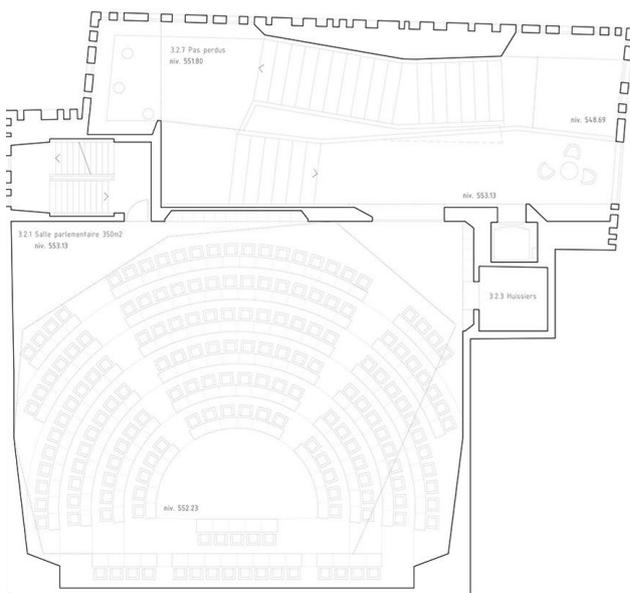


Élévation ouest, échelle 1/500

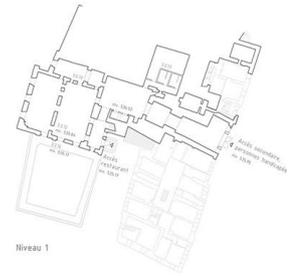




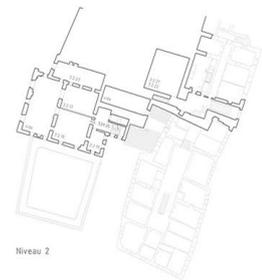
Situation - Niveau 3



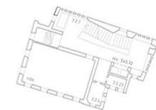
Niveau 6, Échelle 1/100



Niveau 1



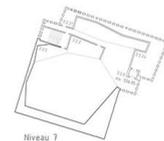
Niveau 2



Niveau 4



Niveau 5



Niveau 7



Coupe CC



COUPE BB 1:500

**Edifice emblématique / patrimoine et valeur émoine**

La posséaire et les cendres sont retombées, les gravats ont été débarrassés, les murs, tels des débris de théâtre, se dressent vers le ciel. A la manière d'un palmier, le site domine les toits plus ou moins modestes de son passé, de ses passés.

A plusieurs échelles, le projet procède par construction, insertion, transformation et restauration, afin d'écrire la future du parlement vaudois sur les traces de son passé. A l'échelle de la matière: superposition et juxtaposition entre l'acier contemporain, le verre et les murs en maçonnerie préservés de la ruine de Perreux.

A l'échelle du bâtiment: une volumétrie articulée par la fonctionnalité des éléments et insérée dans le contexte des espaces urbains existants. A l'échelle de la ville: une masse existante réhabilitée et un nouveau coconnement réinterprètent la silhouette de la Cité. A l'échelle du Pays: le cylindre émergeant exprime le rayonnement de l'habitat public sur l'ensemble du territoire.

**Complexité fonctionnelle/ symboliques particulières**

**Distribution et circulation**

Le projet propose un large espace d'accueil, ouvert et à niveau avec l'atrium du château, dans les ruines du perron et de la salle de Perreux:

- Députés, public et journalistes utilisent la porte d'entrée principale du bâtiment néoclassique de la façade nord. L'espace à ce niveau, accueille le restaurant public, les pas perdus et les services nécessaires, regroupés en trois étages. Autour de ces-ci, les espaces de déambulation et de discussion, longent les anciennes façades. Toutes les fenêtres sont préservées. Elles encadrent le panorama vaudois du nord au sud, du Jura aux Alpes.
- L'atrium du perron est conservé, il est intégré et mis en valeur par un jeu de « tapis », disposés de manière éparse sur tout l'étage.
- Services du parlement utilisent la petite cour latérale qui donne accès au No 6, Place du Château.



Proche du ciel, la nouvelle salle ronde du grand conseil se déplace en hélicoptère. Accessible par une grande rampe à embranchements et précédée d'un vestibule, elle se dévoile, majestueuse et généreuse. Elle est largement éclairée sur toute sa circumference.

Dans le socle de l'édifice, les structures médiévales sont préservées et permettent d'accueillir les diverses salles et bureaux. La grande cave voûtée de l'ancienne morgue, demeure la cafétéria des députés. L'accès au jardin est garanti, il reste en lieu de déambulation et de dialogue informel, plus calme et dans la nature.



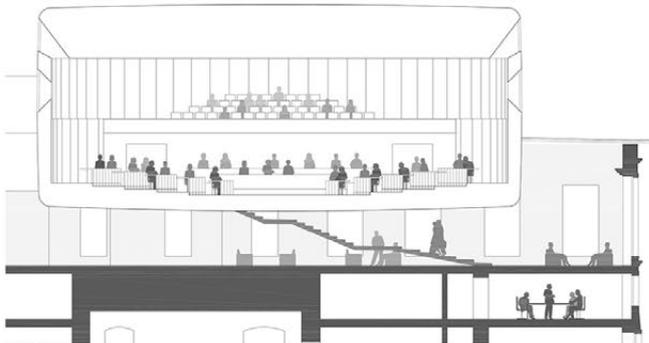
**Volumétrie, silhouette et lumière**

L'expression du rayonnement de l'activité démocratique et institutionnelle sur le vaste territoire cantonal s'exprime par la réécriture de la silhouette de la Cité. Pas de flèche, pas de dôme, mais un couronnement cylindrique de hauteurs.

En ce sens, les gabarits ainsi que les façades du bâtiment existant sont conservés. Leurs masses dans la topographie de la Cité, préservent un rapport étroit entre colline, exéplade, nature et jardin.

Le volume de la salle, se détache des murs d'encadrement de deuxième plan, sa surface de verre et d'acier verni, de couleurs chaudes, tour à tour mate et brillante, émerge des murs de pierre, nature et jardin.

Une toiture habillée qui capte la lumière et la reflète, qui « joue » son environnement et lui parle.



COUPE BB 1:100

**Symbolique et développement durable**

Le projet propose en outre une intégration des données « climatiques » au sens météorologique autant qu'au sens social (on parle d'un « climat » politique).

La pluie, la neige, le soleil, l'ombre la lumière, concourent à tout moment l'atmosphère de la salle des pas perdus au travers des grandes verrières horizontales.

La vue sur le territoire du canton est cadrée par les grandes fenêtres verticales des façades existantes.

La lumière naturelle perce l'enveloppe de la salle, tel un cadran solaire, elle souligne le temps qui passe....

Le projet s'inscrit dans les perspectives principales du développement durable.

Economie du sol: optimise l'emprise au sol, respecte les espaces verts existants, limite les mouvements de terre.

Concevoir de construction récupération des structures existantes, renforcements structurels par micro poutres et coecage, simplicité des formes, superposition des infrastructures et utilisation de l'épaisseur des murs de la salle pour les réseaux et déviations si nécessaire.

Choix de matériaux de construction: utilisation maximale de la construction existante, acier pour la structure de la salle à faible impact environnemental; matériaux secondaires, bois, pierre, isolations intérieures, à faible impact environnemental.

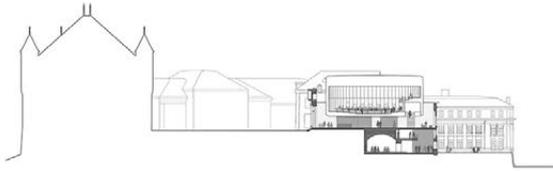
Mode de construction et gestion du chantier: limite les nuisances du chantier sur les bâtiments existants de la Rue-Cité-Devant et sur les espaces publics en général, minimise les terrassements, préfabrication des éléments en acier de la salle et de toutes les sculptures en verre.

Utilisation du bâtiment: favorise l'apport de lumière naturelle pour tous les espaces majeurs du nouveau

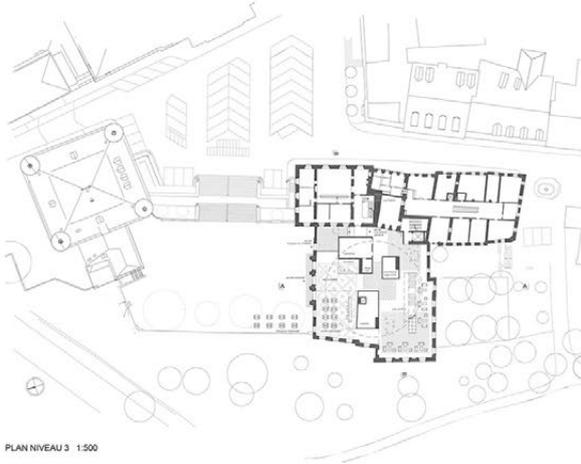
parlement pas perdu, restaurant et salle, favorise l'utilisation des apports solaires par les grandes baies vitrées existantes et la couverture en verre tout en intégrant des stores extérieurs à l'intérieur afin de gérer les risques de surchauffe en été, procède utilisation d'énergies renouvelables, assure un confort hygrothermique, acoustique, visuel et olfactif des utilisateurs par un dimensionnement généreux et un choix de matériaux adéquats.

Entretien et transformations futures: flexibilité des espaces assurée par un plan libre au niveau du rez-de-chaussée sur l'esplanade du château et emploi des murs existants de l'ancien édifice, salle parlementaire généreuse et simple, accessibilité des installations techniques assurée dans la double enveloppe de la salle et par les gaines verticales.

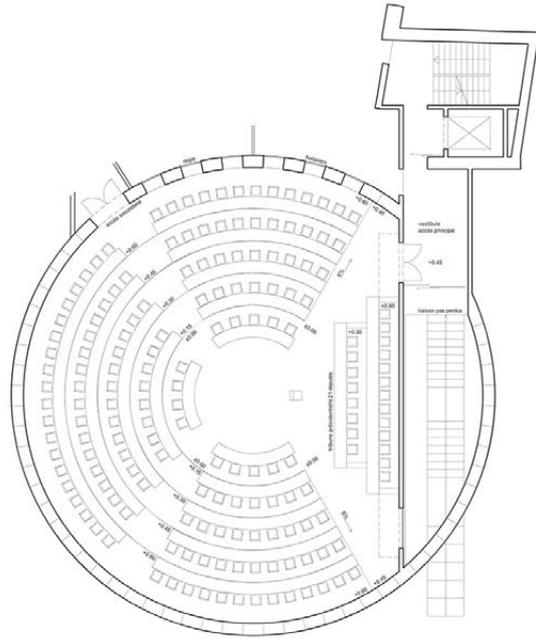
Toutes les nouvelles structures en acier ainsi que les éléments de second oeuvre sont aisément démontables.



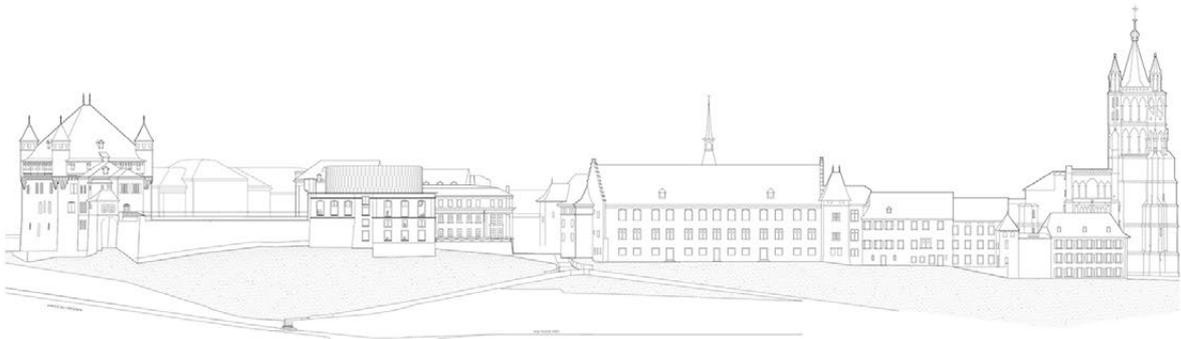
COUPE AA 1:500



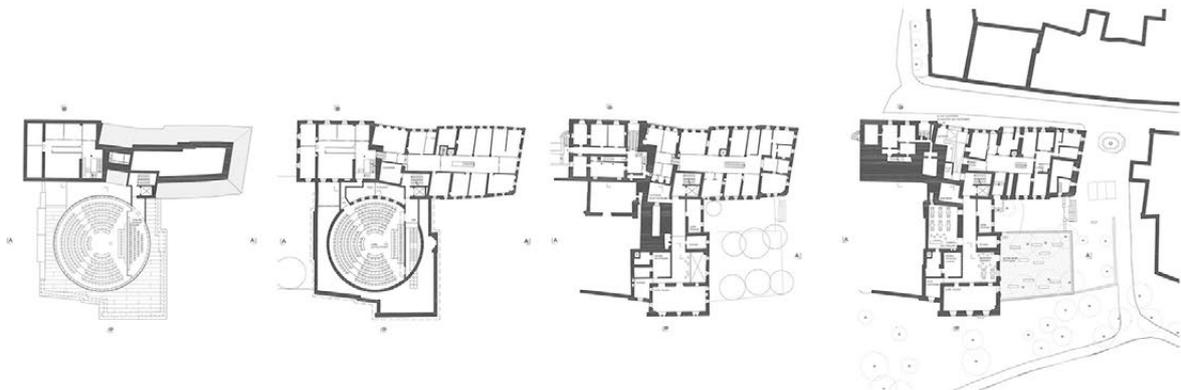
PLAN NIVEAU 3 1:500



PLAN SALLE PARLEMENTAIRE 1:100



ELEVATION OUEST 1:500



PLAN NIVEAU 5 1:500

PLAN NIVEAU 4 1:500

PLAN NIVEAU 2 1:500

PLAN NIVEAU 1 1:500

**Approche générale relative à l'ensemble du site**

La construction du nouveau Parlement vaudois est le prétexte à traiter différentes composantes du tissu urbain de la Cité, en rapport avec le thème du concours.

L'intervention proposée va de l'Esplanade du Château à la Placette A. Bonnard, qui sont les prolongements naturels du bâtiment Perregaux. La coupe ainsi générée unit le côté représentatif de l'institution, en amont, aux espaces publics et semi-publics, en aval.

À l'échelle du paysage urbain, le projet ne modifie que modérément la « skyline » inscrite dans la mémoire collective des lausannois. La découpe de la nouvelle toiture se veut contemporaine, mais en restant dans le gabarit, en plan comme en masse, du volume détruit par le feu en 2002.

La toiture horizontale sur le vestibule instaure le dialogue entre le nouveau volume émergeant de la salle du Grand Conseil et la façade néo-classique au nord. Celle-ci détache désormais son imposant fronton en pleine lumière, renforçant ainsi le caractère monumental de l'Esplanade du Château. C'est la contribution du projet à l'échelle institutionnelle du lieu, par l'affirmation simultanée de la distance et de la complicité qui s'installent entre le siège du pouvoir législatif et le siège du pouvoir exécutif.

À l'échelle de l'habitant, la redéfinition du périmètre du jardin au sud du bâtiment Perregaux permet de préciser la géométrie de la Placette A. Bonnard. L'ancienne grange du LEMF laisse sa place à un passage qui révèle la façade sud de l'ancienne maison de Charbonnens, jusqu'ici masquée, et la met en dialogue avec le volume contemporain du nouveau Parlement. Il donne à l'institution une présence sur la rue de Cité-Devant.

**Conservation, relation à l'histoire**

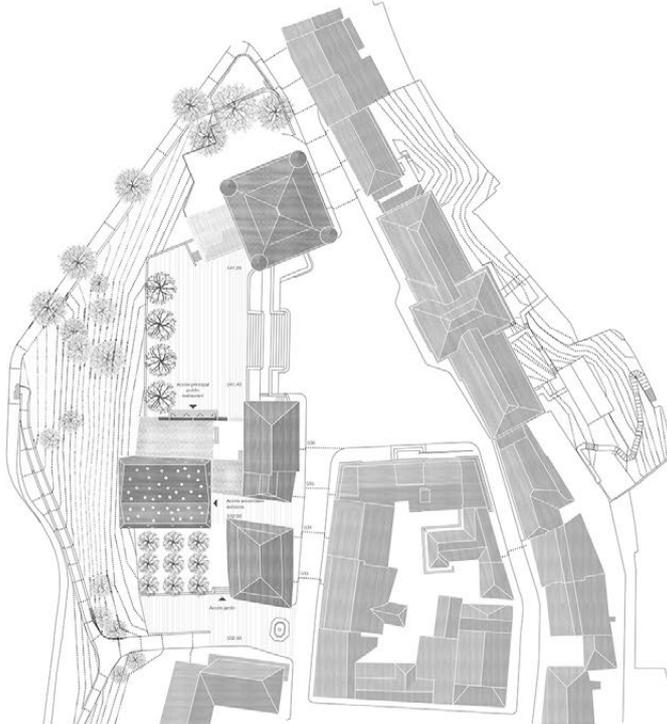
La création du « Passage de Charbonnens » est représentative de la manière retenue pour aborder le thème du rapport entre l'ancien et le nouveau. Il s'agit de mesurer la valeur intrinsèque de l'existant, et, le cas échéant, de lui associer l'intervention nouvelle dans une stratégie de mise en valeur réciproque. La suppression de l'un ou l'autre élément existant est un corollaire de cette logique.

Ainsi, la mosaïque de galets du vestibule devrait être recouverte d'une couche d'époxy transparente, offrant au public le privilège de l'exposition permanente d'un sol historique d'une qualité rare.

Les structures périphériques de la partie médiévale sont renforcées par un doublage en béton de chaux. Sa mise en œuvre très brute laisse apparaître le compactage, renforce l'aspect minéral des murs tout en conservant l'homogénéité des matériaux. Par contraste, la structure légère de la salle du Parlement est revêtue de bois soigneusement travaillé.

Les poutres des étages inférieurs sont conservées. Elles sont renforcées par l'adjonction d'une chape qui leur est solidaire, formant une dalle mixte. Il en résulte une amélioration sensible de la capacité statique de l'ancienne structure et de l'isolation phonique entre étages.

La salle du Parlement est en revanche une partie d'ouvrage entièrement nouvelle. Sa volumétrie compose sans nostalgie avec son contexte. Sa structure est faite de cadres métalliques dont l'épaisseur permet l'intégration des éléments techniques. Des perçements ponctuels diffusent la lumière naturelle. La toiture est revêtue de cuivre prépatiné.


**Développement durable et écologie**

Les objectifs Minergie-Eco sont principalement satisfaits par l'utilisation de moyens passifs, par une excellente isolation de la salle du Parlement, par une ventilation principale naturelle, ainsi que par l'utilisation de matériaux écologiques (bois FSC, pas de solvants, peu d'énergie grise). La toiture du vestibule est végétalisée. Une mise en œuvre mécanique facilitera, le cas échéant, la déconstruction du bâtiment.

Les eaux pluviales de la toiture principale sont stockées pour l'alimentation des toilettes et l'arrosage. La toiture végétalisée du vestibule permet la rétention de l'eau.

Toute la partie ancienne du bâtiment est ventilée naturellement. La salle du Parlement est ventilée naturellement en été et mécaniquement en hiver (avec une installation de récupération de chaleur). Le rafraîchissement nocturne est possible. Dans les deux cas, l'air frais est amené directement au niveau du sol et l'air chaud est récupéré mécaniquement ou évacué par convection dans la partie supérieure. Par sa construction, la salle bénéficie d'une faible inertie thermique, ce qui permet d'anticiper les périodes de chauffage en fonction des horaires des sessions.

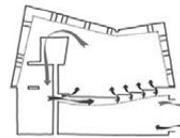
Le type d'ouvertures choisies permet de contrôler les apports solaires, éliminant ainsi les risques de surchauffe. La lumière qu'ils produisent est diffuse et suffit à l'éclairage général de l'espace. Des équipements personnels associés aux places de travail assurent le confort nécessaire.



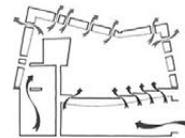
La mosaïque de galets demeure visible



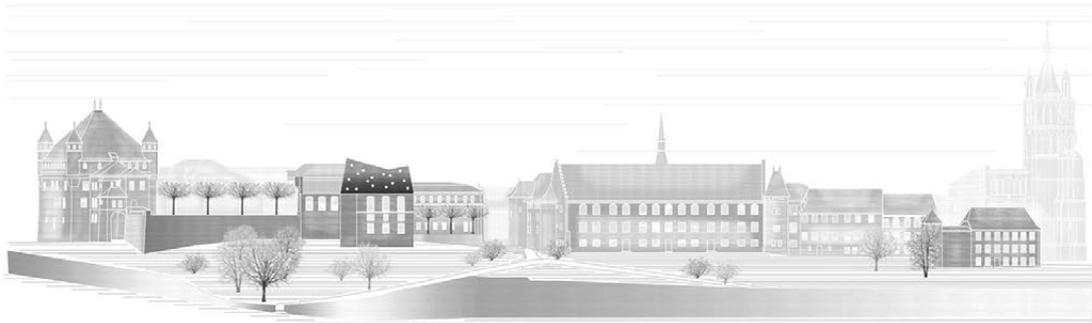
Doublement des murs existants au béton de chaux



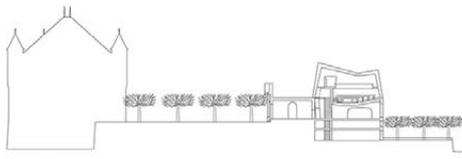
Ventilation mécanique de la salle parlementaire



Ventilation naturelle de la salle parlementaire



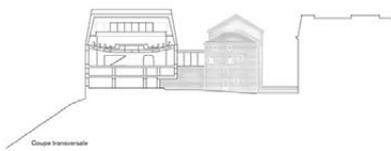
Elevation Ouest - Echelle du paysage urbain



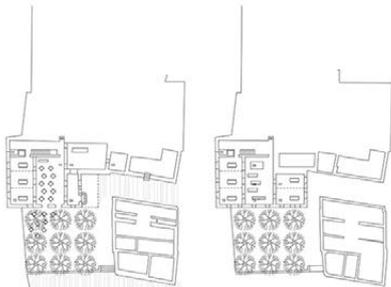
Coupe longitudinale



Elevation Rue Châ-Devant - Echelle de l'habitat



Coupe transversale



Niveau 1 / Jardins

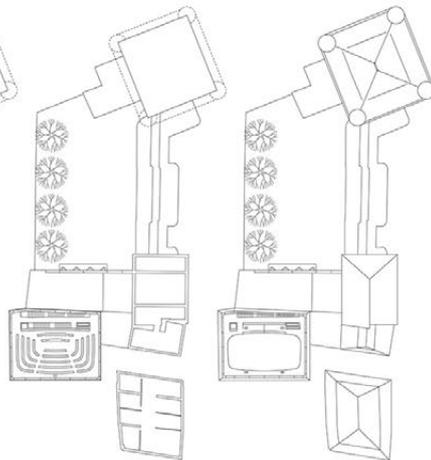
- 01 Couronne des jardins
- 02 Espace de circulation
- 03 Terrasses
- 04 Jardin

Niveau 2

- 05 Salon des députés et sénateurs
- 06 Salle d'assemblée
- 07 Espace public et services
- 08 Salle
- 09 Terrasse
- 10 Espace extérieur

Niveau 3 / L'assemblée - Echelle de l'institution

- 11 Salle d'assemblée
- 12 Salle
- 13 Espace public et services
- 14 Terrasse
- 15 Espace extérieur
- 16 Terrasse
- 17 Espace extérieur

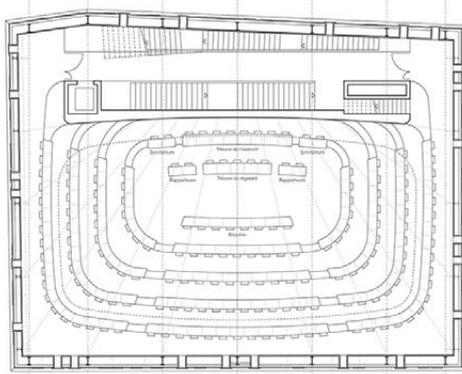


Niveau 4 / Salle parlementaire

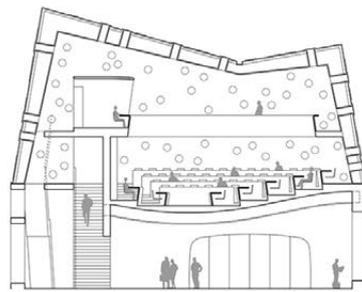
- 18 Salle parlementaire

Niveau 5 / Espace public

- 19 Espace public
- 20 Espace



Organisation fonctionnelle de la salle parlementaire



Organisation spatiale de la salle parlementaire

POINT DE REPÈRE

ARCHITECTES  
AEBI & VINCENT ARCHITEKTEN SIA AG

ADRESSE  
MONBIJOUSTRASSE 61  
3007 BERN



LE SITE PÉRREGAUX

Le site « Pérregaux », situé dans la vieille ville de Lausanne, se définit par son emplacement entre le Château Saint-Maire et la Cathédrale de Lausanne. L'implantation sur le talus et la situation d'accès par les escaliers et l'esplanade du Château. Le vieux mur de soutènement de l'Esplanade soulignant le site au bord du talus constitue un élément caractéristique important de la Cité. Par leurs positions dominantes, le Château et l'ancien bâtiment du Grand Conseil délimitent l'esplanade au nord comme au sud. Ce lieu complexe et sensible est très important pour la physiologie de la ville, étant donné qu'il est bien percevable depuis le centre de la ville de Lausanne.

Le concept urbain du projet propose l'implantation d'un bâtiment de plusieurs étages sur le site de l'édifice du Grand Conseil incendié. Le nouveau volume s'insère comme une forme forte et compacte dans la connotation Château - Cathédrale. Il repose sur le socle historique et se décale du mur de soutènement sous forme de porte-à-faux vers l'Ouest.

RÉEMPLOI DES COMPOSANTES HISTORIQUES

Le projet permet de se limiter à la réutilisation des niveaux existants du socle et de construire essentiellement sur le site de Pérregaux sans intervention aux bâtiments avoisinants. Les immeubles de la rangée de maisons longeant la rue Cité-devant n'ont aucun élément du programme du concours étant donné que les interventions nécessaires changeraient d'une manière trop importante la structure historique existante. La substance historique existante du socle, les niveaux 1 et 2, tout comme le vestibule et les murs de clôture de l'ancienne salle du Grand Conseil, à l'exception des façades sud et ouest, ne seront pas touchés et seront uniquement rénovés. S'appuyant sur le socle de l'édifice à la hauteur de la corniche du niveau 2 existant et débordant vers l'ouest, l'implantation du nouveau volume maintient la situation de l'esplanade avec le vestibule et sa façade nord d'une valeur historique exceptionnelle tout comme la position de l'entrée au niveau 1 en longeant le jardin Pérregaux par le sud.

LE NOUVEAU VOLUME

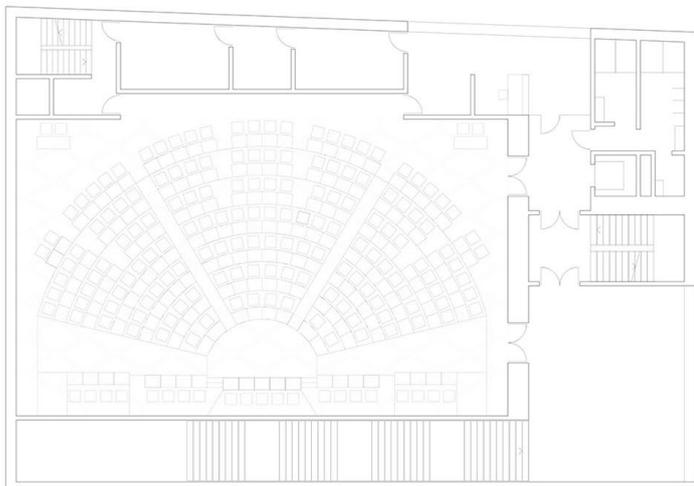
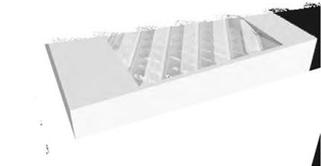
L'organisation à l'intérieur du nouveau bâtiment reprend la structure historique du socle et des ruines des murs de l'ancien niveau 2. Le vestibule avec le sol en mosaïque de galets d'une valeur historique exceptionnelle sert de hall d'entrée généreux. Avec la reconstruction de l'ancienne toiture et la restauration du sol historique, l'espace dans sa forme originale accueille les députés et les visiteurs. Après le hall d'entrée, la transition vers le nouveau volume se fait à travers les ouvertures historiques de l'ancienne façade intérieure pour accéder à la salle des pas perdus. Du côté sud, par l'entrée existante, on accède au niveau 1 où se situe le nouveau restaurant avec la terrasse. La cage d'escalier historique mène au nouveau volume et est prolongée afin de desservir les nouveaux étages. La liaison avec les locaux du secrétariat général au bâtiment 6, place du Château, se fait par l'annexe existant au niveau 3 reliant les deux bâtiments.

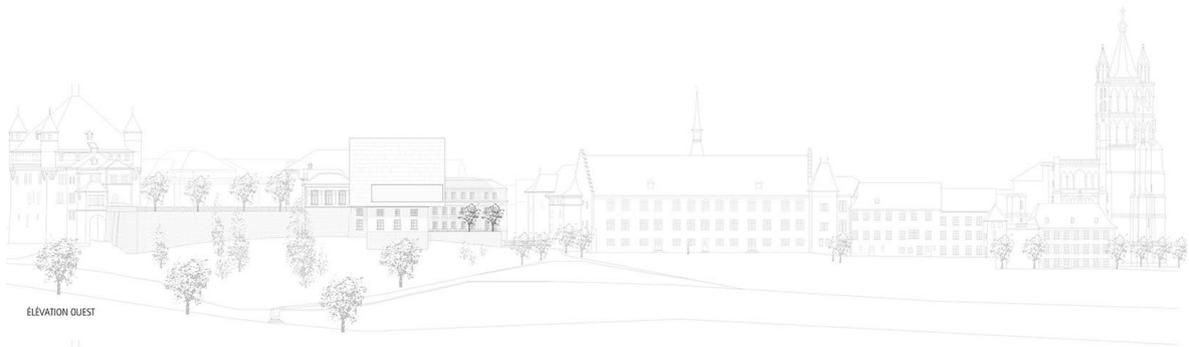
L'ORIENTATION

Le nouveau volume du bâtiment du grand conseil s'ouvre vers l'extérieur avec une grande ouverture par façade. La mise en scène du parcours architectural n'ore de belles perspectives sur la ville grâce aux ouvertures placées judicieusement à chaque étage. La salle des pas perdus n'ore une vue sur la ville et le lac. Un étage plus haut, devant les portes de la salle parlementaire, on perçoit le rapport vers la Cité. Au dernier étage, le regard est dirigé au nord en direction de l'esplanade et le Château, et au sud depuis la cathédrale des députés vers la Cathédrale. La nouvelle salle parlementaire, conçue comme espace de travail itinérant, reçoit la lumière naturelle et le rapport à l'extérieur par un éclairage zénithal. Le toit en verre avec sa structure portative composée d'une trame de losanges constitue un élément architectural et fonctionnel qui accentue la grande qualité de la salle.

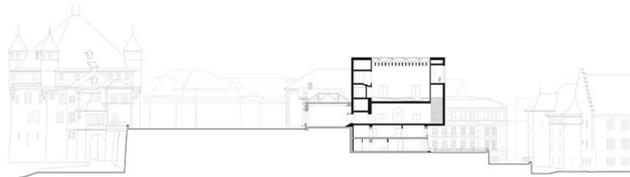
LA MATÉRIALISATION

La structure du nouveau volume est prévue en béton armé. Les charges du bâtiment sont reprises par les murs extérieurs conçus comme des lames sur la nouvelle dalle sur niveau 2 puis par les murs porteurs existants aux fondations. Les façades rigides en panneaux de pierre naturelle taillée en dimension irrégulière soulignent la valeur du nouveau bâtiment du Grand Conseil et l'intègrent subtilement dans la matérialisation de la Cité. Le concept permet une réutilisation de maîtrise c. à c. de ces composantes historiques ainsi qu'une transposition écologique et économique du nouveau projet de construction proposé.

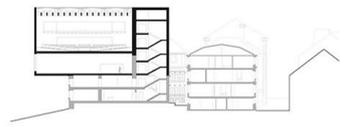




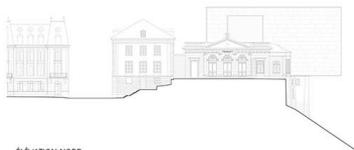
ÉLEVATION OUEST



COUPE B-B



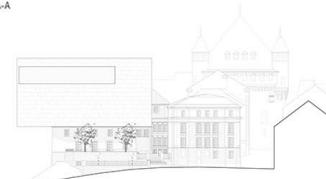
COUPE A-A



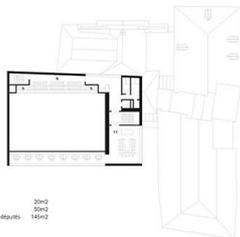
ÉLEVATION NORD



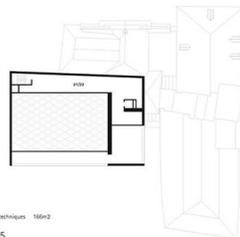
COUPE C-C



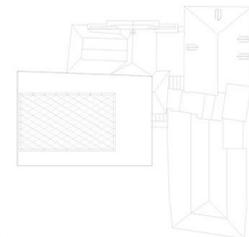
ÉLEVATION SUD



5 Pous 20m<sup>2</sup>  
6 Musée 13m<sup>2</sup>  
11 Cafétéria des députés 145m<sup>2</sup>  
NIVEAU 5



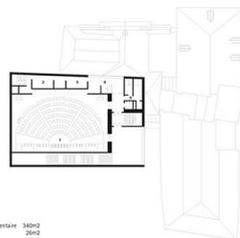
2102 Locaux techniques 166m<sup>2</sup>  
ENTRESOL 5



TOITURE



2102 Locaux techniques 139m<sup>2</sup>  
ENTRESOL 3



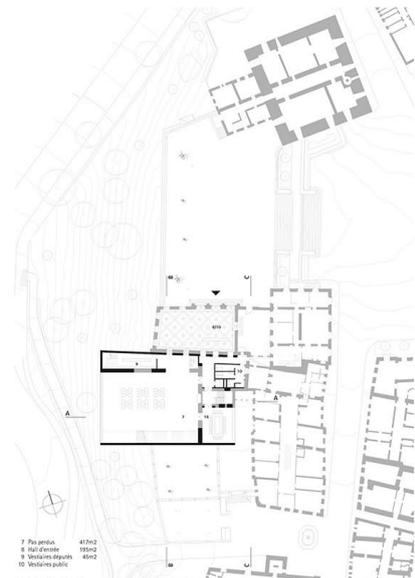
1 Salle parlementaire 340m<sup>2</sup>  
2 Réception 30m<sup>2</sup>  
3 Muséum 15m<sup>2</sup>  
4 Secrétariat 30m<sup>2</sup>  
9 Sanitaires/députés  
NIVEAU 4



12 Restaurant public 120m<sup>2</sup>  
13 Salles de services 125m<sup>2</sup>  
14 Service restaurant  
24 Locaux concierge 15m<sup>2</sup>



15 Salle de réunion 80m<sup>2</sup>  
16 Salle de réunion 30m<sup>2</sup>  
18 Salle de réunion 40m<sup>2</sup>  
19 Bureau 13m<sup>2</sup>  
20 Sanitaires 20m<sup>2</sup>



7 Pous aménagé 473m<sup>2</sup>  
8 Hall d'entrée 195m<sup>2</sup>  
9 Vestiaires députés 45m<sup>2</sup>  
10 Vestiaires public



**Orientation méthodologique**

La conception d'un Parlement concerne non seulement les élus, mais également le peuple d'une manière. Les principes fondateurs ont un point de départ cristallisé une conférence d'orientation venant de base à une démarche participative et consultative.

**Principe 1 Investigations et occupation spatiale**

La forme en plan de la salle symbolise les aspirations démocratiques qui dominent le projet. Elle s'exprime par son orientation ouest, l'assemblée se tourne vers la cité et l'extérieur.

Tout le programme demande à l'ouest, en liaison directe avec le péristyle et la salle parlementaire, une permanence en référence à l'histoire et l'usage du lieu.

Le bâtiment Cité-Devant n'est pas investi afin de préserver les espaces pour des développements futurs.

Un nouvel escalier avec ascenseur crée une liaison fonctionnelle entre les deux bâtiments Perreux et Cité-Devant.

La présence des vestiaires se retrouve dans la nouvelle organisation qui offre un caractère de permanence accrue, soit au niveau du péristyle la commission, et au 1er étage pour les salles de restauration et de détente.



**Principe 2 Conservation des composantes historiques**

La démarche est axée sur celle de l'architecte Alexandre Perreux. En réhabilitant des éléments de l'histoire, elle envoie le présent.

La méthode choisie exprime une volonté de continuité. Les traces de l'histoire sont intégrées dans le processus de mise en forme et donnent un agencement qui dialogue avec la conservation de l'histoire.

L'usage de la nouvelle salle invite toute référence à l'édifice ou à la domination du passé.

La façade Ouest intègre les vestiaires d'Alexandre Perreux, et selon la proportion d'usage, elle s'inscrit dans le processus de mise en forme et donne un agencement qui dialogue avec la conservation de l'histoire.

Le péristyle se voit réhabilité en un espace de travail et de service au Sud sont traités selon des standards professionnels, qui est constamment pérenne.

Enfin, la nouvelle façade, la couverture de la salle, avec son tambour est un élément remarquable de l'histoire de la ville. Elle se voit réhabilitée et réintégrée dans le processus de mise en forme et donne un agencement qui dialogue avec la conservation de l'histoire.

Quant au niveau des façades, il sera traité selon des standards professionnels, qui est constamment pérenne.

La conservation de l'histoire, la couverture de la salle, avec son tambour est un élément remarquable de l'histoire de la ville. Elle se voit réhabilitée et réintégrée dans le processus de mise en forme et donne un agencement qui dialogue avec la conservation de l'histoire.



**Principe 3 La conception de la distribution**

L'accès au bâtiment du Grand Conseil est de trois entrées.

L'entrée principale reste celle du péristyle. Elle donne accès au bâtiment du Grand Conseil et à la salle parlementaire. L'entrée secondaire est celle du péristyle et à la salle de travail et les espaces de restauration.

L'entrée Est est conçue comme un accès secondaire et temporaire pour les députés et les personnes à mobilité réduite.

L'entrée Est par Cité-Devant donne sur l'escalier central et sur l'ascenseur. La liaison Cité-Devant peut se faire à tous les niveaux, celle avec le bâtiment du Perreux, principe, se fait au niveau de la salle.

La distribution centrale des espaces se voit réhabilitée et réintégrée dans le processus de mise en forme et donne un agencement qui dialogue avec la conservation de l'histoire.

La salle est axée sur la conservation de l'histoire et la conservation de l'histoire.

**Principe 4 La qualité de la lumière**

Tous les espaces principaux bénéficient de la lumière naturelle (éclairage d'éclairage).

Le péristyle et les pas perdus ont une lumière douce et un éclairage d'ambiance. Le tambour de la salle avec ses fenêtres hautes offre la lumière nécessaire au fonctionnement de la salle et à son caractère symbolique. Elle peut être modifiée si la Commission en fait une demande.

Depuis la salle, des ouvertures donnent sur l'extérieur. Avec le tambour, elles contribuent à une vision de la ville vers et depuis la Cité.

**Principe 5 Energie et techniques**

La conception technique du Parlement doit être axée sur la conservation de l'histoire. La consommation en énergie en sera réduite d'autant. Malgré l'équipement technique nécessaire à la bonne fonctionnement des élus, une certaine sobriété est également mise en œuvre. À des aspects complémentaires d'équipement technique, il faut également penser à la conservation de l'histoire.

En terme d'énergie passive la façade ouest, particulièrement favorable, est un avantage thermique. L'ouverture en cascade est propice des larges ouvertures.

Les espaces de travail et de détente de l'ouest et de l'est sont conçus pour être confortables.

La salle parlementaire et les pas perdus sont ventilés artificiellement (chauffage et rafraîchissement). Les flux d'air sont très en compte en cela.

Tout le bâtiment de Perreux est isolé thermiquement. L'isolation en laine minérale est exemplaire. Ainsi la salle du Grand Conseil est revêtue de bois, favorisant la qualité acoustique et une ambiance accueillante.

Tous les matériaux choisis sont éco-compatibles.



**OCCUPATION SPATIALE**

- PARLEMENTAIRE
- PUBLIC & PRESSE
- SECRETARIAT

NIVEAU GALERIE

NIVEAU SALLE PARLEMENTAIRE

NIVEAU SALLES DE TRAVAIL

NIVEAU RESTAURANTS

**PERENNITE DES ACTIVITES**

- SALLE PARLEMENTAIRE
- PERISTYLE & PAS PERDUS
- SALLES DE TRAVAIL
- CAFETERIA & RESTAURANT

HER

DEMAN

**VALORISATION DE LA RUINE**

CONSERVATION DES ELEMENTS EXISTANTS ET LIMITATION DE L'INTERVENTION

NIVEAU GALERIE

NIVEAU SALLE PARLEMENTAIRE

NIVEAU SALLES DE TRAVAIL

NIVEAU RESTAURANTS

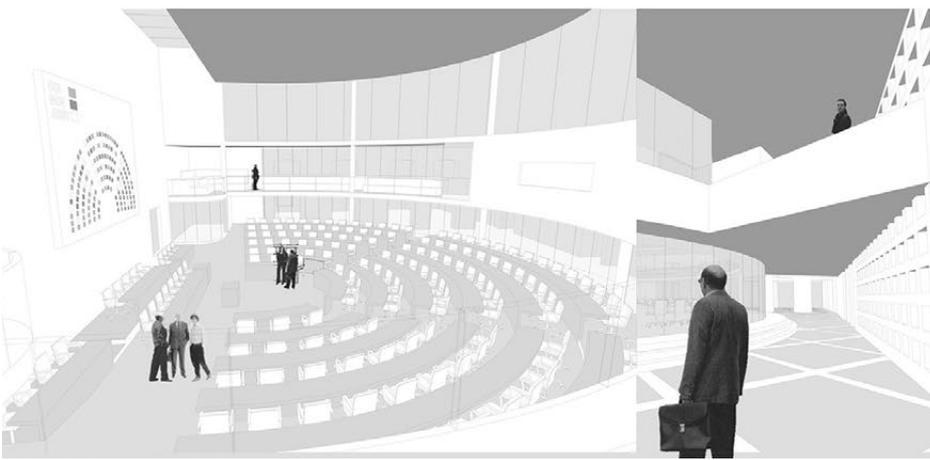
**CONSERVATION DES COMPOSANTES HISTORIQUES**

IMBRICATION DU PRESENT ET DU PASSES

**VALORISATION DE LA RUINE**

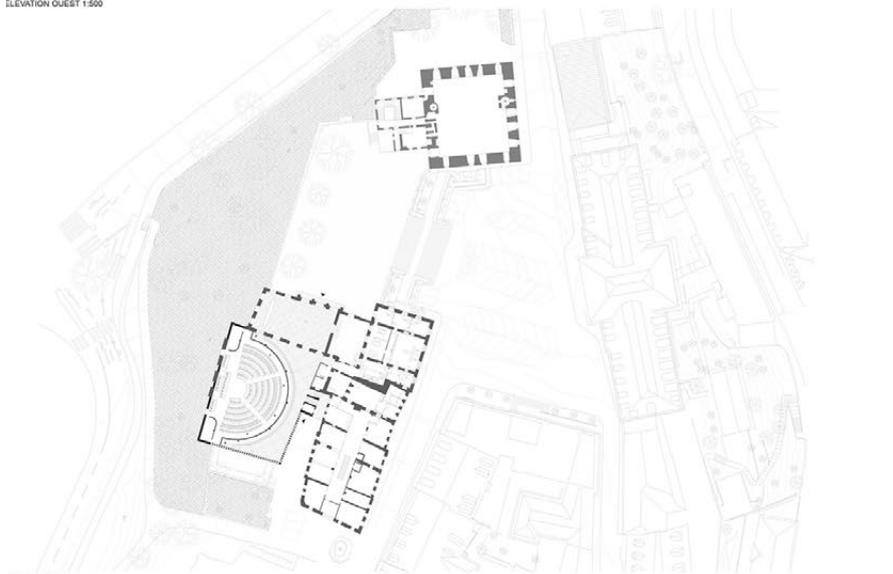
UTILISER L'EXISTANT POUR ASSIMILER LE NOUVEAU SPATIALEMENT ET CONSTRUCTIFEMENT

**UN REGARD SUR LA CITE**





ELEVATION OUEST 1:500



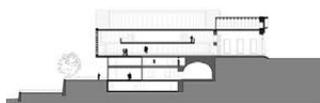
SITUATION 1:500



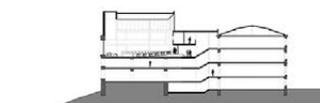
ELEVATION NORD 1:500



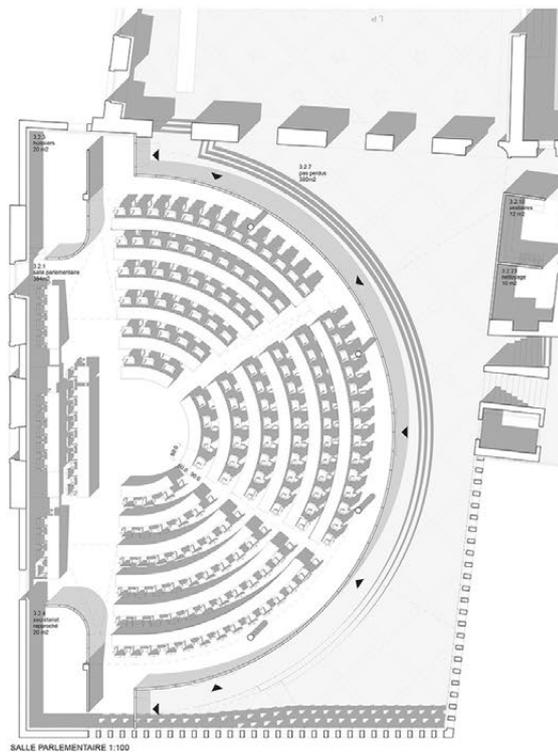
COUPE AA 1:500



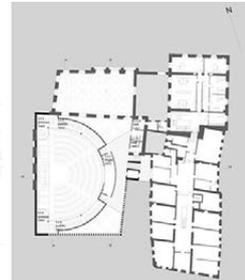
COUPE BB 1:500



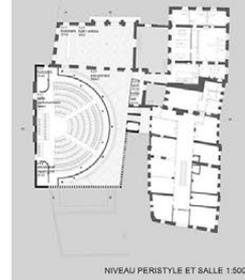
COUPE CC 1:500



SALLE PARLEMENTAIRE 1:100



NIVEAU GALERIE 1:500



NIVEAU PERISTYLE ET SALLE 1:500



NIVEAU SALLES DE TRAVAIL 1:500



NIVEAU ENTREE SUD ET RESTAURANTS 1:500



SOUS-SOL 1:500



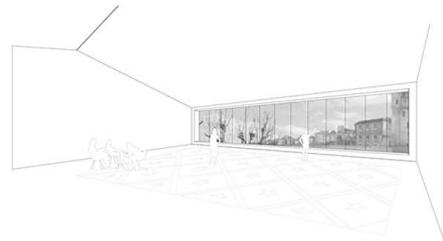
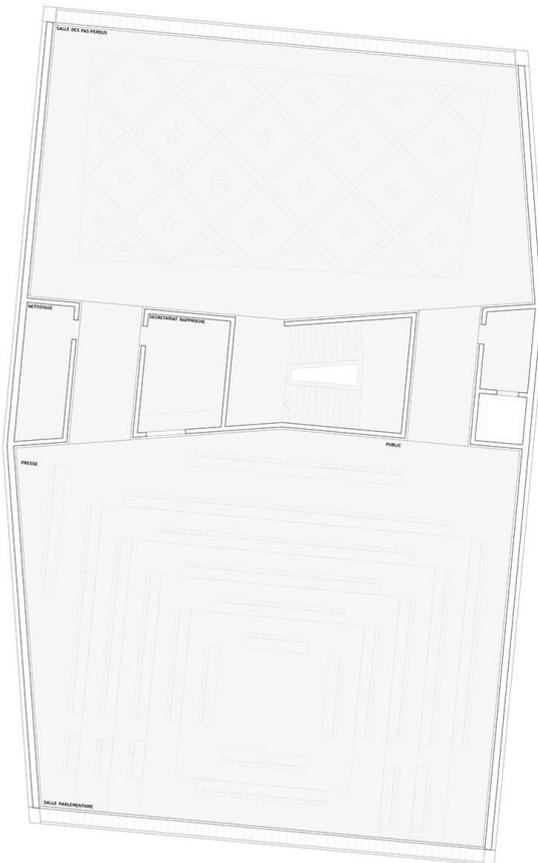
La colline de la cité est marquée d'un côté par la cathédrale et de l'autre par le château, le site pour le nouveau parlement se situe sur une partie très exposée et visible d'un point de vue urbain, dans ce contexte, le canton va se doter d'un nouvel instrument institutionnel, qui sera le nouveau bâtiment du parlement, et qui va changer fondamentalement la silhouette de cette partie de la ville, la volonté de donner à cet outil démocratique une grande visibilité, transparence et lisibilité va en même temps permettre de clarifier la situation urbaine à travers une nouvelle intervention précise et adéquate. Le projet propose dès lors une volumétrie exprimant sa typologie et son fonctionnement, avec la mise en scène d'un "piano noble" composé des deux espaces principaux du programme, il s'agit de la salle des pas perdus et de la salle du grand-conseil qui s'orientent de manière très forte sur le contexte immédiat, la ville et le lac, l'expression volumétrique et le type d'ouvertures suivent la typologie très simple du bâtiment et lui procurent une identité forte, en dessous du "piano noble" se situent les autres parties du projet qui, avec un impact minimisé, réévaluent simultanément de manière très simple la relation avec les espaces extérieurs (esplanade, jardin, talus etc.).

Le parlement se situe dans un endroit stratégique de la cité, malgré l'existence des ruines de l'ancien bâtiment parlementaire, sa reconstruction n'est pas une option valable pour répondre aux exigences envers le nouveau bâtiment au niveau programmatique, symbolique et constructif. Une démolition partielle des restes avec un agrandissement ne peut pas non plus donner satisfaction, ni au niveau urbain, ni au niveau fonctionnel. De plus, cette stratégie ne permet pas de dégager une attitude claire en rapport avec les fragments historiques qui resteraient encore en état. Le projet renforce la qualité des espaces extérieurs existants, en lien avec le nouveau bâtiment parlementaire. L'indépendance volumétrique du nouveau parlement par rapport aux bâtiments mitoyens clarifie une situation actuellement confuse, dans les bâtiments de l'ancienne maison charbonniers et dans la partie nord de cité-devant se trouvent des salles de réunions, bureaux, ect., avec une connexion fonctionnelle vers le bâtiment parlementaire. On y intègre aussi une nouvelle cage d'escaliers et d'ascenseur, le rendant par là accessible aux personnes handicapées.

Le hall d'entrée se situe au niveau de l'esplanade, sous un généreux porte-à-faux, depuis là, le bâtiment s'organise en demi paliers, reliés par un escalier central au cœur du bâtiment. Cet escalier mène vers le "piano noble" composé des salles des pas perdus et du grand-conseil. En dessous, se situent les autres fonctions, en relation étroite avec le fonctionnement du parlement, telles que le café et les garde-robes des députés, une salle de séance et le restaurant public. Le bâtiment parlementaire est connecté par deux passages au niveaux 1 et 2 à l'ancienne maison charbonniers. L'emplacement du restaurant public permet la création d'une terrasse comme espace extérieur récréatif, en relation avec le jardin perregaux au sud, on y accède facilement depuis la ville et depuis le parlement.

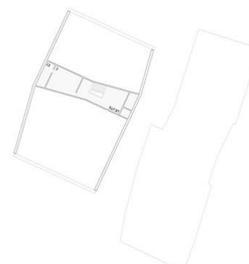
La relation entre la salle du grand-conseil et la salle des pas perdus se fait de manière simple et immédiate, à travers deux sas, assurant ainsi un bon fonctionnement lors des sessions, dans la zone centrale se situent l'escalier, l'ascenseur ainsi que le secrétariat rapproché, la salle du grand-conseil est orientée vers le sud, avec la possibilité d'obscurcir celle-ci par un dispositif de lames verticales, cela permet de répondre aux besoins spécifiques de la salle tout en laissant une grande visibilité du travail parlementaire. Le public et la presse sont disposés dans la salle, pour garantir un climat d'ouverture et de transparence, la salle des pas perdus est configurée comme une grande esplanade intérieure, lieu d'échange, de rencontre et de travail, les anciens pavés sont disposés au sol, en référence à l'ancien parlement.

Le concept de développement durable se base sur une intervention compacte et concentrée, pour minimiser son impact, il permet une requalification urbaine et la maintien maximal des espaces extérieurs immédiats. La typologie simple et claire du nouveau bâtiment assure une grande flexibilité dans le temps, tout en répondant actuellement de manière optimale aux besoins du travail démocratique. Le concept constructif passe ici par une nouvelle construction et permet la prise en compte idéale à tous les niveaux, des impératifs du développement durable. Cette stratégie assure par la même occasion un concept énergétique très performant, tout en intégrant d'autres mesures adéquates tel que le choix des matériaux, du type de construction etc.





SITUATION - PLAN NIVEAU +3  
1:500



NIVEAU +5  
1:500



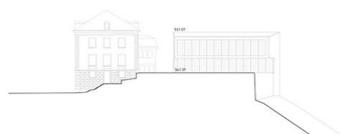
NIVEAU +4  
1:500



NIVEAU +2  
1:500



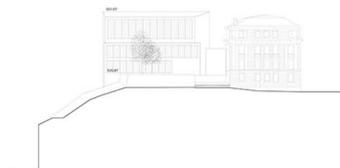
NIVEAU +1  
1:500



FACADE NORD  
1:500



FACADE OUEST  
1:500



FACADE SUD  
1:500

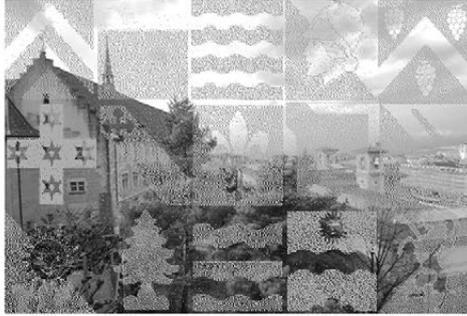


COUPE LONGITUDINALE  
1:500



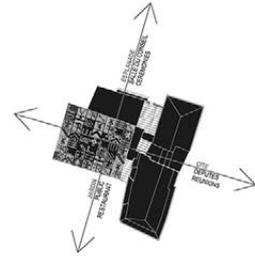
Vitrail de la  
Chambre de  
l'évêque (1847)  
Château  
Saint-Maire,  
Lausanne

Le travail du verre  
comme élément  
architectural permet  
de filtrer les vents en  
jouant avec la matière  
et la lumière  
La façade devient un  
élément vivant à la  
fois aussi bien à  
l'intérieur qu'à  
l'extérieur



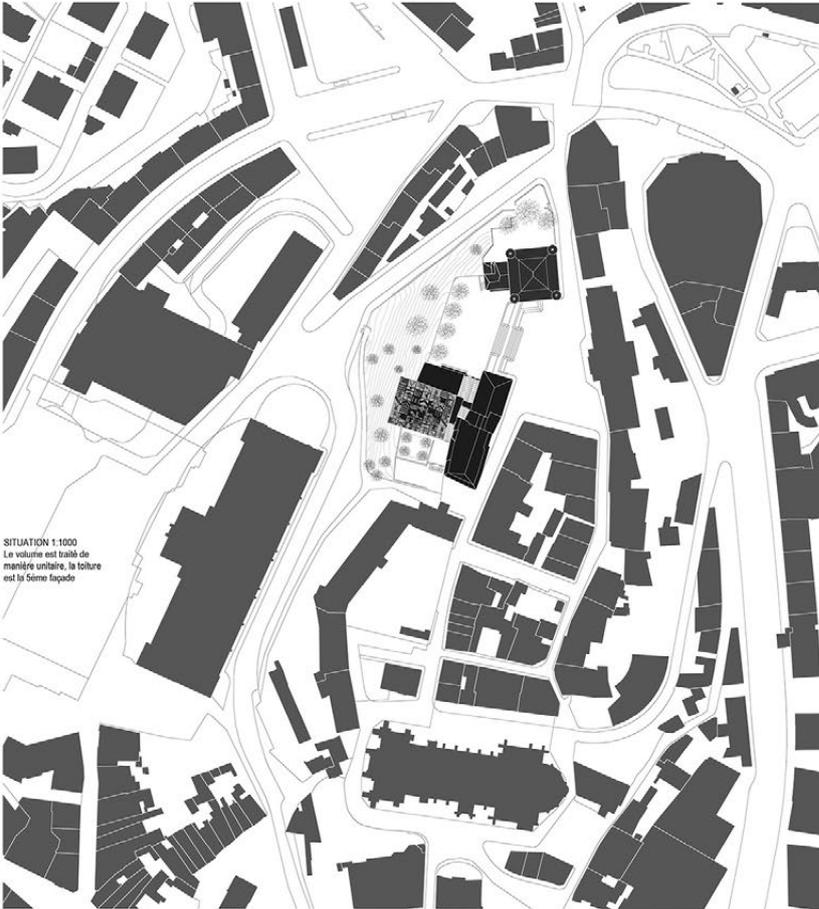
ANCIEN - NOUVEAU

Le volume se pose sur les ruines du bâtiment Perregaux  
et l'ensemble s'habille d'une peau légère pour former un nouveau tout



ACCÈS

Les accès sont clairement séparés et disposés en fonction  
des différents statuts et qualités qui caractérisent les espaces extérieurs

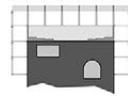


SITUATION 1:1000  
Le volume est traité de  
manière unitaire, la toiture  
est la 5ème façade



ASPECTS ENERGETIQUES

Création d'un espace de déambulation comme espace tampon non chauffé  
entre la salle et l'existant (serre bio-climatique)  
Installation de panneaux solaires en toiture



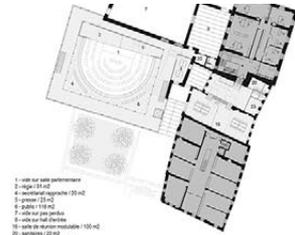
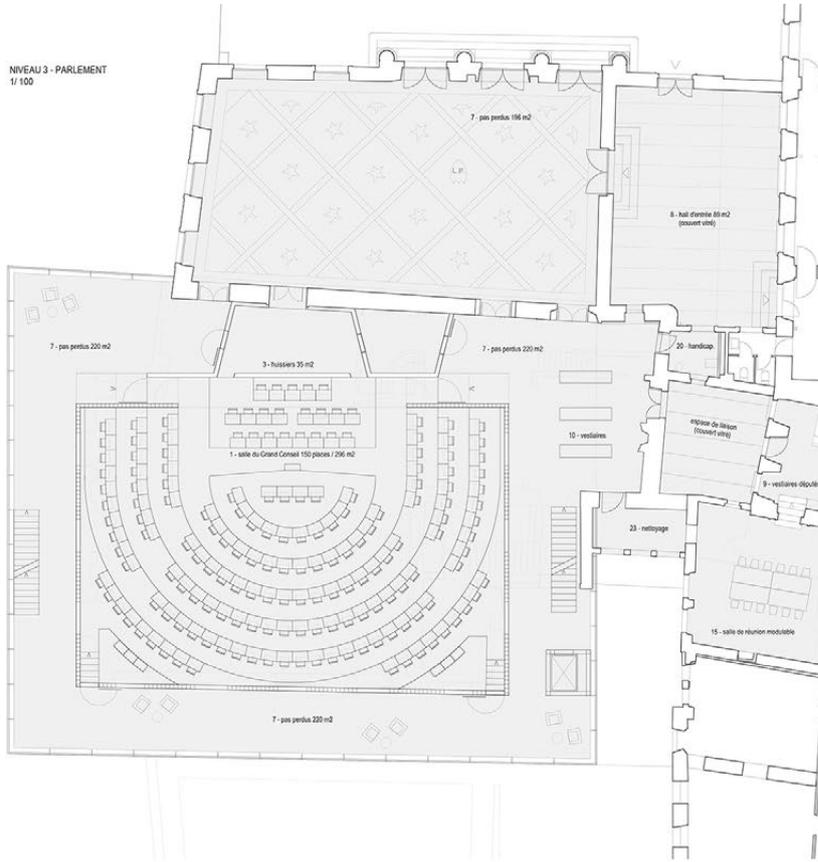
STRUCTURES

Le nouveau volume s'installe à l'aplomb des murs des niveaux inférieurs  
du bâtiment de Perregaux  
La toiture est composée d'une grille de poutres en bois à laquelle sont  
suspendues les galeries latérales

L'utilisation des armoiries des communes du Canton en façade exprime l'identité du Grand Conseil  
La répétition des motifs donne à l'ensemble un caractère d'abstraction et offrent différentes possibilités d'échelles de lecture



NIVEAU 3 - PARLEMENT  
1/100



- 1 - salle parlementaire
- 2 - siège 210 m²
- 3 - vestiaire députés (20 m²)
- 4 - presse 12 m²
- 5 - salle 18 m²
- 6 - salle 18 m²
- 7 - salle sur pas perdu
- 8 - hall d'entrée
- 9 - salle de réunion modulable 100 m²
- 10 - vestiaires 20 m²
- 11 - salle 18 m²
- 12 - salle 18 m²

**PÉRENITÉ DE LA STRUCTURE ET DE L'ENVELOPPE**  
Le verre en façade est utilisé comme un écran protecteur qui dissipe l'ensoleillement. Le bois est utilisé comme matériau renouvelable pour les nouvelles structures et les finitions intérieures.

NIVEAU 3 - PARLEMENT



- 1 - salle parlementaire 160 pl / 256 m²
- 2 - bureau 110 m²
- 3 - pas perdu 100 + 200 m²
- 4 - hall d'entrée 88 m²
- 5 - vestiaire députés (coursier vest) 18 m²
- 6 - vestiaire public 12 m²
- 7 - salle de réunion modulable 100 m²
- 8 - bureaux 120 m²
- 9 - bureau 18 m²

**CONSERVATION ET MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE**  
Réalisation des espaces extérieurs qui se fait en respectant et les masses existantes de Penngau pour la salle du Grand Conseil et l'ancienne Maison de Charbonniers pour les locaux annexes et réinsertion des éléments existants pour limiter les démolitions et les reconstructions. Mise en valeur d'un savoir construit, rendu à la chaux et travail de menuiserie en bois.

NIVEAU 2 - CAFETERIA DEPUTES



- 11 - vestiaire des députés 110 m²
- 12 - bureau de services publics offic députés 1115 m²
- 13 - petite salle de réunion 38 m²
- 14 - petite salle de réunion 44 m²
- 15 - vestiaire public 12 m²
- 16 - bureau 18 m²
- 17 - bureau 18 m²
- 18 - bureau 18 m²

**RECONSTRUCTION DU PÉRIMÈTRE**  
Pour permettre une variation des températures de chauffage en fonction des utilisations (grande salle et restaurants dans le bâtiment de Penngau, salles de travail et de réunions dans la Maison Charbonniers).

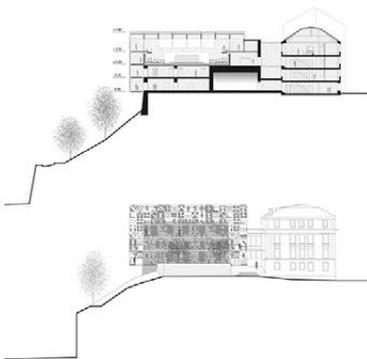
NIVEAU 1 - JARDIN / RESTAURANT



- 8 - hall d'entrée 80 m²
- 9 - vestiaire députés (coursier vest) 120 m²
- 10 - vestiaire public 12 m²
- 11 - salle de réunion 100 m²
- 12 - bureau 18 m²
- 13 - bureau de services publics 1115 m²
- 14 - bureau 18 m²
- 15 - petite salle de réunion 44 m²
- 16 - bureau 18 m²

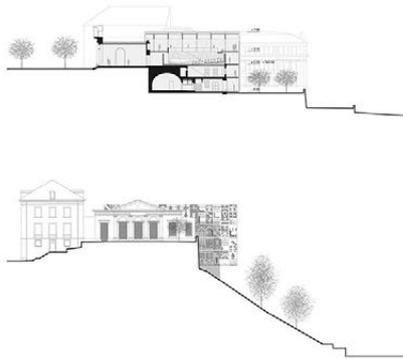
**ECONOMIE DU SOL ET COMPACTÉ DU VOLUME**  
La grille de Penngau est restituée dans sa forme actuelle. Le restaurant bénéficie ainsi au Sud d'un paysage extérieur. A l'ouest, le site demeure préservé.

COUPE TRANSVERSALE

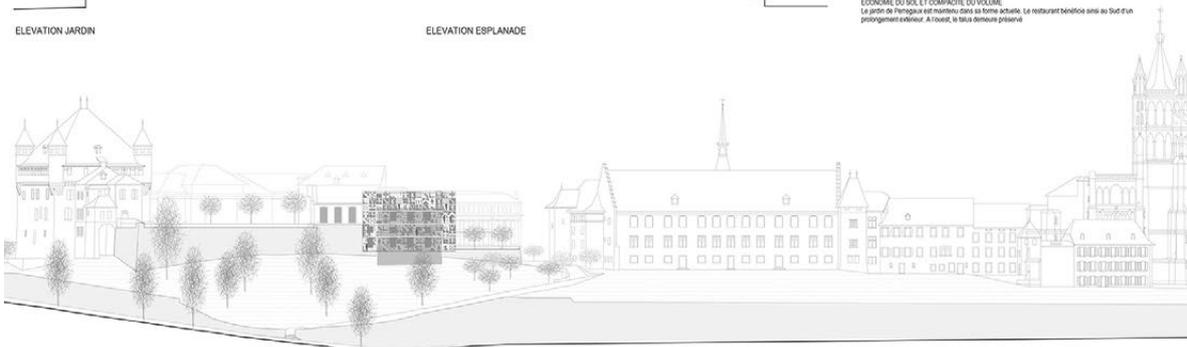


ELEVATION JARDIN

COUPE LONGITUDINALE



ELEVATION ESPLANADE





ARCHITECTURE / SITE / CONCEPT

Implantation / concept

La colline de la cité est caractérisée par la prédominance des toitures en bois de terre cuite. Parmi cette masse homogène émergent les bâtiments représentatifs du Canton de Vaud comme le Château de Marais, la cathédrale et le parlement.

Ces bâtiments forment la silhouette de la cité. Le projet s'y insère marquant d'une nouvelle strate ce haut lieu de l'histoire du canton.

Par son implantation et le choix d'une toiture en porte à faux s'élevant vers la ville, le nouveau parlement préserve les deux belvédères, de la Placeille Bonnard et de l'Esplanade du Château, ainsi que le site est orienté recensé à l'inventaire des monuments naturels.

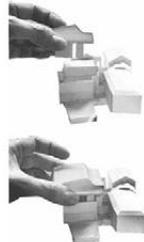


Les toitures forment la silhouette de la cité

Implantation / concept

La salle du nouveau parlement prend place dans la nouvelle toiture accolée délicatement sur les noyaux de circulation verticaux. Ainsi, les ruines de l'ancien parlement sont conservées dans leur intégralité.

Cette nouvelle toiture composée d'écailles en aluminium de couleur "huile" réinterprète de manière contemporaine les toitures en bois. Ce plus, par sa forme et son déhanchement, elle s'affirme comme un nouveau signe non-esthétique.

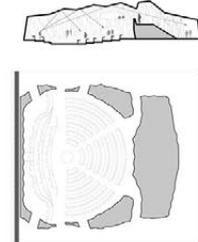


La nouvelle salle s'insère dans l'existant

Conception de la salle parlementaire

La nouvelle salle parlementaire est pensée comme un seul espace. Seule une double membrane légère en bois sépare les deux niveaux de l'Assemblée. Celle-ci repose dans son épaisseur tous les services liés directement à la salle du Grand Conseil.

Cette membrane de bois est mise en œuvre afin de favoriser l'acoustique et la lumière de la salle.



La nouvelle salle : un espace unique

Matérialisation / acoustique de la salle

La salle du parlement est caractérisée par l'usage de bois sous forme de lamelles. Cette peau offre de multiples qualités tant du point de vue acoustique que de la lumière. Ce matériau assure ainsi une ambiance propice à une salle de débats.

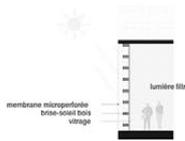


Ambiance de la salle du Grand Conseil

ARCHITECTURE / DEVELOPPEMENT DURABLE

Enveloppe / protection solaire

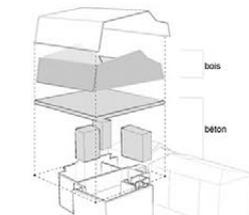
Le volume-tuile de la salle parlementaire est constitué principalement d'une ossature en bois constituant un brise-soleil. Une membrane micro-perforée composée de chlorure polyoléfine bois os imprégnés tout en offrant une lumière filtrée dans les pas perdus.



Structure

Le nouveau parlement prend appui sur les fondations et les murs principaux de l'ancienne bâtisse. Ces derniers sont complétés par trois piles en béton qui soutiennent la grande dalle mixte supportant la salle parlementaire.

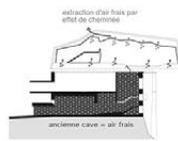
La toiture qui contient la salle d'assemblée est constituée d'une structure croisée en bois formant une belle grille permettant de reprendre les forces du porte-à-faux.



Energie / ventilation

Le projet tire parti de la structure existante pour ventiler naturellement le bâtiment.

En été, l'air est prélevé dans le socle du bâtiment qui reste frais grâce à l'inertie des murs en pierre. Cet air circule par les noyaux de distribution verticale qui est ensuite diffusé jusqu'à la salle du parlement. L'air chaud et vicié est extrait par des capots en toiture.



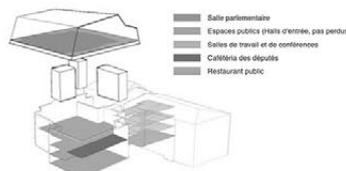
Organisation / Programme

La salle du Grand Conseil occupe la nouvelle toiture, elle profite ainsi d'une vue dégagée sur le plateau du lac et les Alpes.

L'étage de référence, directement en relation avec l'esplanade du Château, est principalement occupé par la salle des pas perdus. Sous la partie tout est attribué à la cathédrale des députés.

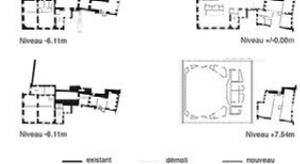
Le niveau inférieur en relation avec la placeille Bonnard est entièrement dédié au restaurant qui profite d'un accès direct au jardin, offrant un caractère public qui dynamise le lieu.

Les services du nouveau parlement occupent la partie centrale du bâtiment 11 Cité-Devant. Les membres de l'administration profitent ainsi d'un accès indépendant directement depuis la rue.



Principe de conservation de l'existant

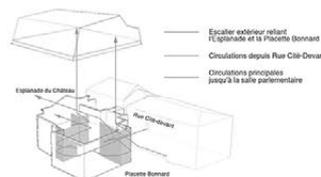
La mise en place de noyaux de circulation en béton, supportant le plateau de la salle du Grand Conseil, permet la conservation de la majorité des murs historiques remarquables. De plus, la structure en charge supportée par les murs.

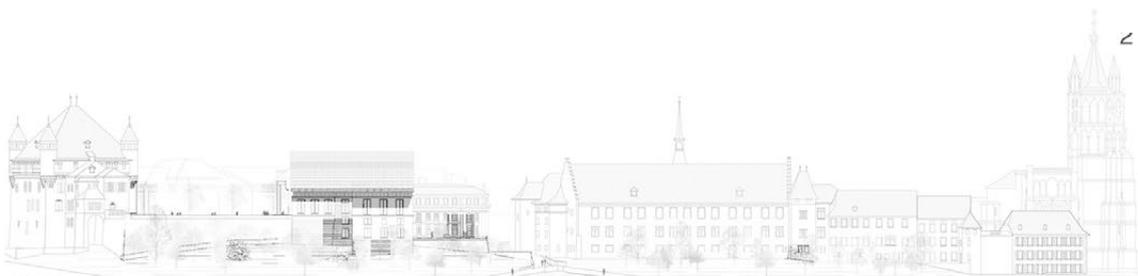


Flux piétons intérieurs et extérieurs

Le projet propose trois accès différenciés au parlement. Les deux principaux depuis l'esplanade du château et depuis la placeille Bonnard permettant un accès sur le haut et sur le bas du site. Un troisième depuis la Rue Cité-Devant à travers la partie centrale du bâtiment 11 permet une circulation transparente en connexion avec le complexe du parlement.

La relation entre haut et bas du site est renforcée par la création d'un escalier extérieur. Ce nouvel escalier complète le parcours piétonnier venant de la place de la Riponne.

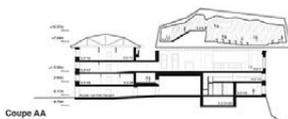




Elevation Ouest



Elevation Nord



Coupe AA



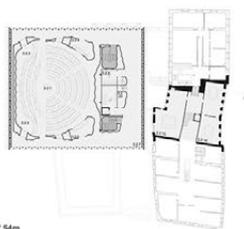
Niveau +0.00m

0.0.1 Plateau 15m<sup>2</sup> / 0.0.2 Colonne 15m<sup>2</sup> / 0.0.3 Vestibule et couloirs adjacents 40m<sup>2</sup> / 0.0.4 Colonne double 60m<sup>2</sup> / 0.0.5 Colonne de service 20m<sup>2</sup> / 0.0.6 Puits de lumière 20m<sup>2</sup> / 0.0.7 Puits de lumière 20m<sup>2</sup> / 0.0.8 Terrasse 20m<sup>2</sup> / 0.0.9 Terrasse 20m<sup>2</sup> / 0.0.10 Terrasse 20m<sup>2</sup>



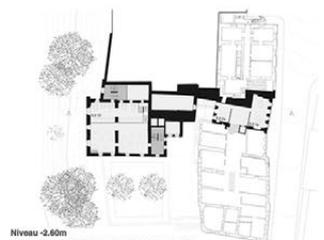
Niveau +10.37m

0.0.1 Plateau 40m<sup>2</sup> / 0.0.2 Plateau 40m<sup>2</sup> / 0.0.3 Vestibule et couloirs adjacents 50m<sup>2</sup> / 0.0.4 Terrasse 50m<sup>2</sup>



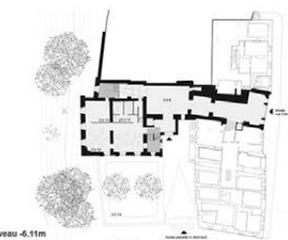
Niveau +7.54m

0.0.1 Salle polyvalente 300m<sup>2</sup> / 0.0.2 Niveau 40m<sup>2</sup> / 0.0.3 Terrasse supérieure 20m<sup>2</sup> / 0.0.4 Terrasse 20m<sup>2</sup> / 0.0.5 Puits de lumière 20m<sup>2</sup> / 0.0.6 Terrasse adjacente 40m<sup>2</sup> / 0.0.7 Salle de réunion polyvalente 10m<sup>2</sup> / 0.0.8 Salle de réunion polyvalente 10m<sup>2</sup> / 0.0.9 Terrasse 10m<sup>2</sup>



Niveau -2.60m

0.0.1 Terrasse public 10m<sup>2</sup> / 0.0.2 Terrasse 20m<sup>2</sup> / 0.0.3 Local technique 10m<sup>2</sup>



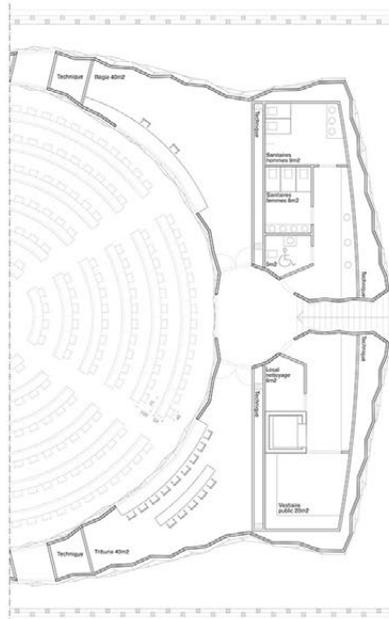
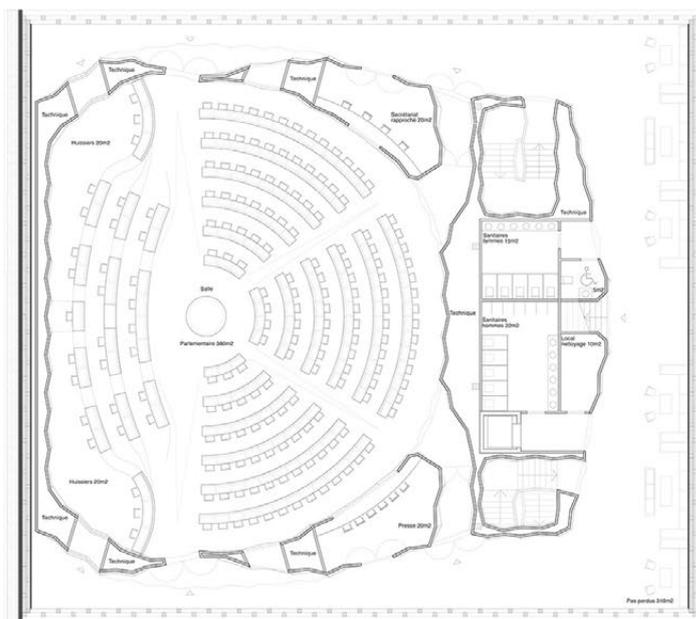
Niveau -6.11m

0.0.1 Hall technique 40m<sup>2</sup> / 0.0.2 Restaurant public 10m<sup>2</sup> / 0.0.3 Local de service 10m<sup>2</sup> / 0.0.4 Terrasse restaurant

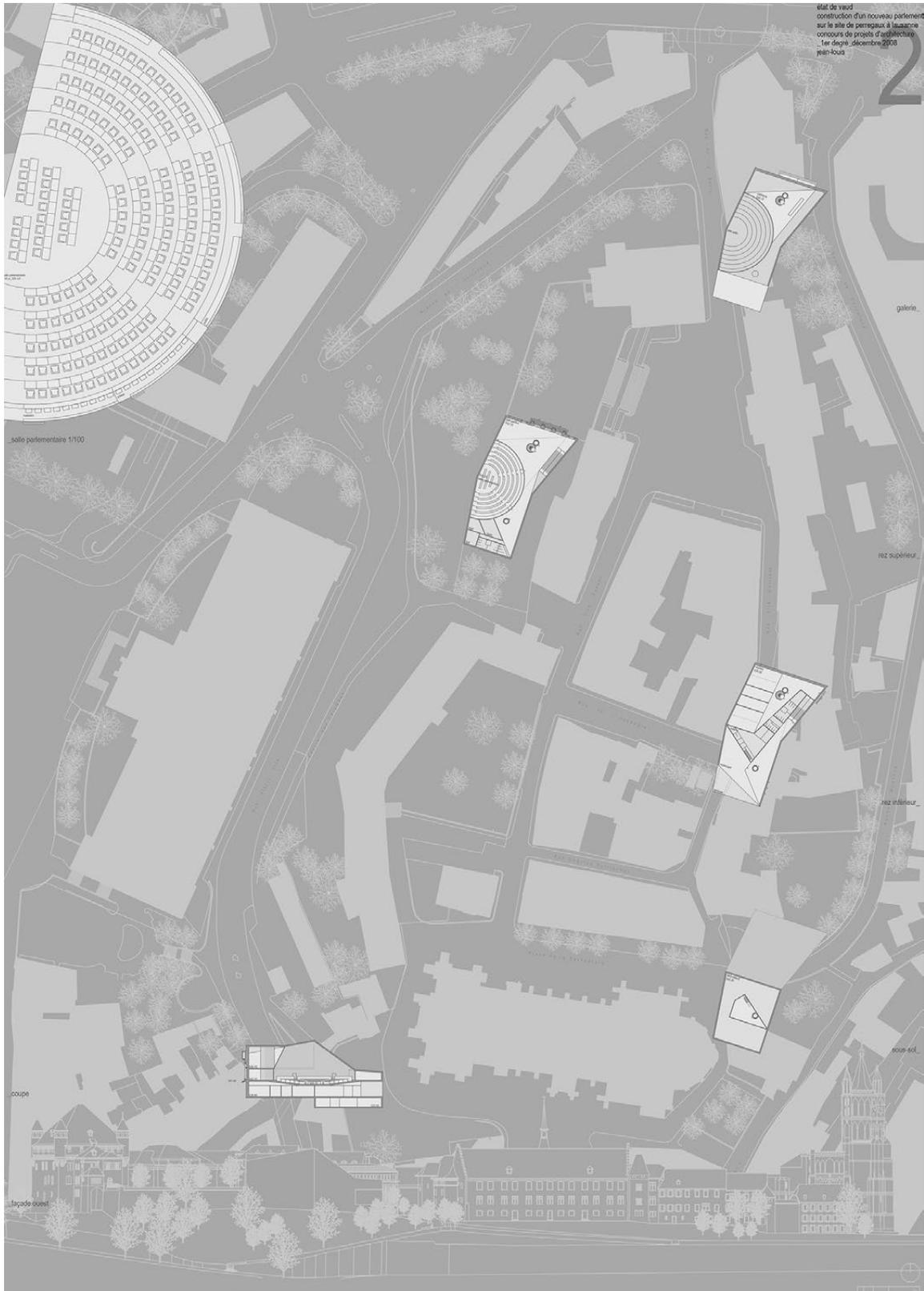
Niveau -8.75m

0.0.1 Vestibule technique / 0.0.2 Installation électrique 10m<sup>2</sup>

1/500e







**CONCEPT D'INTERVENTION, OBJECTIFS**

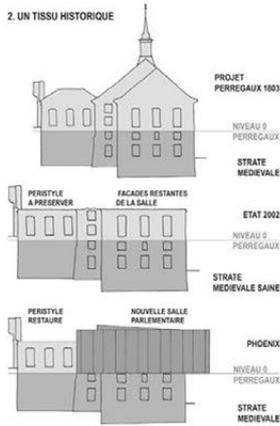
1. Une salle parlementaire performante répondant aux exigences actuelles
2. Valorisation du patrimoine historique, insertion respectueuse du programme demandé
3. Optimisation des connexions entre la salle et son réseau de services

**1. UNE NOUVELLE SALLE PARLEMENTAIRE**



Création d'un volume aux proportions adaptées  
 Ventilation naturelle et utilisation de l'énergie solaire  
 A. Conception d'une enveloppe intelligente, répondant aux exigences écologiques, climatiques et conceptuelles  
 B. Choix d'un matériau novateur et durable

**2. UN TISSU HISTORIQUE**



Conservation et restauration des niveaux médiévaux inférieurs et des bâtiments rue Cité-Devant  
 Maintien du péristyle dans son rôle symbolique d'accueil au niveau de la salle parlementaire, mise en valeur de son volume par une intervention minimale  
 Le tissu médiéval forme le socle, selon la même logique que l'intervention de Perregaux en 1903

**3. UN RESEAU DE SERVICES**



- Accès Sud
- Restaurant-Cafétéria
- Terrasse
- Commissions-Réunions
- Accès Nord
- Palpeur
- Salle parlementaire
- Public-Pressa-Régie
- Services
- Sanitaires-vestiaires
- Nettoyage
- Locaux techniques
- Circulation verticale
- Existant préservé

Programmes organisés en strates  
 Circulation verticale centrée, au droit de l'ancienne cour intérieure  
 Connexions de tous les niveaux existants par des paliers intermédiaires  
 Optimisation de l'accès aux personnes à mobilité réduite  
 Locaux de service attenants à chaque niveau  
 Le deuxième étage de l'ancienne grange LEE accueille une salle de réunion, valorisant ainsi l'ancienne façade romane de la maison de Charbonniers  
 Accès Nord par le péristyle  
 Accès Sud réaménagé et adapté aux personnes à mobilité réduite  
 Accès de service par Cité-Devant



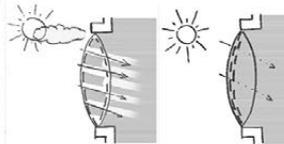


**SALLE PARLEMENTAIRE - DETAILS DE REALISATION**

**A. UNE ENVELOPPE INTELLIGENTE**

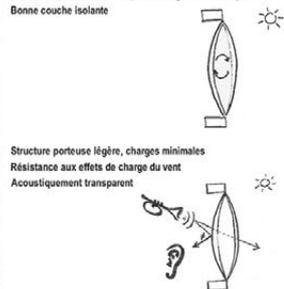
Combinaison d'une transmission optimale de la lumière et d'une très bonne isolation.  
Intégration dans chaque couche d'un type d'ombrage différent  
Enveloppe climatique à faible impact écologique

Système de revêtement réagissant au soleil  
Variation des propriétés de transmission de la lumière et d'isolation en fonction du moment de la journée

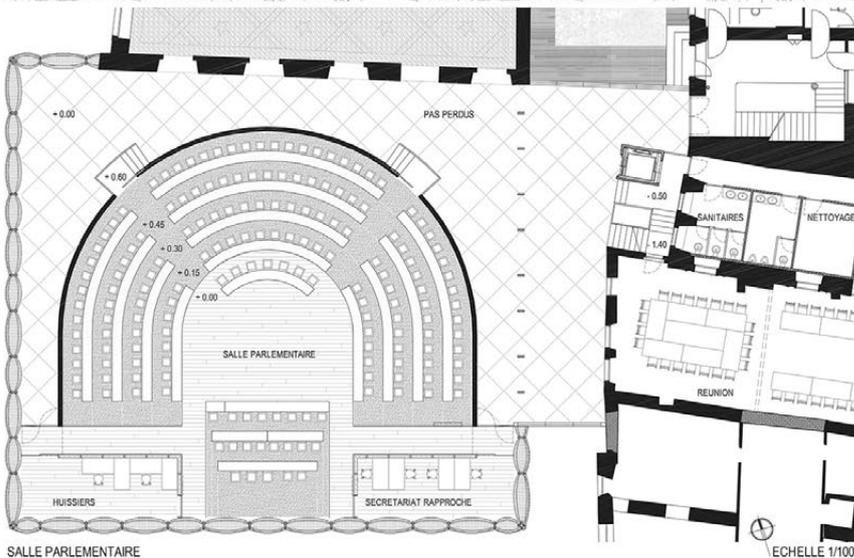


**B. UN MATERIAU NOVATEUR, LE TEXLON®**

Faible consommation d'énergie à la production  
Composé de coussins pneumatiques en matériau recyclable  
Matériau durable résistant aux rayons ultraviolets et à la pollution atmosphérique  
Surface lisse anti-adhésive, autonettoyante sous la pluie.  
Bonne couche isolante



Structure porteuse légère, charges minimales  
Résistance aux effets de charge du vent  
Acoustiquement transparent



**C. LE CHOIX DU MOTIF IMPRIME**



Reinterprétation du thème du drapé, jeux d'étoffes symbolisant l'habillage classique et feutré d'une salle institutionnelle

Effet de transparence subtile et variable par impression alternée des couches internes des coussins  
Enveloppe sensible, animée en fonction des conditions climatiques et des besoins des usagers  
Dialogue continu entre intérieur et extérieur, voiler et dévoiler

Volume construit d'aspect léger et délicat  
Lanterne chaleureuse sur la ville au crépuscule





Coupe C

Coupe D

Gestion de l'histoire

Le bâtiment est défilé, dévoré par les flammes. Quelques fragments sont encore identifiables, les liens de documents écrits, de plans, de photographies contemporaines avec l'histoire doivent être devinés.

Ni une reconstruction complète ou partielle, ni une extraction didactique des nouveaux corps de bâtiments des fragments conservés ne permettent de reconstruire le fil de l'histoire.

Le concept tente de garantir leur espace aux fragments conservés, de reconstruire un tout en les combinant à des compléments ou des ajustements partiels. Un tout qui interprète l'histoire architecturale comme un développement continu. Des éléments caractéristiques sont conservés et intégrés, les éléments sous classés sont supprimés ou bien réinterprétés conformément au nouveau tout.

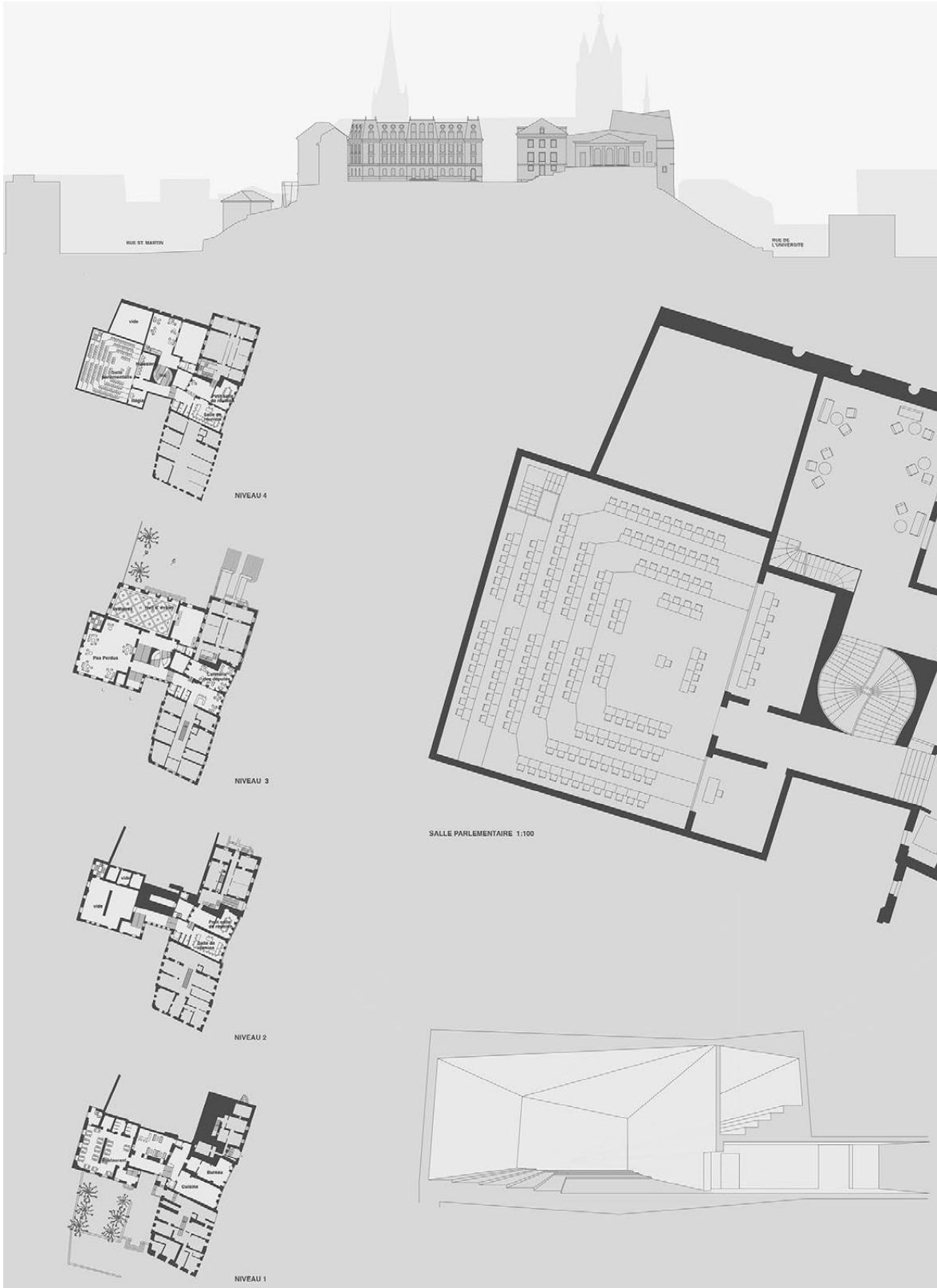
Aménagement urbain

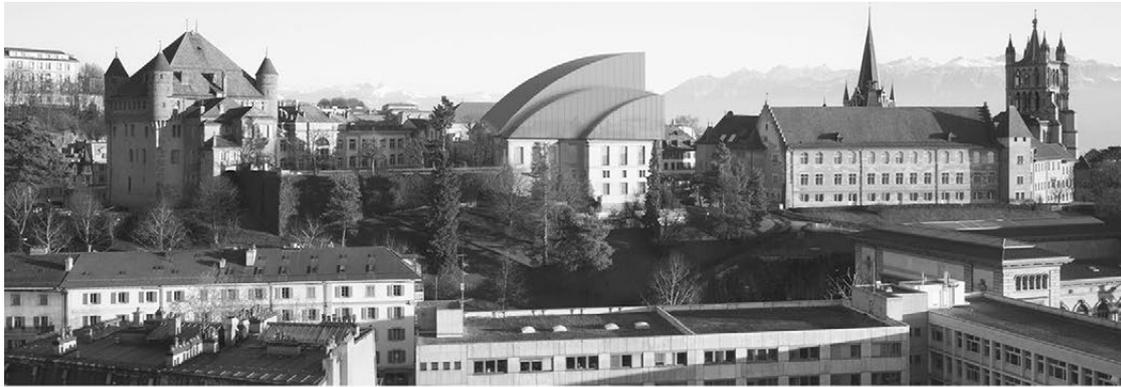
Situé en hauteur, l'effet volumétrique du bâtiment prend de la hauteur. Une importance considérable. Dans sa plasticité, le bâtiment, conjointement avec le cathédrale et le château, tire son effet de la troisième force expressive qu'il constitue dans la silhouette de la « Cité de Lausanne ».

Un parlement

Le parlement est l'expression d'une idée démocratique que l'on a de soi. Le combat pour les solutions, la compréhension des positions divergentes, la disposition à travailler ensemble de façon constructive sont exprimés dans la configuration architecturale. Une balance entre ouverture et transparence dans le jeu d'équilibre, avec une délimitation nette entre la salle démocratique et les espaces publics. Les points de rencontre entre monde public et monde parlementaire sont des motifs architecturaux clés de l'édifice du bâtiment. Par conséquent, l'attention est portée sur les parties convergentes, les mises en valeur.

Un escalier relie l'entrée principale au jardin aménagé côté Sud, en descendant de l'horizontale vers le restaurant public. Deux entrées, reliées par cette rue intérieure, démontrent la transparence du travail parlementaire. Dans le vestibule, les chemins publics et ceux des députés se séparent, ils se retrouvent dans la spirale enrobée de l'aménagement vertical à l'étage supérieur, où la salle du parlement et les rangs publics sont déposés sous un nouveau toit.





LE SITE : LA CITÉ

L'ancien bâtiment du Grand Conseil joue un rôle stratégique dans le profil de la cité. Le site Perreghau, entre le château et la cathédrale, se manifeste dans le paysage en fort dialogue avec les deux protagonistes protagonistes.

Le plan de la cité est structuré le long des deux axes avec un tissu compact et dense. Le site Perreghau occupe un emplacement marginal exceptionnel sur le mur d'enceinte. Fondamentalement la construction sera un « îlot » dans le tissu existant. Le terrain médiéval du « perrin » souligne cette relation. Côté sud, un autre vide public percé le périmètre de la cité en l'ouvrant vers la ville. Cette valeur de l'ancien bâtiment du Grand Conseil, caractérisé par deux fronts directement en relation avec deux espaces publics, est à la base du nouveau projet.

Les murs médiévaux sont respectés dans leur périmètre sans aucune implantation supplémentaire dans le sol.

Le nouveau parlement, en référence à l'histoire du site, est un projet de liaison. Encore une fois, à un espace significatif correspond un thème de couverture autonome. Une expression contemporaine du toit marque l'identité de la nouvelle salle.

Chaque partie de la cité continue dans un concept de stratification verticale, entre le château et la cathédrale, où chaque époque conserve ses priorités.



COMPOSANTES HISTORIQUES : PRIORITÉS ET INTERPRÉTATIONS

Le projet valorise certaines composantes historiques qui ont toujours été caractérisées par leur autonomie : le « perrin », la salle du Grand Conseil et la partie ouest. L'architecture pavillonnaire, dessinée par Perreghau, souligne avec un propre toit l'indépendance de chaque espace. Cette architecture, qui une dans la simplicité, resta éternelle de l'histoire du lieu et donne le fil rouge dans la méthodologie relative à la conservation des composantes historiques. Le projet respecte l'architecture de Perreghau en toutes ses parties déjà existante ou redécouverte, comme la façade sud du vestibule.

À côté des composantes historiques de valeur, les parties de connexions avec les autres édifices et les espaces de circulation sont parfaitement réinterprétés pour répondre efficacement à la qualité et aux exigences du nouveau parlement.

D'autres éléments médiévaux, dans le socle conservent aussi leur force, par exemple l'espace de l'ancienne entrée de la Monnaie avec sa puissante voûte. Le socle, résultat de plusieurs transformations, montre surtout dans les murs extérieurs les choix opérés par Perreghau. Ces choix garantissent l'harmonie entre les diverses composantes historiques et sont cohérents avec une logique fonctionnelle. Dans les murs intérieurs seront représentés des éléments et des ouvertures de la maçonnerie médiévale, correctement avec l'atmosphère et l'origine de ce socle.

LE PROJET : ANCIEN ET NOUVEAU

Chaque moment historique a enrichi l'architecture de la cité. Un thème comme le nouveau parlement, pour sa signification et son site, va laisser un signe important qui sera part de l'histoire.

La forte identité de l'édifice, en réponse à un contenu très public, permet de transformer la cité en respectant son équilibre existant. C'est surtout la grande occasion pour porter à revivre les anciennes ruines de Perreghau.

Le projet du nouveau parlement reprend les murs existants du socle médiéval et les façades de Perreghau. La nouvelle architecture se manifeste surtout dans la cinquième façade.

La toiture, segmentaire en bandes, permet la liaison avec l'ancien structure.

Le dynamisme de la forme devient part du profil de la Cité, de la tension qui coure entre le château et la cathédrale. L'image unitaire est garantie par la succession des courbes.

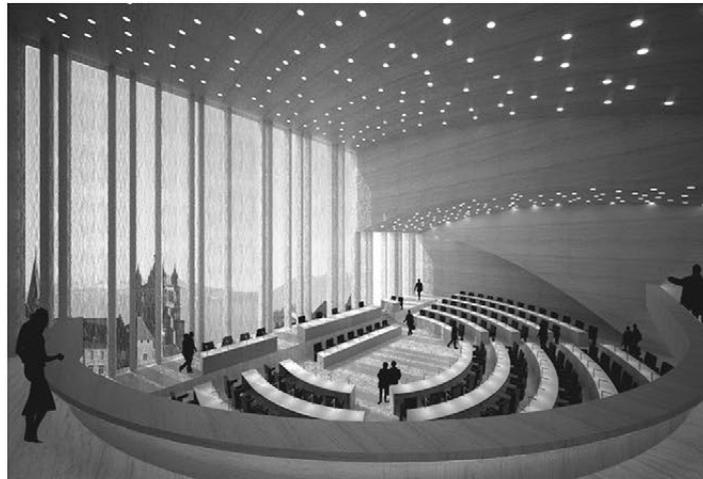
Le symbole expressif de la cinquième façade cherche une image contemporaine de la nouvelle salle parlementaire, aussi une vision active et efficiente de l'activité politique du carton Vault.

À côté, les matériaux utilisés sont les mêmes de l'ancienne toiture, bois pour la structure et plaques de métal pour le revêtement.

À l'intérieur, la grande salle qui surmonte les ruines de Perreghau, est aperçue par la présence des relations spatiales verticales comme dans le « perrin ». Les proportions de l'espace original sont marquées par la nouvelle toiture toujours aperçue. Différents étages des « pas perdus » créent en dialogue et permettent le déroulement de la vie du bâtiment.

Le nouveau monde qui surmonte les ruines se manifeste jusqu'au sol avec des éléments génériques, comme l'escalier, cohérent avec l'importance de la nouvelle salle.

La section est le moment où l'ancien et le nouveau se rencontrent, où l'architecture montre ses racines séculaires et ses transformations dans le temps.



STRUCTURES : FONDATIONS ET TOIT

Le projet appuie totalement sur les murs existants.

Les structures de la partie médiévale sont bonnes et supportent facilement des charges supplémentaires. Au contraire, le forage du perrin nécessite des corrections à cause du fort défaut d'aplomb et de l'insuffisante fondation. Le principe statique prévoit un appui avec des micro-palis, un redressement sur la verticale et une stabilisation pour les efforts horizontaux.

La nouvelle toiture, en bois recouvert de cuivre, est l'occasion d'équilibrer définitivement la précarité des toitures. Des éléments indépendants stabiliseront les anciens murs.

DÉVELOPPEMENT DURABLE : CONCEPT ÉCOLOGIQUE

Le projet cherche une solution fonctionnelle et rationnelle sur le plan du développement durable. Le concept architectonique, simple dans son principe de base, évite les points suivants :

- le projet est construit sur les murs existants sans aucune occupation supplémentaire du terrain
- la symbiose du projet garantit une forte relation urbaine
- les ruines de Perreghau sont des éléments essentielles du nouveau projet
- les nouveaux matériaux respectent la tradition dans l'histoire et sont renouvelables
- le projet est très compact avec une relation entre surfaces et volume optimal
- la nouvelle toiture permet de conclure, avec un très haut niveau d'économie énergétique, l'édifice existant
- le respect des anciennes structures, généreuses et simples, permet une grande flexibilité dans l'aménagement des espaces

Le projet assure l'application de tous instruments actifs pour se rapprocher au label MINERGIE et réduire au maximum les besoins énergétiques.

Le principe de production de chaleur exploite le sous-sol, le potentiel plus efficace existant sur place (énergie géothermique).

Une pompe à chaleur, assistée par un système de sondes géothermiques distribuées dans la pente au pied du nouveau parlement, est une réponse concrète à l'objectif.

Le principe est réversible. La chaleur enlevée au terrain en hiver, retourne en été avec un procédé de régénération.

Le même système l'édifice vient réchauffé et refroidi. Les abaissements extrêmes de température peuvent être couverts en utilisant par exemple le gaz.

La nouvelle salle ouvre son espace sur la ville, les références plus proches sont le palais de Rumine et la cathédrale. C'est un espace extraverti avec une haute technologie de contrôle du confort : acoustique, thermique et de l'illumination.

Différents grands réseaux gèrent l'insolation et l'éclairage de la salle et permettent toutes sortes de présentations et de discussions.

La salle de concert de la maison de la musique à Oporto, de Rem Koolhaas, démontre comme une salle, pour des activités innovatrices, peut avoir un caractère ouvert.

Le parlement peut être l'image du dialogue entre citoyens et pouvoir politique, un fil rouge toujours ouvert et présent.





Niveau 0 1:500



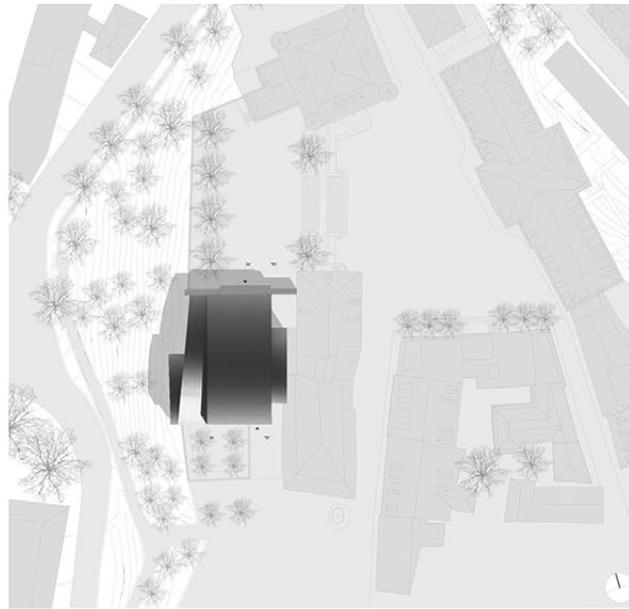
Niveau 1 1:500



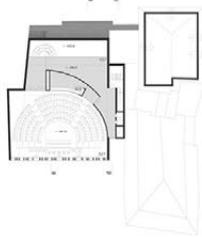
Niveau 2 1:500



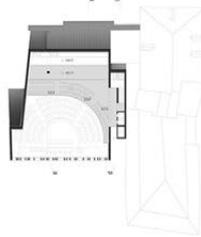
Niveau 3 1:500



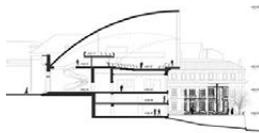
Plan de situation 1:500



Niveau 4 1:500



Niveau 5 1:500



Coupe a-a 1:500



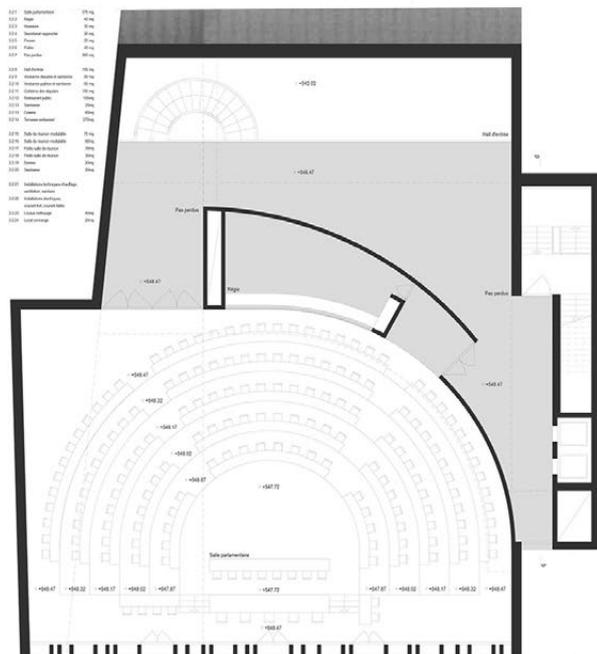
Coupe b-b 1:500



Facade Nord 1:500

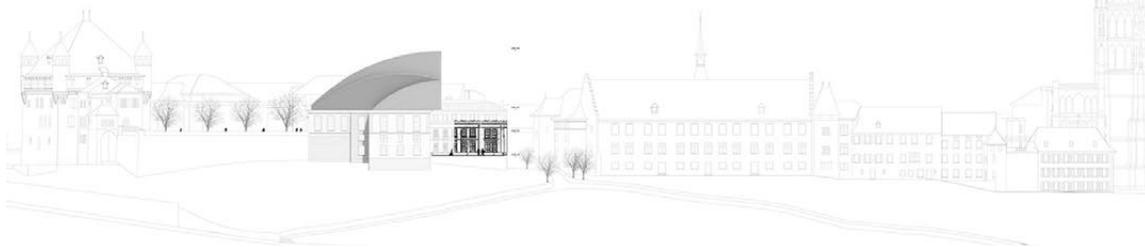


Facade Sud 1:500



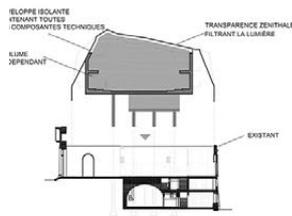
Organisation de la Salle patrimoniale 1:100

010	Reception	45 m <sup>2</sup>
011	Bar	45 m <sup>2</sup>
012	Restroom	30 m <sup>2</sup>
013	Storage	30 m <sup>2</sup>
014	Office	45 m <sup>2</sup>
015	Office	45 m <sup>2</sup>
016	Office	45 m <sup>2</sup>
017	Office	45 m <sup>2</sup>
018	Office	45 m <sup>2</sup>
019	Office	45 m <sup>2</sup>
020	Office	45 m <sup>2</sup>
021	Office	45 m <sup>2</sup>
022	Office	45 m <sup>2</sup>
023	Office	45 m <sup>2</sup>
024	Office	45 m <sup>2</sup>
025	Office	45 m <sup>2</sup>
026	Office	45 m <sup>2</sup>
027	Office	45 m <sup>2</sup>
028	Office	45 m <sup>2</sup>
029	Office	45 m <sup>2</sup>
030	Office	45 m <sup>2</sup>
031	Office	45 m <sup>2</sup>
032	Office	45 m <sup>2</sup>
033	Office	45 m <sup>2</sup>
034	Office	45 m <sup>2</sup>
035	Office	45 m <sup>2</sup>
036	Office	45 m <sup>2</sup>
037	Office	45 m <sup>2</sup>
038	Office	45 m <sup>2</sup>
039	Office	45 m <sup>2</sup>
040	Office	45 m <sup>2</sup>
041	Office	45 m <sup>2</sup>
042	Office	45 m <sup>2</sup>
043	Office	45 m <sup>2</sup>
044	Office	45 m <sup>2</sup>
045	Office	45 m <sup>2</sup>
046	Office	45 m <sup>2</sup>
047	Office	45 m <sup>2</sup>
048	Office	45 m <sup>2</sup>
049	Office	45 m <sup>2</sup>
050	Office	45 m <sup>2</sup>
051	Office	45 m <sup>2</sup>
052	Office	45 m <sup>2</sup>
053	Office	45 m <sup>2</sup>
054	Office	45 m <sup>2</sup>
055	Office	45 m <sup>2</sup>
056	Office	45 m <sup>2</sup>
057	Office	45 m <sup>2</sup>
058	Office	45 m <sup>2</sup>
059	Office	45 m <sup>2</sup>
060	Office	45 m <sup>2</sup>
061	Office	45 m <sup>2</sup>
062	Office	45 m <sup>2</sup>
063	Office	45 m <sup>2</sup>
064	Office	45 m <sup>2</sup>
065	Office	45 m <sup>2</sup>
066	Office	45 m <sup>2</sup>
067	Office	45 m <sup>2</sup>
068	Office	45 m <sup>2</sup>
069	Office	45 m <sup>2</sup>
070	Office	45 m <sup>2</sup>
071	Office	45 m <sup>2</sup>
072	Office	45 m <sup>2</sup>
073	Office	45 m <sup>2</sup>
074	Office	45 m <sup>2</sup>
075	Office	45 m <sup>2</sup>
076	Office	45 m <sup>2</sup>
077	Office	45 m <sup>2</sup>
078	Office	45 m <sup>2</sup>
079	Office	45 m <sup>2</sup>
080	Office	45 m <sup>2</sup>
081	Office	45 m <sup>2</sup>
082	Office	45 m <sup>2</sup>
083	Office	45 m <sup>2</sup>
084	Office	45 m <sup>2</sup>
085	Office	45 m <sup>2</sup>
086	Office	45 m <sup>2</sup>
087	Office	45 m <sup>2</sup>
088	Office	45 m <sup>2</sup>
089	Office	45 m <sup>2</sup>
090	Office	45 m <sup>2</sup>
091	Office	45 m <sup>2</sup>
092	Office	45 m <sup>2</sup>
093	Office	45 m <sup>2</sup>
094	Office	45 m <sup>2</sup>
095	Office	45 m <sup>2</sup>
096	Office	45 m <sup>2</sup>
097	Office	45 m <sup>2</sup>
098	Office	45 m <sup>2</sup>
099	Office	45 m <sup>2</sup>
100	Office	45 m <sup>2</sup>

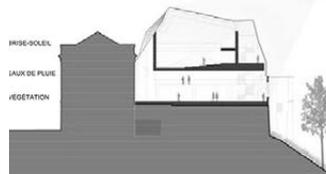




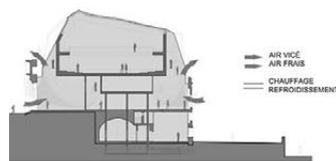
RELATION ANCIEN / NOUVEAU  
Indépendance et imbrication



ENVIRONNEMENT



ENERGIES



Comment réinvestir de façon contemporaine un lieu chargé d'autant d'histoire que le site de Perregaux?  
Comment enrichir la silhouette médiévale du site avec une institution aussi importante que le Parlement Vaudois?  
Comment offrir un visage à la démocratie dans l'environnement lausannois?

Les ruines du site Perregaux nous sont apparues à la fois évocatrices et harmonieuses, s'articulant parfaitement aux volumétries de l'ensemble médiéval. De ce fait, nous avons vu ces façades comme un écrin dans lequel pouvait s'insérer la salle du nouveau Parlement. Etant un rouage essentiel de la vie démocratique, nous avons aussi voulu que le Parlement soit présent dans la ville, reconnaissable et visible de tous.

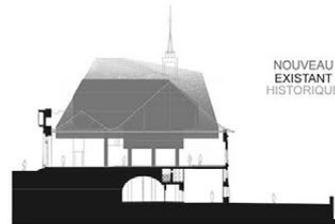
Pour établir ce dialogue entre ville et Parlement, nous avons élevé la salle afin qu'elle émerge au-dessus des façades existantes, offrant des vues sur toute la ville depuis la salle des pas perdus et depuis les coursives. En élevant la salle, nous avons voulu respectueusement garder nos distances avec les murs existants, plaçant les pièces attenantes de manière à garder le sol à l'intérieur de l'écrin libre de tous obstacles.

L'entrée se fait par le péristyle, le sol en mosaïque de galets est préservé. Du vestibule, le visiteur verra un volume comme en lévitation. Des escaliers, coursives et ascenseurs vitrés animent l'espace sur toute sa hauteur et transforment l'accès à la salle en une riche expérience visuelle. L'interstice entre façades historiques et volume nouveau laisse filtrer une lumière abondante. Au niveau de l'entrée dans lequel se trouve la salle des pas perdus et aussi une cafeteria, lieu de prédilection pour les discussions avant et après les débats.

Le volume de la salle est enveloppé d'une peau de verre et de métal parfois transparente, parfois opaque, parfois colorée, parfois imprimée d'une fine trame de points filtrant les vues et les lumières. Cette peau de verre et de métal épouse les volumes du programme en créant une géométrie facettée qui devient le toit du parlement, évoquant aussi bien les toitures que les montages environnantes. Le verre sérigraphié du volume prismatique est rouge foncé à sa base et devient blanc à son sommet, volume lumineux dans le ciel. Dans la salle, une partie des facettes est transparente ou translucide apportant une lumière filtrée et adoucie, mais également occultable.

Le projet intégrera toutes les dernières technologies et techniques adaptées pour assurer un projet exemplaire sur le plan du développement durable. L'optimisation d'un bâtiment existant étant le premier pas dans ce sens, l'apport de lumière naturelle, de matériaux à faible impact environnemental, ou économisant les ressources naturelles sont parmi les stratégies envisagées.

SILHOUETTE HISTORIQUE D'ORIGINE

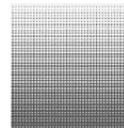


ENVELOPPE

COULEUR / FAÇADE / MATÉRIEAUX

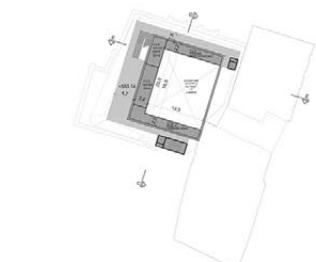


COULEUR :  
APPARENTÉE AUX TOITURES  
ENVIRONNANTES

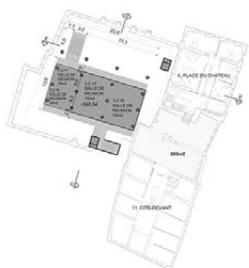


ENVELOPPE :  
DIFFÉRENTES DENS  
DE METAL

- ESPACES FERMÉS
- ESPACES COMMUNS
- SALLE PARLEMENTAIRE



NIVEAU 6 1:500 (+553.14)



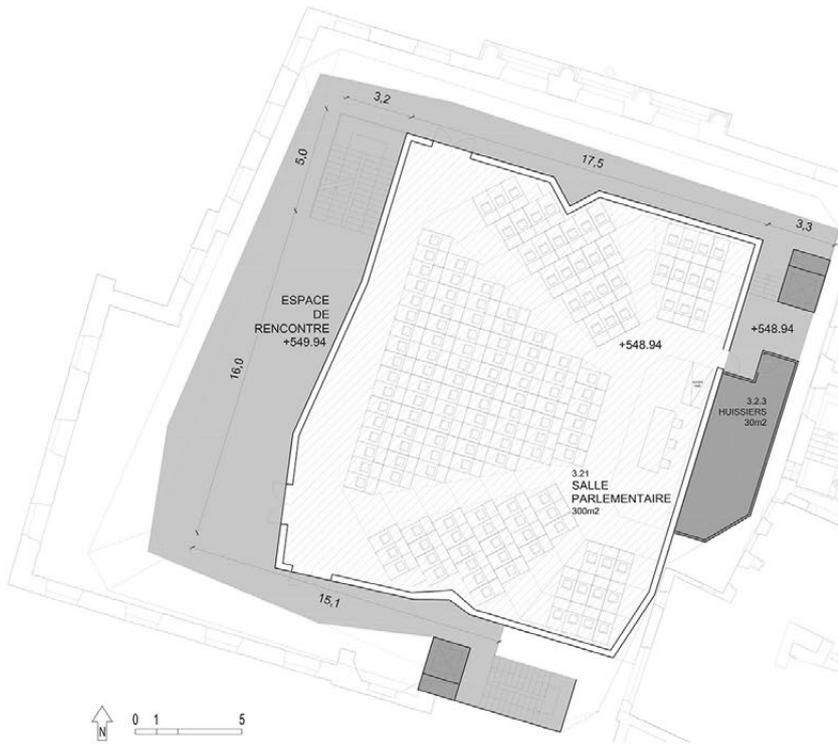
NIVEAU 4 1:500 (+545.54)



NIVEAU 3 1:500 (+542.04)  
(NIVEAU 2 : PALIER INTERMEDIAIRE)

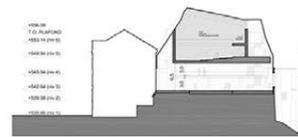


NIVEAU 1 1:500 (+535.86)

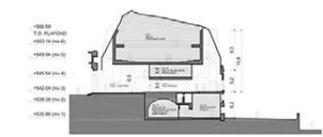


NIVEAU 5 1:100 (+549.94)

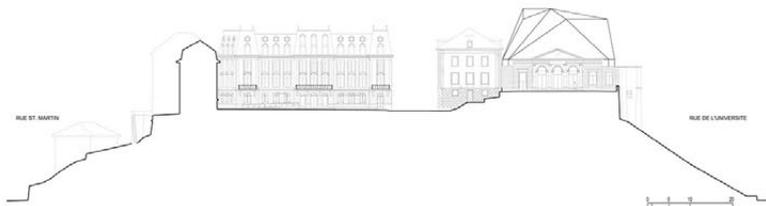
SALLE PARLEMENTAIRE



COUPE EE 1:500



COUPE CC 1:500



ELEVATION SUD 1:500



ELEVATION EST 1:500

# PALIMPSESTE

**ARCHITECTES**  
**ATELIER D'ARCHITECTURE 3BM3**  
**BÉNÉDICTE MONTANT**  
**ET CARMELO STENDAARDO & RON ARAD**  
**ASSOCIATES**

**ADRESSE**  
RUE DES MARAÎCHERS 8  
1205 GENEVE



**Projet**  
À l'image d'une nouvelle page écrite dans l'histoire de la Ville de Lausanne, le nouveau Parlement s'ancre dans le site historique et conjugue son époque sur les bases existantes.

Le texte précédent n'a pas été effacé, mais simplement épuré pour pouvoir en écrire un second. Le substrat reste parfaitement reconnaissable, respecté, mis en valeur.

Le nouveau Parlement est posé sur le corps médiéval en remarquable état de conservation. Seuls les murs de façade qui surmontent ce corps, au niveau de l'esplanade, ainsi que les volumes des circulations verticales, ajoutés à différentes époques, sont démolis. Le frontispice de la façade principale, réalisé par Perregaux et intimement lié à l'image collective de l'esplanade et à l'ancien Parlement, est maintenu. Chaque époque à sa modernité, et la façade de Perregaux exprime clairement celle du XIXe siècle. Sa valeur historique et symbolique est exceptionnelle et doit être préservée, même si son état statique nécessite une intervention.

Le vestibule, dont la mosaïque de galets recouvrant le sol est entièrement restaurée, reçoit une nouvelle toiture.

À l'image de la démocratie Suisse, le nouveau Parlement est enveloppé, encadré, accompagné par un système de circulation

du public. Le rapport du nouveau Parlement avec la ville est d'abord une affaire de peuple, ensuite d'élus.

Depuis l'esplanade du Château, le public et les parlementaires accèdent au nouveau Parlement par une nouvelle entrée placée dans le vide, en porte-à-faux, au-dessus de l'imposant talus. D'emblée l'éternel équilibre auquel est confrontée la démocratie est mis en scène. Rien n'est acquis, rien n'est plus incertain ou fragile qu'une démocratie, aussi stable soit-elle. Cette perpétuelle recherche de la pondération s'exprime par une façade transparente, rythmée par des styliets métalliques en déséquilibre. Le soir, un système d'éclairage en rouge ou en vert illumine ces styliets en fonction des votes des parlementaires, montrant ainsi à la ville l'activité politique.

Grâce à une grande rampe continue enveloppant la salle parlementaire, le public peut entrer et déambuler dans les espaces des pas perdus, aménagés dans l'ancien vestibule et dans les espaces de transition entre celui-ci et la salle (niveau 3). Il peut également continuer son parcours dans le vide qui surplombe la ville pour atteindre la zone qui lui est réservée (niveau 4). Le peuple n'est pas seulement un spectateur, mais le 151<sup>ème</sup> député.

Au niveau 4 est également aménagée la zone plus privative des députés avec cafétéria et vestiaires. Les journalistes prennent place en mezzanine sur la zone spectateurs, à côté de la régie.

La salle du Parlement est enveloppée d'un emballage amorphe, aux angles arrondis (la politique n'est-elle pas souvent confrontée à cet exercice?), percée par des ouvertures qui mettent en relation le député avec la ville. Cet entre-deux n'entoure pas seulement la salle mais abrite également le mobilier, la structure et la technique nécessaires au bâtiment. L'accès au restaurant est prévu au niveau 1 en relation directe avec le jardin Perregaux.

Les locaux techniques pour le fonctionnement du futur bâtiment prennent place sous une partie du Jardin Perregaux, en dehors du corps médiéval, inadapté à l'implantation de ce type de local.

La réalisation du nouveau Parlement devrait être accompagnée par une redéfinition de la Place du Château. Libérée du stationnement des véhicules, cette place devrait être rendue aux habitants et constituer un premier seuil d'accès au nouveau Parlement.

**Principes énergétiques et développement durable**  
Le concept énergétique du bâtiment est basé sur l'exploitation de l'énergie solaire, directe ou passive.

Il est proposé d'exploiter l'énergie directe ou à travers des panneaux photovoltaïques mais également de prélever celle accumulée dans les espaces tampons (circulation du public en façade Ouest).

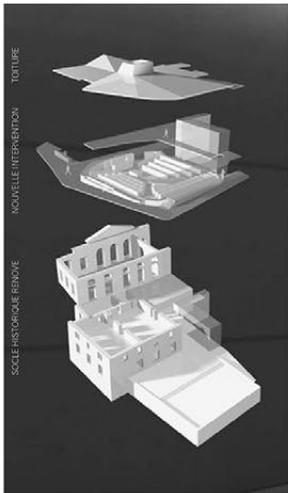
Il est proposé également d'utiliser la conduite à distance (CAD) pour le chauffage et, compte tenu des faibles charges thermiques de l'édifice, pour le rafraîchissement (production de froid à partir du chaud).

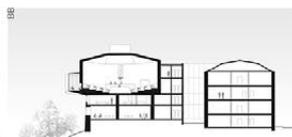
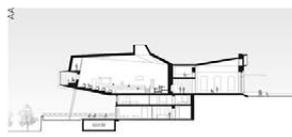
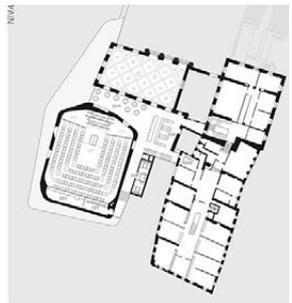
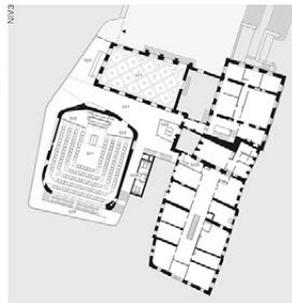
Tous les locaux seront généreusement éclairés par la lumière naturelle, tout en réduisant les apports de chaleur estivale par des protections solaires appropriées (espace tampon entre l'extérieur et la salle du Grand-Conseil, styliets en guise de brise-soleil, brise soleils sur le lanterneau de la salle, etc.).

Tous les locaux seront ventilés par une ventilation douce. La salle du Parlement sera ventilée par un lac d'air au niveau des sièges et pupitres. Les façades vitrées seront pourvues de triples vitrages.

La construction de l'édifice répond à des principes de compacité, rationalité et simplicité, prémisses nécessaires à la réalisation d'un bâtiment s'inscrivant dans les principes du développement durable.

Les interventions dans le corps médiéval sont parcimonieuses et respectueuses de leur essence constructive. La nouvelle construction sera réalisée avec des matériaux essentiellement régionaux et atteindra le Label Minergie P-Eco.

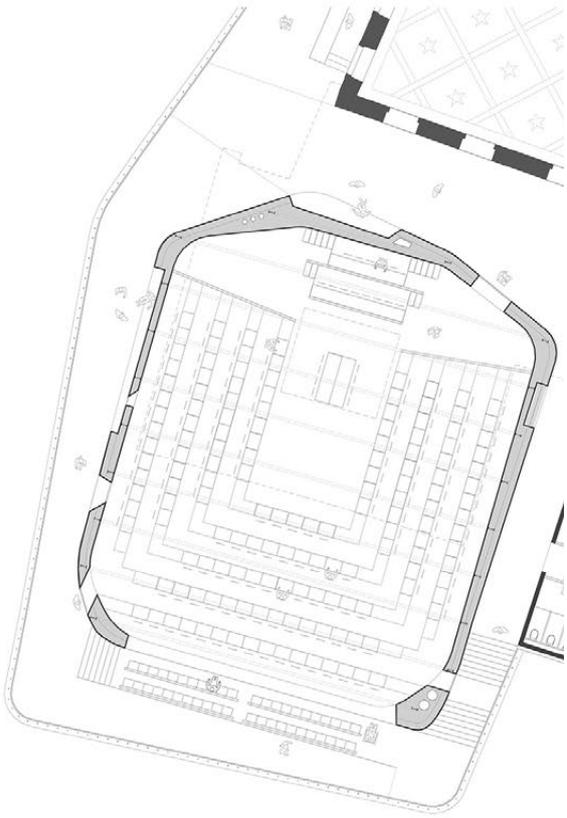




SITUATION 1/600



SALLE PARENTEVAIRE 1/100





**LE TPI-PS SUPERPOSE**  
Un nouvel élément, résolument contemporain, vient s'inscrire en douceur dans la silhouette de la Cité, caractérisée par les imposantes toitures de son fauq ouest comme la modernité s'inscrit dans un contexte de Histoire, le volume simple et clair du nouveau Parlement s'habille des tuiles traditionnelles de la Ville Historique pour reprendre sa place parmi les toits séculaires de la Vieille Ville.  
Évoquant les lucarnes environnantes et disposées de manière libre, ses ouvertures reflètent la multitude des visages de la politique vaudoise. Tableaux vivants, elles projettent la politique vaudoise vers ses paysages urbains ou banals. Divers mais unifié, solennel et consensuel, le nouveau Parlement cherche ses relations bien au-delà de sa Cité, à l'image des portes-à-faux qui débordent sa fondation.



**NER-AUJOURD'HUI, D'ICI**  
Tout comme la silhouette qui se fond doucement dans l'histoire de la Cité, la nouvelle salle du Parlement est fondée, décalquée, sur ses propres ailes. C'est à leur valeur, des espaces historiques, de leur forme et de leur matière, qui donne son sens à la nouvelle salle.  
L'ancien toit le maître de ses murs blancs, toute l'œuvre en devient abstraite et intemporelle. Les divers appareillages maçonnés sont mis en évidence par plans entiers. Les sols sont restaurés, le vestibule voit renaître ses motifs de galets, bougris, écailles et son escalier. L'ancienne salle se parquait en carreaux de sapin et lames de chêne. Les planchers existants en bois sont consolidés d'un système bois-bois qui répond aux nouvelles contraintes structurelles de l'ensemble tout en préservant l'aspect d'origine des planches.  
Le nouveau est revêtu de bois laqué blanc, se référant aux boiserie d'antan avec des touches de vert feuillé pour les assises. La salle et ses deux "boîtes" sont revêtues de chêne d'aspect massif.

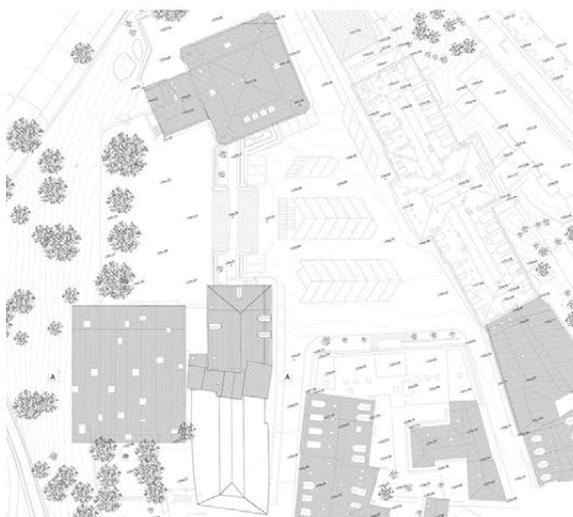
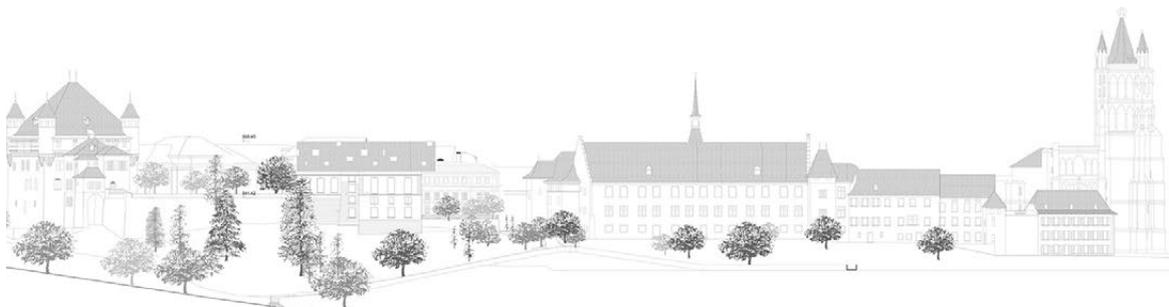


**LA SÉCURITÉ**  
Les espaces ouverts au public et ceux réservés aux députés sont clairement définis.  
Les souterrains, la salle du Grand Conseil, le vestibule d'entrée à hauteur supérieure par un escalier séparé, après un contrôle de sécurité.  
Un restaurant, ainsi que sa terrasse dans le jardin Perregaux et la salle de l'Assemblée Moravai, sont accessibles au public.  
Les autres souterrains sont dédiés aux députés, avec un accès par un escalier sécurisé (théâtre).

**LE PROGRAMME**  
Les fonctions sont réparties de manière verticale, pour créer une séquence spatiale qui mette en scène les différents éléments et aspects du programme.

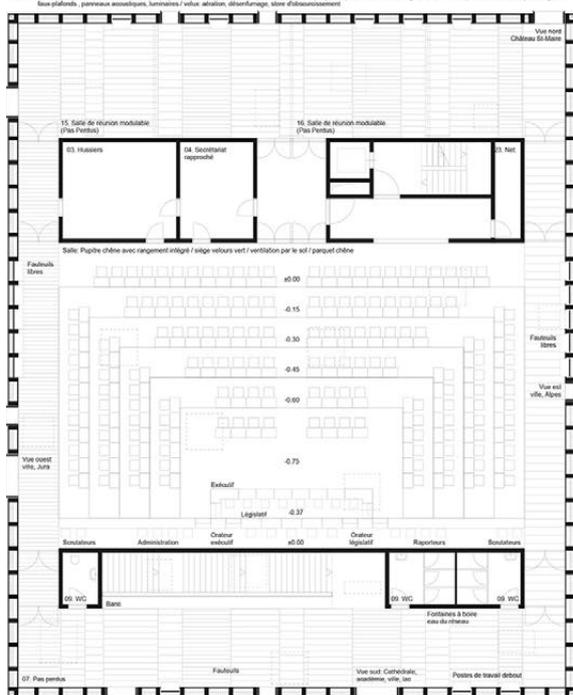
**LES PAS PERDUS**  
Les salles des Pas Perdus, plus ou moins grandes rythment tous les espaces fonctionnels du volume du nouveau Parlement, les reliant entre eux via une déambulation informelle et conviviale, ou se discutent les affaires de l'Etat.  
Pas Perdus du Vestibule: l'entrée, la relation au public.  
Pas Perdus de l'ancienne salle du Parlement: caféteria, trois galeries intérieures, espaces de pauses.  
Pas Perdus sud: travail, rencontres & discussions informelles, petites séances.  
Pas Perdus de la grande salle, côtés est et ouest: fauteuils libres, discussions en retrait, pendant les séances.  
Pas Perdus nord: salles de travail, bureaux de groupes.

**L'ENVIRONNEMENT, LE DÉVELOPPEMENT DURABLE**  
Le projet se veut exemplaire tant sur le plan écologique que sur celui de développement durable, en atteignant les valeurs cibles pour le nouveau volume, ainsi que les meilleures performances possibles pour les volumes existants:  
- Intervention minimale sur les structures existantes.  
- Volume en toiture selon label Minergie ECO-P.  
Les points suivants sont mis en œuvre:  
- Volume très compact, peu vitré, isolation en cellulose recyclée.  
- Système primaire en grille bidirectionnelle en poufres bois.  
- Revêtement de façades en tuiles.  
- Ventilation double flux, avec récupération de chaleur.  
- Production d'électricité par panneaux photovoltaïques.  
- Apport contrôlé de lumière naturelle.

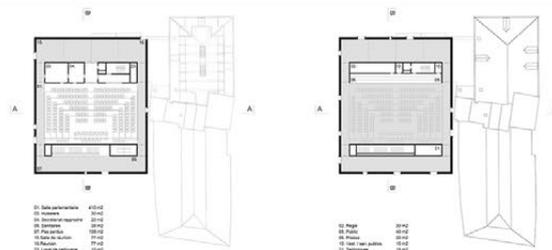


PLAN DE SITUATION 1:500

Table: matériaux extérieurs couleur faïe / étanchéité / panneaux bois (voile structure) / isolation cellulaire rigide / panneaux bois blanc / grille bidirectionnelle poutres bois, techniques intégrées / base griffons / panneaux acoustiques, lamelles / vases adhésifs, échantillonnage, vases d'auto-nettoyement

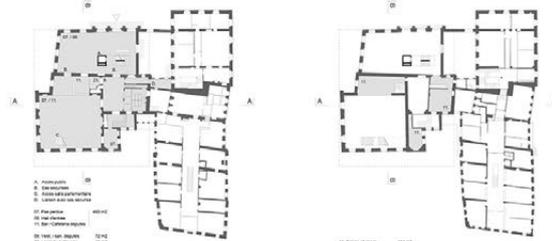


Façade: Tuile barbotine à l'ancienne, Exonotie encastrée sur bardage / étanchéité / panneaux bois (voile structure) / isolation cellulaire rigide / panneaux bois blanc / grille bidirectionnelle poutres bois, techniques intégrées / parois intérieures: panneaux bois blanc, acoustique, lamelles, stores rideaux blancs, obturation



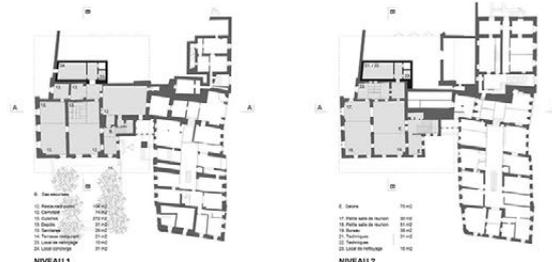
NIVEAU 5  
54.75 + 1.75

NIVEAU 6  
54.75 + 1.75



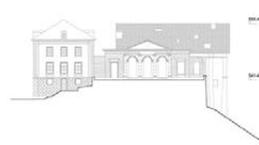
NIVEAU 3  
53.00 + 1.00

NIVEAU 4  
53.00 + 1.00

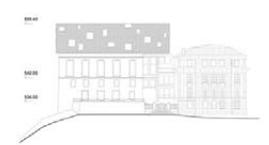


NIVEAU 1  
52.00 + 0.00

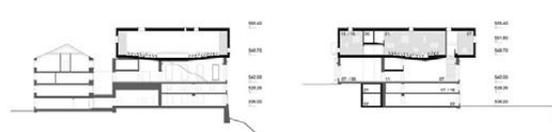
NIVEAU 2  
52.00 + 0.00

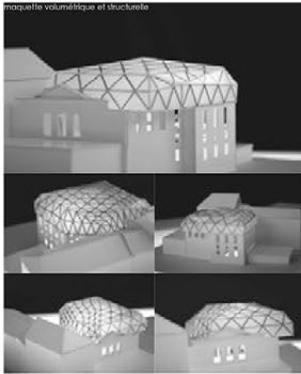


FAÇADE NORD



FAÇADE SUD





Unité de pensée - unité structurée

Dans cette proposition, les députés et le public ne forment qu'une seule entité: la démocratie. Ce concept fondateur du projet est matérialisé par le principe structurel qui contient, au sens propre et au sens figuré, le nouveau parlement. Une grille de poutres d'acier se pose au-dessus des toitures: une dialectique entre ancien et moderne.

La grille forme un système triangulé qui permet aux éléments verticaux de fonctionner comme des voiles, à la toiture de fonctionner comme une coupole, et à la partie inférieure de soutenir de façon très efficace le plancher de la grande salle grâce à un fonctionnement de type "membrane" (zone centrale tendue et zone périmétrique comprimée). Pour permettre la superposition de la nouvelle structure légère, les toitures de mur existantes seront renforcées par un chaînage périphérique. Le frotton est stabilisé par la nouvelle structure, ce qui permet de le maintenir et de le renforcer.

La couverture de la nouvelle extension apportent un langage des toitures de la ville, dans une réconciliation contemporaine. A ce titre le nouveau volume se définit à la fois comme un prisme brisé, et à la fois comme un toit, tel les modèles existants opposés à de la suite, de l'ordinaire, ou un "écaille" qui fait référence à la Cité. Une définition plus précise se fera dans le cadre du développement du projet.

Patrimoine et développement durable

Les services de la conservation du patrimoine souhaitent le maintien de parties qui ont marqué l'histoire du lieu. Il s'agit principalement du frotton, du mur de séparation entre le vestibule et l'ancienne salle Perregoux, du jeu du foyer d'entrée et de la position du meuble intermédiaire niveau 21. Le projet respecte ce point de vue des historiens tout en confrontant au nouvel ensemble une attitude contemporaine. L'intervention sur ces parties se fera dans le respect de la Chartre d'Athènes, et par des mises en œuvre soignées de rester économiques.

Dans le cadre de la réflexion sur le développement durable, et le label Minergie Eco, les points majeurs traités seront: une optimisation de la structure en terme de masse, par rapport à la surcharge sur les murs existants, comme par rapport à l'énergie grise nécessaire à sa fabrication.

Une utilisation de matériaux traditionnels pour la couverture de l'enveloppe nouvelle: une isolation des parois existantes avec de nouvelles fenêtres en bois, avec un verre haute performance, et un doublage par isolation en laine de bois; des revêtements intérieurs principalement en bois, avec label FSC; les faux plafonds seront traités en panneaux acoustiques, ou en bois; une ventilation double flux avec récupération de chaleur; des panneaux solaires, en nombre limité, installés dans la toiture, et orientés au sud.

Un projet de coupe

La nouvelle salle du Parlement vaudois est un projet qui se réfère essentiellement à la coupe. En effet les différentes "couches historiques" présentes sur le site ont tassé des traces et des espaces très diversifiés dont les niveaux ne correspondent pas entre eux.

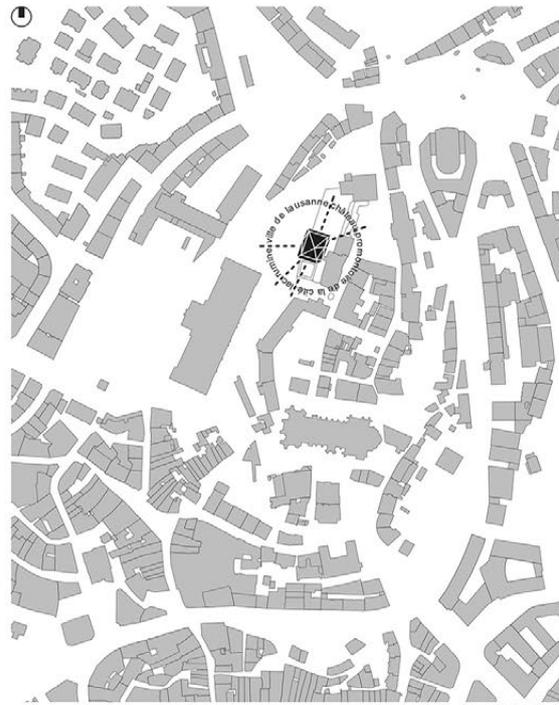
La distribution verticale est l'un des enjeux majeurs de la réflexion: un ascenseur rapide de capacité importante (quinze personnes) déplace les députés dans la complexité historique du lieu. La distribution des flux de personnes est le deuxième enjeu fonctionnel de ce projet. La séparation du public et des députés, dans la verticale (jeux escaliers distincts), contraste avec le "mélange" prévu dans l'horizontalité (la salle des pas perdus).

Programmation

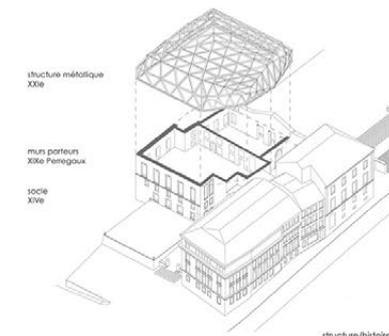
On accède depuis la place du Château pour être accueilli dans le vestibule historique, dont le sol est maintenu et sur lequel des éléments de mobilier soulignent le fonctionnement du lieu. L'escalier du public et de la presse se place dans cet espace d'entrée. On franchit ensuite la façade percée de Perregoux pour accéder dans la salle des pas perdus. Située sous la salle du parlement, le plafond évoque cette présence à l'étage supérieur. Les députés se rendent à la salle soit par l'ascenseur, soit par un escalier disposé sur la toiture.

Au niveau de la salle à proprement parlé, les services de proximité sont situés de manière latérale. La collétole des députés est placée à l'ombre de la salle avec une vue sur la ville, à l'est. La salle du parlement est conçue comme un espace simple et fonctionnel. Les députés forment un "fer à cheval", dont l'orientation majeure est celle de la vue vers le lac Léman. Le Président et ses assesseurs, regardent l'assemblée, et symboliquement le Château. Le public et la presse sont situés en balcon sur cette salle.

Les espaces de travail des députés (salles de commissions, bureaux etc) sont situés sous la salle des pas perdus, soit dans le bâtiment 11 rue Cité-Devant. Ce dernier édifice reçoit une distribution intérieure permettant de venir à pied les différents niveaux. Le restaurant est installé au niveau de la terrasse inférieure, permettant un accès public aisé et de bénéficier du jardin comme prolongement extérieur. La belle salle voûtée offre un complément au restaurant pour des événements spéciaux.

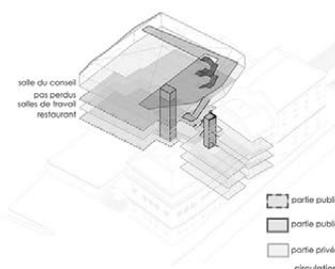


plan de situation 1\_2000



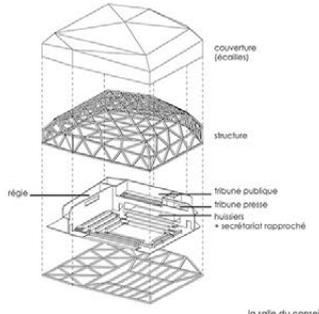
structure métallique  
XIXe  
murs porteurs  
XIXe Perregoux  
salle  
XIXe

structure/histoire



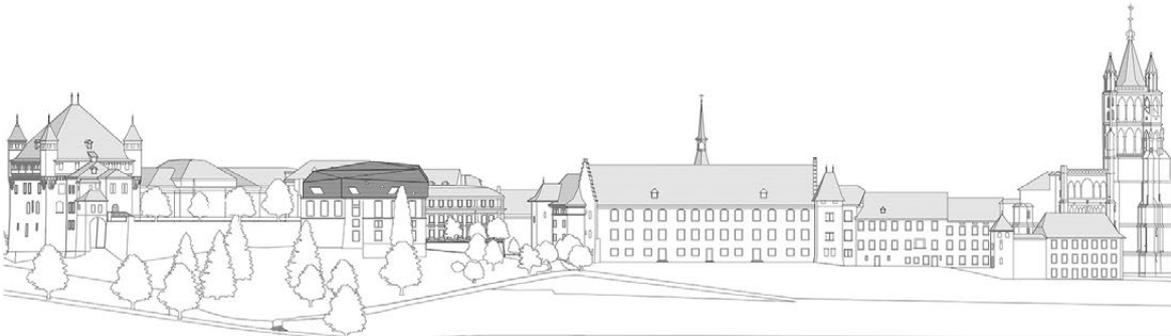
salle du conseil  
pas perdus  
salles de travail  
restaurant

partie publique  
partie publique  
partie privée  
circulations

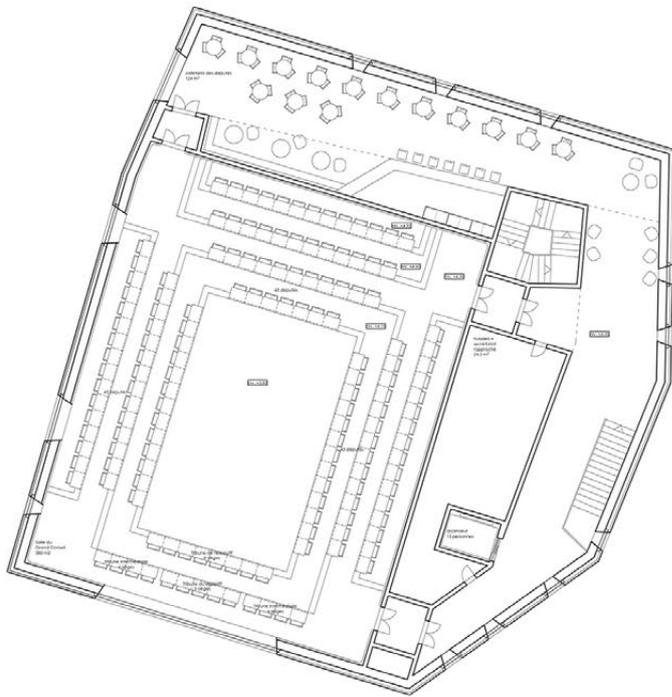


couverture  
(ecaille)  
structure  
tribune publique  
tribune presse  
huites  
+ secrétariat rapproché

la salle du conseil



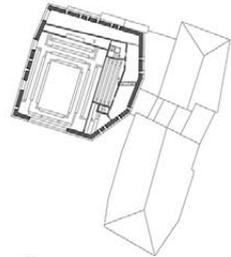
élévation ouest 1\_500



plan salle parlementaire 1\_100

plan niveau 5 1\_500

- 2 escalier
- 3 salle
- 4 bureau
- 11 locaux divers

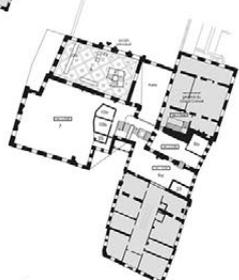


plan niveau 4 1\_500

- 1 salle parlementaire
- 2 salle
- 4 escalier
- 11 bureaux divers
- 22 locaux divers

plan niveau 3 1\_500

- 7 salle
- 8 salle
- 9 bureaux divers
- 10 bureaux divers
- 11 bureaux divers
- 12 bureaux divers
- 13 locaux divers
- 14 locaux divers
- 15 locaux divers

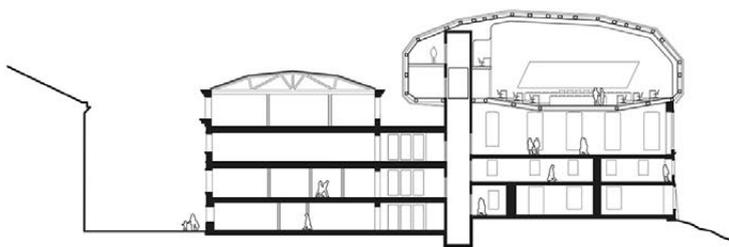


plan niveau 2 1\_500

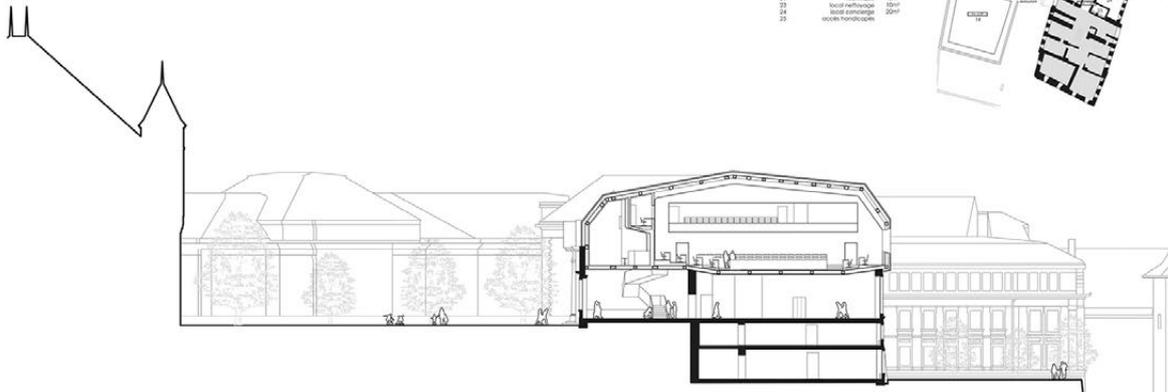
- 15 salle
- 16 salle
- 17 salle
- 18 salle
- 19 bureaux
- 20 bureaux
- 21 locaux divers
- 22 locaux divers

plan niveau 1 1\_500

- 12 bureaux divers
- 13 bureaux divers
- 14 bureaux divers
- 15 bureaux divers
- 16 bureaux divers
- 17 bureaux divers
- 18 bureaux divers
- 19 bureaux divers
- 20 bureaux divers
- 21 bureaux divers
- 22 bureaux divers
- 23 bureaux divers
- 24 bureaux divers
- 25 bureaux divers



coupe est-ouest 1\_200



coupe nord-sud 1\_200

Après l'ascension des escaliers du marché, «Pichardises» offre aux parlementaires un intérieur urbain qui prend naissance sur Cité-devant et s'ouvre largement à travers un réseau de rues et places vers la ville moderne.

Les espaces de parlement sont reliés entre eux par un dispositif en ceinture à faible pente. Le thème de la ceinture est repris dans la construction d'une galerie horizontale mettant en scène la vie politique au-delà du mur d'enceinte en direction de la ville sans toutefois modifier la forte verticalité des façades.

Dans cet intérieur, tout le monde «pignon sur rue» pour ainsi dire et les rapports des éléments du programme sont manifestés par des avantures dont le caractère traduit leur nature institutionnelle, de service ou récréative.

Un îlot politique et citoyen

L'ensemble des espaces est regroupé autour d'une nouvelle entrée centrée sur Cité-devant. Le projet permet le développement à moyen terme d'un pôle politique associant un grand nombre de services aux espaces représentatifs, incluant les immeubles Château 6 et Cité-devant 11.

Une créature imaginaire

La nouvelle galerie située en porte-à-faux en forme de demi-cercle fait partie des pas perdus, elle donne accès à la salle du parlement sur son pourtour. Sa présence témoigne de façon discrète et contemporaine de l'ouverture du parlement sur la ville. Avec la porte d'entrée sur Cité-devant, elle est le seul élément ajouté à l'ensemble historique. Ils sont les yeux et la bouche d'une créature imaginaire de bois et de verre tapie entre les bâtiments historiques.

La maison De Charbonnens

Comme le bâtiment Perregaux, la maison De Charbonnens constitue un des éléments essentiels du projet. Elle regroupe l'ensemble des espaces de réunion du parlement et la cafétéria qui s'ouvre sur la place. Sa façade est dégagée et accompagne le mouvement des parlementaires sur la rampe, dévoilant une à une ses fenêtres romanes et qualifiant le caractère urbain de cet intérieur.

Le bâtiment Perregaux

Comme la maison De Charbonnens, le «Péristyle» fait partie de cet intérieur urbain. Cette qualité est soulignée par la réouverture du bandeau supérieur de fenêtres de l'ancien Chapitre (maison du Grand Conseil) qui oriente la galerie publique vers les pas perdus. Cette disposition en quinconce de ces deux façades historiques renforce le caractère ouvert et public de la diagonale des espaces constituant les pas perdus.

Energie

La nouvelle galerie entoure la façade existante. Elle est construite en bois et répond à des valeurs d'isolation élevées sans toutefois dénaturer la massivité du mur historique. La disposition extérieure de l'isolation par rapport au mur massif permet la régulation naturelle du climat, le mur de maçonnerie accumulant ou restituant chaleur et fraîcheur au gré des saisons. Le dispositif vitré de la galerie permet le chauffage solaire passif en hiver avec le préchauffage de l'air de ventilation et également une bonne protection solaire en été en fonctionnant comme avant-toit. La qualité de cet espace varie à travers les saisons entre loggia ouverte sur la ville et jardin d'hiver.

Economie et durabilité de la construction

Le bâtiment actuel est maintenu en grande partie. Les deux nouveaux éléments de bois (toit et galerie) forment le couvercle d'un thermos extrêmement performant. Ils peuvent être entièrement préfabriqués pour être montés rapidement en lieu et place du toit provisoire. Le bâtiment actuel est «mis au chaud» sous cette construction et assaini de façon à lui garder sa nature historique et la lisibilité des fragments de différentes époques. La nouvelle galerie abritera les façades existantes, leur donnant une grande longévité sans entretien particulier.

Structure

Les murs extérieurs de l'ancien Grand Conseil sont maintenus puisqu'ils sont aptes à recevoir la charge du toit. Avant démolition des murs intérieurs, ils sont arrasés sur la corniche et renforcés par un chaînage en béton reprenant les charges du nouveau toit. Contrairement à l'ancien toit, la descente des charges se fait dans les angles tendus par le chaînage, permettant de dégager une partie de l'espace du toit au profit de la salle parlementaire.

Toiture

Le grand toit est remis en place avec sa cloche mais il est traité de façon plus homogène que l'ancien, reliant les époques entre elles par des arêtes continues s'élevant vers la flèche. Il définit clairement le volume du parlement, et son articulation par rapport aux bâtiments sur Cité-devant se fait par une cour vitrée dominant sur le cœur de l'ouvrage : la place des pas perdus.



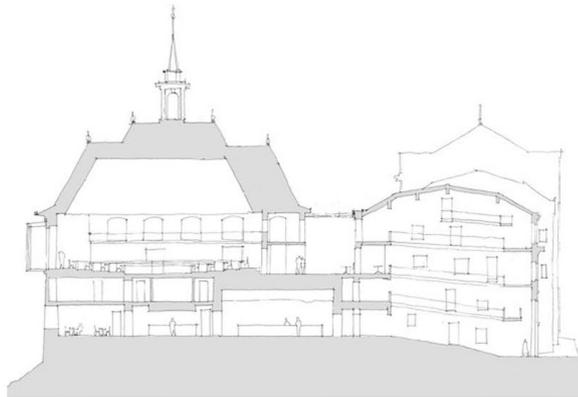
CITE



PLAN NOLLI CITE 1:2000



NOUVEAU EXISTANT DEMOLITION



COUPE LONGITUDINALE 1:200



pas perdus pour  
tout le monde

ARCHITECTES  
VINCENT RAPIN, MARIA SAIZ  
& ALAIN WOLFF ARCHITECTES

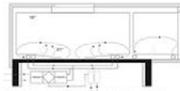
ADRESSE  
RUE DU JURA  
1800 VEVEY



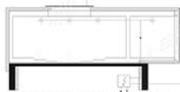
1.1000 plan de situation



Chauffage radiant 18° par murs actifs / Raccordement au chauffage collectif de la ville / Raccordement au chauffage collectif de la ville / Raccordement au chauffage collectif de la ville



Ventilation complétement hybride 37° / Réchauffement du l'air d'un puits de ventilation de la ville / Réchauffement du l'air d'un puits de ventilation de la ville



Production d'énergie décentralisée pour le bâtiment / Production d'énergie décentralisée pour le bâtiment / Production d'énergie décentralisée pour le bâtiment

schéma énergie



schéma organisation

■ espace parlement ■ restaurant cafeteria ■ salles de travail ■ services techniques ■ circulation

« Connaitre c'est valoir quelque chose dans le réel; c'est donc déformer le réel. » Carlo Emilio Cadda

Un projet architectural est un acte de connaissance ou de reconnaissance du sens qu'il entre en résonance avec un contexte physique, historique ou onirique, qu'il révèlent et modifie. Par son horizontalité sa toiture légèrement travaillée le projet s'insère discrètement dans la silhouette générale de la cité. Il n'entre pas en concurrence avec les bâtiments monumentaux que sont la cathédrale et le château, mais s'inscrit dans la présence au moyen du porte-façon qui s'avance sur la ville. Il crée une coupure entre l'Église et le jardin de Parreaux et le bâtiment de l'ancienne Académie, achevant ainsi le dessin du front ouest de la Cité.

La salle dite du « péristyle », espace d'entrée et d'accueil depuis l'escalier, constitue le cœur de la ville. Elle devient le lieu de rencontre d'interpellation ou d'apaisement, elle devient le lieu de représentation du programme. L'air frais de la ville, la grande baie des pas perdus, la salle dite du « péristyle », la salle dite du « péristyle », la salle dite du « péristyle ». Une nouvelle rapport symbolique ainsi créé entre les élus et les citoyens. Les connexions avec l'extérieur sont assurées par un escalier qui prend place dans le puits de lumière existant sur un ascenseur, situé de manière à rendre accessible toutes les parties du programme. Des accès secondaires sont aménagés sur la rue Cité. Devant le Jardin de Parreaux, un espace pour les personnes à mobilité réduite. L'ensemble bureaux et salles de travail sont placés dans le bâtiment sur Cité. Devant, permet ainsi l'extension future et autres rocade ou échanges locaux avec les services administratifs qui occupent le bâtiment.

Le restaurant est situé au rez-de-chaussée d'ouvrir sur le jardin de Parreaux. Celui-ci fonctionne de manière indépendante il contribue à qualifier le jardin et donne un caractère clairement public. La cafétéria des députés est maintenue dans la magnifique cave voûtée qui elle occupe toute la profondeur de la cuisine et des services du restaurant. L'étage intermédiaire accueille les vestiaires locaux de service.

Afin de répondre aux exigences de Mnergie-Plus-Ecôle le bâtiment reçoit une isolation thermique optimale (30 cm en façade, 50 en toiture) qui permet de limiter les besoins énergétiques (20% de ceux d'un bâtiment standard). Il se raccorde au réseau de chauffage à distance de la ville, dont la production est assurée 70% par des ressources renouvelables (fioul bois). L'ensemble des vitres sont doublées de verres laminés photovoltaïques qui permettent tout en gardant une bonne transparence de couvrir la totalité des besoins en énergie électrique projet et même de récupérer l'excédent dans le réseau en période de surproduction. La chaleur est distribuée au moyen de murs actifs (murs latéraux de la salle du Parlement) afin de tempérer le bâtiment en permanence. La ventilation de la salle du parlement fonctionne sur le principe du lac d'air, qui permet de créer une zone de confort au niveau des occupants (système d'extraction au sol et de limiter le volume d'air à traiter). Le complément de chauffage fait par la ventilation (de permettre d'atteindre rapidement une température confortable (21°) quand la salle est utilisée). La ventilation est évidemment munie d'un récupérateur de chaleur. Les verres photovoltaïques limitent en partie le rayonnement solaire. Ils sont complétés par des stores performants situés entre eux et les vitrages. Ce dispositif combiné l'énergie du bâtiment permet de limiter les surchauffes estivales et d'éviter tout système de climatisation. L'impact environnemental du bâtiment est réduit au strict minimum et son bilan énergétique annuel quasiment neutre.





## Considération du jury sur la procédure

Le choix de la procédure et la manière d'attribuer un mandat d'étude en vue de la réalisation d'une nouvelle salle du Grand Conseil est régi par la Loi vaudoise sur les marchés publics (LVMP du 24.06.1996) et le règlement qui l'accompagne (Règlement d'application de 7.07.2004). La décision au sujet de la forme de mise en concurrence des mandataires a été prise par le Conseil d'Etat à l'issue du moratoire 2003-2005 après consultation des milieux concernés. Puis ce dernier, grâce à l'assainissement des finances, a décidé en 2007 d'intégrer ce projet dans son programme de législation, en limitant le périmètre de réflexion au bâtiment de Perregaux et en définissant les bases, les objectifs, la cible financière et la marge de manœuvre nécessaire pour l'appréciation du jury et des concurrents. Dans ce contexte, le Département des infrastructures, lors d'une phase de présélection, a sélectionné sur dossiers 33 concurrents puis a organisé un concours d'architecture à deux degrés tel que défini par le règlement SIA 142, édition 1998. Cette procédure a permis, dans un premier temps, de sélectionner des bureaux d'architectes témoignant de la capacité à concevoir et réaliser un objet architectural d'une certaine complexité, ceci dans le respect des limites financières fixées par le Conseil d'Etat durant l'entier du développement du projet et capable d'une bonne qualité de réflexion eu égard au problème posé. Dans un second temps, par le biais du concours d'architecture, il est demandé aux concurrents de proposer au maître de l'ouvrage un projet optimal sur le plan de la créativité et de la réponse aux nombreuses contraintes du site et du programme.

Le premier degré correspondait à un concours de recherche de parti s'adressant aux 33 candidats retenus. Le second degré équivalait à un concours de projets et s'adressait aux six architectes retenus à l'issue du 1<sup>er</sup> degré, lesquels devaient constituer une équipe pluridisciplinaire, composée d'ingénieurs civils et d'ingénieurs CVSE (chauffage, ventilation, sanitaire, électricité).

Le jury a ainsi pu choisir, parmi les 28 propositions finalement remises par les concurrents, celles qui répondaient au mieux aux objectifs de la procédure. Un travail considérable, un foisonnement d'idées et de solutions variées et de grande qualité, qui en dépit d'une enveloppe financière serrée, ont permis au jury d'identifier le concept qui contribue le mieux à développer et à réaliser un projet rigoureux, innovant et dialoguant parfaitement avec les murs et l'histoire de Perregaux.

Au-delà du fait qu'il s'agit d'une des principales et certainement la meilleure voie d'accès à la commande publique pour les mandataires, le concours d'architecture est aussi, pour la collectivité qui l'organise, un formidable instrument permettant de mesurer, à l'aune de la diversité des propositions rendues, la pertinence, la légitimité, la capacité d'un programme ceci par comparaison entre tous les projets retenus.

La procédure du concours, malgré un recours, s'est déroulée sur une période de 15 mois, délai relativement court pour un projet de cette envergure qui se veut le Parlement des vaudois. Le jury considère que le concours d'architecture permet de coller à la réalité architecturale du moment et rappelle que le résultat d'un concours d'architecture n'est pas l'aboutissement d'un processus mais constitue un point de départ pour le développement du projet définitif.



## Programme des locaux

SALLE DU GRAND CONSEIL	TOTAL 740 M <sup>2</sup>
Salle parlementaire (150 députés)	min. 300 m <sup>2</sup>
Régie	30 m <sup>2</sup>
Huissiers	30 m <sup>2</sup>
Secrétariat rapproché	20 m <sup>2</sup>
Presse	20 m <sup>2</sup>
Public (tribune)	40 m <sup>2</sup>
Pas perdus	300 m <sup>2</sup>

LOCAUX ANNEXES	TOTAL 430 M <sup>2</sup>
Hall d'entrée	50 m <sup>2</sup>
Vestiaires députés et sanitaires	50 m <sup>2</sup>
Vestiaires publics et sanitaires	30 m <sup>2</sup>
Cafétéria des députés	100 m <sup>2</sup>
Restaurant public	100 m <sup>2</sup>
Locaux de services (cuisine, dépôts et sanitaires)	100 m <sup>2</sup>
Terrasse restaurant	

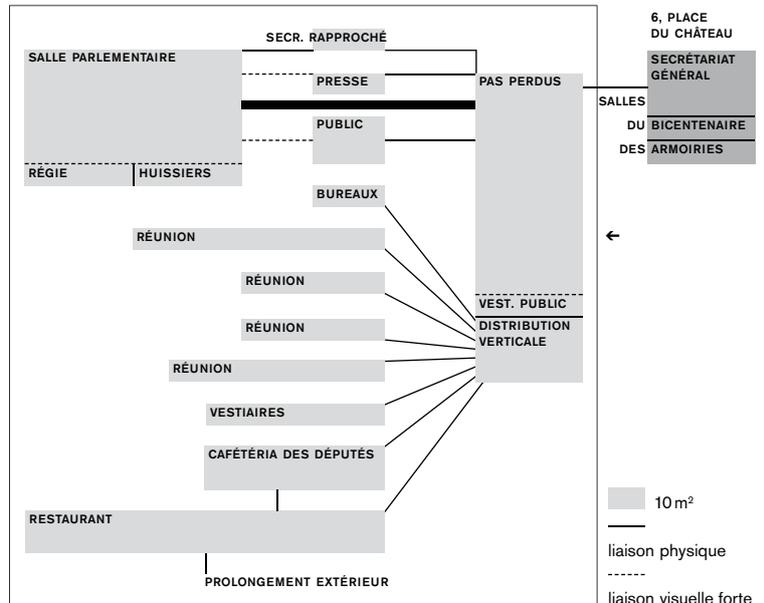
SALLES DE TRAVAIL	TOTAL 240 M <sup>2</sup>
Salle de réunion modulable	70 m <sup>2</sup>
Salle de réunion modulable	70 m <sup>2</sup>
Petite salle de réunion	30 m <sup>2</sup>
Petite salle de réunion	30 m <sup>2</sup>
Bureau	20 m <sup>2</sup>
Sanitaires	20 m <sup>2</sup>

### LOCAUX TECHNIQUES

Installations techniques chauffage, ventilation, sanitaire (selon proposition concurrent)	
Installations électriques, courant fort, courant faible (selon proposition concurrent)	
Locaux nettoyage (10 m <sup>2</sup> par niveau)	total env. 40 m <sup>2</sup>
Local concierge	20 m <sup>2</sup>

## Organigramme caractérisant

la nature des liaisons physiques de personnes



## Procédure

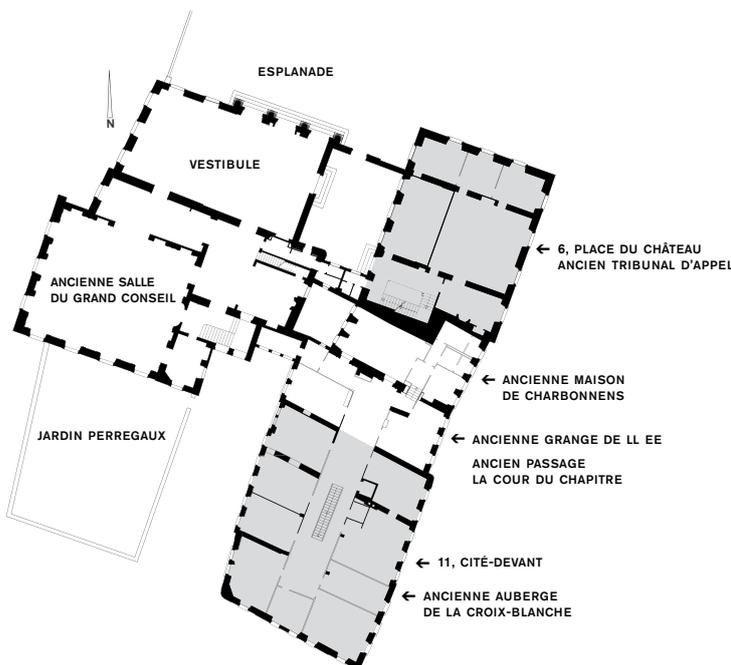
UN CONCOURS DE PROJETS À DEUX DEGRÉS, EN PROCÉDURE SÉLECTIVE

La procédure sélective a été annoncée le 30 novembre 2007.

52 candidats ont présenté un dossier. Le jury du concours, chargé par l'Etat de Vaud de procéder à la sélection, a sélectionné, le 28 février 2008, les 33 candidats les mieux qualifiés pour participer au concours.

Le jury a retenu six projets au terme du jugement du 1<sup>er</sup> degré.

Les auteurs des projets retenus devaient constituer un groupe pluridisciplinaire comprenant un ingénieur civil et des ingénieurs CVSE (chauffage, ventilation, sanitaire et électricité).



## Périmètre du concours

**Le périmètre pour le concours est limité aux quatre bâtiments ou plutôt aux quatre groupes de bâtiments qui le composent :**

- › Les ruines de Perregaux, ancien bâtiment du Grand Conseil (décrit ci-dessus)
- › 6, place du Château, ancien « Tribunal d'appel »
- › 11, Cité-Devant, l'ancienne maison des « Charbonnens » et l'ancienne maison de la « Croix-Blanche »
- › ainsi que le jardin Perregaux à l'angle sud-ouest du périmètre.

Hormis la liaison nécessaire avec les locaux du secrétariat général, l'organisateur du concours souhaite ne pas toucher au bâtiment 6, place du Château, rénové après l'incendie et affecté aux services du parlement, ni à la partie sud du bâtiment 11, Cité-Devant, ancienne maison Gaulis, affecté à d'autres services de l'Etat.

Le nouveau parlement s'implantera obligatoirement sur le site de Perregaux avec une réutilisation des ruines des niveaux 1 et 2. Le volume au-dessus du socle pourra déborder vers le sud sur le jardin et l'ouest, sous forme de porte-à-faux sans nouvel appui dans le talus. Ce talus, recensé dans l'inventaire des monuments naturels et sites du canton de Vaud (IMNS N° 137j), représente une prairie maigre et sèche à orchidées d'importance régionale; les interventions devront se limiter au strict minimum. Une extension vers l'esplanade au nord n'est en principe pas souhaitée.

La place du Château ne fait pas partie du périmètre de concours.

La partie nord du bâtiment 11, Cité-Devant (surface blanche) est séparée en deux par l'ancienne façade sud de la maison des « Charbonnens ». Au besoin, le programme du nouveau parlement pourra englober la partie blanche du bâtiment 11, Cité-Devant.

#### COMPOSITION DU JURY

LE JURY DÉSIGNÉ PAR LE MAÎTRE DE L'OUVRAGE EST COMPOSÉ DES PERSONNES SUIVANTES, CITÉES SUIVANT LEUR STATUT ET DANS L'ORDRE ALPHABÉTIQUE :

#### COPRÉSIDENTS

**M. YVES CHRISTEN**

ANCIEN PRÉSIDENT DU CONSEIL NATIONAL  
**LORD NORMAN FOSTER**  
ARCHITECTE

#### MEMBRES NON PROFESSIONNELS

**MME ANNE BAEHLER BECH**

DÉPUTÉE, PRÉSIDENTE DU GRAND CONSEIL  
2007 – 2008

**M. DOMINIQUE BOURG**

PROFESSEUR UNIL

**MME FRANÇOISE JAUNIN**

JOURNALISTE

**M. JACQUES PERRIN**

DÉPUTÉ, PRÉSIDENT DU GRAND CONSEIL  
2008 – 2009

**M. OLIVIER RAPIN**

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU GRAND CONSEIL

#### MEMBRES PROFESSIONNELS

**M. GONÇALO BYRNE**

ARCHITECTE, LISBONNE

**MME NICOLE CHRISTE**

ARCHITECTE DE LA VILLE DE LAUSANNE

**M. BERNHARD FURRER**

ARCHITECTE DIPL. EPFZ,

PRÉSIDENT DE LA COMMISSION FÉDÉRALE  
DES MONUMENTS HISTORIQUES, BERNE

**M. CHARLES-ANDRÉ MEYER**

ARCHITECTE DIPL. EPFZ, SION

**M. ERIC PERRETTE**

ARCHITECTE CANTONAL VAUD

**MME DORIS WÄLCHLI**

ARCHITECTE DIPL. EPFL, LAUSANNE

#### SUPLÉANT NON PROFESSIONNEL

**M. IGOR SANTUCCI**

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ADJOINT DU GRAND  
CONSEIL

#### SUPLÉANTS PROFESSIONNELS

**M. IVO FREI**

ARCHITECTE DIPL. EPFL, LAUSANNE

**M. FRANÇOIS-JOSEPH ZGRAGGEN**

ARCHITECTE DIPL. EPFL, CHEF DE PROJET SIPAL

#### EXPERTS

**M. SERGIO CATTANEO**

ARCHITECTE DIPL. EPFZ, BELLINZONE

**M. YVES ROULET**

INGÉNIEUR EN ENVIRONNEMENT, SIPAL

**MME PASCALE YOAKIM**

ARCHITECTE DIPL. EPFL, SDT, ÉTAT DE VAUD

#### EXPERTS POLITIQUES

**M. PASCAL BROULIS**

PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ÉTAT,  
CHEF DU DÉPARTEMENT DES FINANCES  
ET DES AFFAIRES INTÉRIEURES

**M. LAURENT CHAPPUIS**

DÉPUTÉ, 1<sup>ER</sup> VICE-PRÉSIDENT DU GRAND CONSEIL

**M. JEAN-MICHEL FAVEZ**

DÉPUTÉ, ANCIEN PRÉSIDENT DU GROUPE  
SOCIALISTE DU GRAND CONSEIL

**M. OLIVIER FRANÇAIS**

DIRECTEUR DES TRAVAUX, VILLE DE LAUSANNE,  
SUPPLÉÉ PAR :

**M. JEAN-CHRISTOPHE BOURQUIN**

DIRECTEUR DE LA SÉCURITÉ SOCIALE  
ET DE L'ENVIRONNEMENT, VILLE DE LAUSANNE

**M. FRANÇOIS MARTHALER**

CONSEILLER D'ÉTAT, CHEF DU DÉPARTEMENT  
DES INFRASTRUCTURES

**M. JEAN-MARIE SURER**

DÉPUTÉ, PRÉSIDENT DU GROUPE LIBÉRAL  
DU GRAND CONSEIL

#### PUBLICATION DU SERVICE IMMEUBLES, PATRIMOINE ET LOGISTIQUE

10, place de la Riponne CH-1014 Lausanne

GRAPHISME hersperger.bolliger

IMPRESSION swissprinters IRL

#### CONCOURS DE PROJETS D'ARCHITECTURE ET D'INGÉNIERIE

NOUVEAU PARLEMENT  
SUR LE SITE PERREGAUX À LAUSANNE

#### RÉSULTAT DU CONCOURS

LAURÉAT – « ROSEBUD »

ATELIER CUBE + BONELL / GILL

LAUSANNE / BARCELONE

2<sup>E</sup> RANG – « METOP »

PONT 12

LAUSANNE

3<sup>E</sup> RANG – « ANTIGONE ET CRÉON »

U15

VEVEY

4<sup>E</sup> RANG – « LE PASSAGE DU CITOYEN »

MONDADA + AMSLER + LOCALARCHITECTURE

LAUSANNE

5<sup>E</sup> RANG – « COINCIDENTIA OPPOSITORUM »

BERGER / PARKKINEN

VIENNE, AT

6<sup>E</sup> RANG – « INTRA MUROS »

BUTIKOFER / DE OLIVEIRA / VERNAY

LAUSANNE

#### PARTICIPANTS SÉLECTIONNÉS AU PREMIER DEGRÉ

LE MAÎTRE DE L'OUVRAGE, SUR PROPOSITION DU JURY,  
A SÉLECTIONNÉ, PARMIS LES 52 CANDIDATS AYANT PRÉSENTÉ  
UN DOSSIER, LES 33 PARTICIPANTS SUIVANTS, CITÉS DANS  
L'ORDRE ALPHABÉTIQUE :

3BM3 + RON ARAD GENÈVE / LONDRES

AEBI / VINCENT BERNE

ATELIER CUBE + BONELL LAUSANNE / BARCELONE

BAKKER / BLANC LAUSANNE

BERGER / PARKKINEN VIENNE

BOEGLI / KRAMP FRIBOURG

BONNARD / WOEFFRAY COLLOMBEY

BOVET / JEKER FRIBOURG

BUREAU B BERNE

BUTIKOFER / DE OLIVEIRA / VERNAY LAUSANNE

CAPUA / MANN LAUSANNE

DE GEYTER BRUXELLES

DEVANTHÉRY / LAMUNIÈRE CAROUGE

DÜRIG ZÜRICH

DURRER / LINGGI ZÜRICH

FERRARI JB LAUSANNE

FERRIER SAINT-GALL

GACHET / MESTELAN + CANTAFORA LAUSANNE

GALLETTI / MATTER LAUSANNE

GENINASCA / DELEFORTRIE NEUCHÂTEL

GIRAUDI / WETTSTEIN LUGANO

MEIER GENÈVE

MLZD BIENNE

MONDADA + AMSLER + LOCALARCHITECTURE LAUSANNE

MPH LAUSANNE

MÜLLER / SIGRIST / BLÄTTLER / DAFFLON ZÜRICH

ORTELLI + RHEINHART LAUSANNE

PITTET / TARDIN LAUSANNE

PONT 12 LAUSANNE

RAPIN / SAIZ + WOLFF LAUSANNE

TSCHUMI NEW YORK

TURIN + SMAO LAUSANNE / MADRID

U15 VEVEY